



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Diffusion de l'expertise forestière française à l'international – rôle de l'Office National des Forêts (ONF) et d'ONF International

Rapport restreint

Rapport n° 21082

établi par

Patrick DEDINGER

Inspecteur général de l'agriculture

Michel HERMELINE

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Février 2023

CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
RESUME.....	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	6
1. OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE LA MISSION.....	7
1.1. Contexte de la mission	7
1.2. Périmètre et objectifs de la mission	8
1.3. Déroulement de la mission	9
1.4. La méthode de travail	9
2. LE DEPLOIEMENT DE L'EXPERTISE FORESTIERE A L'INTERNATIONAL DEPEND DE GRANDS BAILLEURS DE FONDS ET DONNEURS D'ORDRE INTERNATIONAUX ET NATIONAUX	10
2.1. L'expertise forestière française à la croisée des chemins	11
2.1.1. L'expertise forestière française, son attractivité et ses avantages concurrentiels sur la scène internationale.....	11
2.1.2. Quelle ambition pour l'expertise forestière française à l'international ?	12
2.1.3. Le cas particulier de l'enseignement forestier, vivier de l'expertise	14
2.2. L'architecture des financements mondiaux aux forêts	16
2.2.1. Les démarches multilatérales	18
2.2.2. Les démarches bilatérales d'aide au développement.....	20
2.2.3. La place des financements privés.....	21
2.3. La France déploie des moyens financiers importants mais leur mise en œuvre est mal coordonnée.....	22
2.3.1. Les financements multilatéraux et bilatéraux français	22
2.3.2. Le rôle essentiel de l'Agence française de développement (AFD)	24
2.3.3. Une aide internationale qui manque de coordination, de lisibilité et de cohérence	25
2.4. Les opérateurs techniques	27
2.4.1. Des opérateurs techniques français nombreux, de taille modeste et peu coordonnés : les grands prestataires internationaux sont anglo-saxons	27
2.4.2. Bien que de taille réduite, ONFI occupe une place particulière	28
3. LE ROLE DE L'ONF ET D'ONFI : LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU POSITIONNEMENT	
<i>Nota : Ce chapitre et ses annexes, qui comprend des éléments particuliers sur la SAS ONF International, ne fait pas l'objet d'une diffusion publique</i>	
CONCLUSION.....	30

ANNEXES	33
Annexe 1 : Lettre de mission	35
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	39
Annexe 3 : Bibliographie.....	41
Annexe 4 : Liste des sigles	47
Annexe 5 : Résumé de « La situation des forêts du Monde 2022 »	53
Annexe 6 : Les forêts, au cœur des grands enjeux planétaires, sont abordées à la marge des principaux instruments internationaux.....	65
Annexe 7 : Enseignement supérieur forestier	69
Annexe 8 : Extrait du rapport de synthèse des Assises de la forêt et du bois sur l'enseignement	71
Annexe 9 : Quelques ordres de grandeur de l'aide au développement mondiale par grands secteurs	73
Annexe 10 : Architecture financière mondiale pour le climat.....	79
Annexe 11 : Le financement climatique mondial par les pays développés.....	81
Annexe 12 : Quelques éléments sur l'aide au développement mobilisée par des canaux multilatéraux	85
Annexe 13 : Les fonds pour le climat.....	89
Annexe 14 : Focus sur les fonds multilatéraux d'actions climat	93
Annexe 15 : Focus sur les mécanismes REDD+	97
Annexe 16 : Montants des engagements « forêt-bois » de l'AFD depuis 2010	103
Annexe 17 : Rôle du comité interministériel de la coopération internationale et du développement – CICID	105
Annexe 18 : Synthèse des engagements Forêts de l'AFD en Afrique Centrale sur la période 2020-2021	107
Annexe 19 : Recommandation du rapport CGAAER n° 20078 sur l'évaluation de la coopération technique et institutionnelle conduite sous l'égide du MAA..	109
Annexe 20 : Chapitre forêts sur le site du MEAE	111
Annexe 21 : Le comité scientifique et technique forêt.....	115
Annexe 22 : Surface de forêts, dont privées et publiques, pour les principaux pays forestiers.....	117

RESUME

La France jouit d'une bonne renommée en termes d'expertise forestière, du fait de l'importance de ses forêts, y compris dans le monde tropical, de son histoire et de ses savoir-faire. En matière de recherche, des organismes comme le CIRAD ou l'IRD sont bien implantés et reconnus, même si le renouvellement de leurs compétences pose question. Cette renommée a toutefois tendance à être positionnée sur des enjeux traditionnels (aménagements forestiers, plantations...) et pas suffisamment investie sur des enjeux émergents (restauration des forêts, biodiversité...). Les faiblesses de l'enseignement forestier français ne facilitent pas la diffusion de l'expertise et son adaptation aux nouveaux enjeux.

La France fait partie des plus importants bailleurs de fonds de l'aide au développement, que ce soit au travers de canaux bilatéraux ou multilatéraux. La part de ces financements orientée sur des projets forestiers reste délicate à évaluer, comme elle l'est également au niveau international, faute d'indicateurs dédiés. Un ordre de grandeur de 100 à 150 M€ par an pour la France est plausible, ce qui offre des possibilités d'intervention non négligeables. Les sphères d'influence traditionnelles de la France recoupent également des zones où les enjeux forestiers (déforestation, gestion durable, désertification...) sont majeurs (bassin du Congo par exemple, Afrique de l'Ouest, Maghreb...).

Pour autant, la mobilisation de cette expertise et l'usage de ces financements restent peu coordonnés et résultent plus d'une juxtaposition d'initiatives, parfois conjoncturelles, au gré d'activités diplomatiques et de prises de positions sur la scène internationale. L'AFD est le vecteur principal et assure de fait un certain leadership, mais l'implication et la coordination des différents ministères concernés gagneraient à être renforcées pour dégager des lignes directrices partagées et suivies.

L'importance des financements mobilisés et la qualité de l'expertise ne suffisent pas à asseoir un rôle de premier rang à la France qui se voit distancée sur plusieurs points : moyens financiers ciblés sur des actions forestières, nombre d'experts formés, taille des bureaux d'études intervenant sur les marchés mondiaux, préférence nationale dans l'attribution des marchés, présence et lobbying dans les instances internationales... Ainsi des pays comme l'Allemagne, les USA, le Royaume-Uni ou la Norvège apparaissent-ils plus offensifs et plus présents.

Dans ce paysage, ONFI, filiale de l'ONF, est un petit acteur en termes de chiffre d'affaires, à l'image des autres bureaux d'étude français, mais occupe une place singulière depuis une trentaine d'années. ONFI bénéficie de « la marque ONF » et d'une expérience reconnue, non seulement dans les domaines fondamentaux de la gestion forestière, mais aussi dans des aspects nouveaux (biodiversité, changement climatique, carbone...) qui ont été investis par ONFI. L'adossement à l'ONF, important gestionnaire de forêts publiques, est aussi un atout non négligeable auprès de partenaires forestiers de pays qui comprennent souvent une part importante de forêts publiques.

Plus largement, l'action d'ONFI, ainsi que des autres organismes publics et privés, mériterait de s'inscrire dans une feuille de route traduisant les engagements de la France dans le domaine forestier et fédérant les différentes initiatives pour plus d'efficacité et de visibilité.

Liste des recommandations

R1. Confier à l'AFD ou au MEAE le recueil et le suivi de quelques indicateurs permettant d'évaluer chaque année l'attractivité de l'expertise forestière française à l'international : accueil et parcours professionnels d'étudiants étrangers dans l'enseignement forestier français, réponses françaises aux appels d'offre des bailleurs internationaux (recensement, succès, évaluation...), jumelages institutionnels...

R2. Trois ans après le rapport du comité d'analyse prospective « forêt bois et milieux naturel » d'AgroParisTech, confier une mission au CGAAER pour dresser un panorama de l'enseignement forestier en France, analyser ses forces et ses faiblesses, rendre plus visible et compréhensible l'offre de formation et évaluer les moyens nécessaires pour former plus d'étudiants. Demander aussi à cette mission de dresser la pyramide des âges des chercheurs au sein des principaux organismes assurant la renommée de l'expertise forestière française à l'international (CIRAD, IRD, INRAE...) et vérifier le renouvellement de ce vivier de compétences. Coupler cette mission avec une évaluation du dispositif de reconnaissance de l'expertise détenue par les agents du MASa et du MTECT.

R3. Confier à l'AFD ou au MEAE la consolidation annuelle des différents financements bilatéraux et multilatéraux de la France consacrés à des actions forestières et en rendre compte.

R4. Mettre en place (MEAE, avec MASa et MTECT) une véritable coordination interministérielle des actions consacrées à la forêt mobilisant des aides bilatérales ou multilatérales de la France. Utiliser le Comité scientifique et technique Forêt mis en place en 2019, pour assurer l'information et la concertation avec les acteurs publics et privés. Prendre en compte également les forêts de l'arc méditerranéen.

1. OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE LA MISSION

Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASa) a confié au Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux (CGAAER), par un courrier du 23 juin 2021, une mission relative à la diffusion de l'expertise forestière française à l'international et au rôle de l'Office National des Forêts (ONF) et de sa filiale ONF International (ONFI).

1.1. Contexte de la mission

Les enjeux portés par les forêts mondiales sont majeurs : fonctions environnementales incluant le stockage du carbone, maintien de la biodiversité, protection des sols, régulation du cycle de l'eau, fonctions socio-économiques et culturelles indispensables aux populations. Les défis auxquels elles sont confrontées sont immenses : déforestation (activités agricoles, infrastructures, urbanisation...), dégradations (surexploitation, gestion non durable, pollutions...), catastrophes naturelles (tempêtes, incendies...) et dépérissements (maladies, insectes...), souvent amplifiés par le changement climatique, etc.

Grand pays forestier, la France a acquis une expérience et un savoir-faire reconnus en termes de gestion durable des forêts. Notre pays a été confronté aux conséquences de la déforestation et de la dégradation de ses forêts (pénuries de matériaux stratégiques, érosion des sols, inondations...) avec un minimum de surface forestière et un maximum de dégradation atteints au milieu du XIX^{ème} siècle. Pour remédier à cette situation, un corpus technique et réglementaire s'est progressivement développé et affirmé, mettant en place un cadre de gestion durable, ainsi que des politiques de reboisement et de reconstitution efficaces. Cette évolution a pu s'affirmer avec la levée des pressions sur la forêt (passage aux sources d'énergies fossiles, augmentation des rendements agricoles et de la déprise).

L'histoire de France a également donné l'occasion de développer des connaissances et des savoir-faire dans le domaine des forêts tropicales, particulièrement en Afrique.

Aujourd'hui, avec ses territoires d'Outre-mer (notamment la Guyane), la France est le seul pays européen gestionnaire de forêt tropicale et joue un rôle majeur dans les débats forestiers européens et internationaux.

Forte de son histoire et de sa notoriété, la France dispose d'une expertise forestière qui peut être mobilisée pour répondre aux enjeux et aux défis des forêts mondiales, dans le cadre des accords internationaux, de l'aide au développement et de l'accompagnement des entreprises. Cette expertise s'appuie sur les gestionnaires publics et privés assurant la gestion de 25 Mha de forêts en métropole et dans les DOM, les écoles et organismes de formation, les instituts de recherche et les entreprises de la filière forêt-bois.

En matière de gestion forestière, l'ONF représente une part importante de l'expertise en termes d'ETP (8 400) et son image est forte à l'international, apparaissant comme l'héritier de l'Administration des Eaux et forêts et de la tradition forestière française. Par ailleurs, l'ONF assure la gestion des forêts publiques or ce statut de propriété forestière est assez largement répandu dans d'autres pays (la part de forêt privée en France – 75 % – fait plutôt figure de singularité). Enfin, l'ONF est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), ce qui lui confère un rôle particulier, en tant qu'opérateur de politiques publiques.

Pour répondre aux sollicitations, l'ONF a décidé en 1997 de créer une filiale de droit privé sous forme de Société par Actions Simplifiée (SAS) : ONF International (ONFI). Cette solution a été choisie pour faciliter la réalisation de projets et donner plus d'agilité. ONFI a connu des hauts et des bas, avec de problèmes de gouvernance et de rentabilité. Son statut privé, adossé à un établissement public, a parfois été mal compris.

L'ONF, principal et unique actionnaire d'ONFI¹, abrite un pool d'expertise potentiellement mobilisable à l'international, mais la filiale est soumise à des impératifs de compétitivité (participation à des projets de coopération internationale et prestations de conseil et d'expertise) qui ne permet pas toujours de la mobiliser, tandis que l'ONF voit par ailleurs ses missions se complexifier dans un contexte de réduction de personnel.

Près de 25 ans depuis sa création, le présent rapport s'attache à dresser un bilan de l'action d'ONFI et d'évaluer les avantages et inconvénients de son statut de filiale de l'EPIC ONF pour porter une part de l'expertise de gestion forestière à l'international et pour accompagner la politique nationale d'aide au développement et de coopération technique internationale.

Pour caractériser la place et le rôle d'ONFI, un panorama des organismes, publics et privés, intervenant dans ce domaine en France, ainsi qu'une analyse des forces et faiblesses de l'expertises forestière française internationale, sont nécessaires.

1.2. Périmètre et objectifs de la mission

Conformément à la lettre de commande, la mission a porté sur l'expertise forestière française à l'international, en couvrant l'amont de la filière forêt-bois : gestion foncière, gestion durable des forêts, exploitation forestière, gouvernance des politiques publiques forestières, renforcement de capacités... La mission n'a pas expertisé l'aval de la filière forêt-bois : première et deuxième transformation.

Dans l'expertise forestière, ont été intégrées les personnes intervenant dans le cadre de l'enseignement forestier, de la recherche forestière et de la gestion des forêts au sens large.

Le champ de la forêt est entendu au sens des écosystèmes forestiers (connaissance, suivi, fonctionnement), de la santé des forêts et de l'adaptation au changement climatique, de la biodiversité forestière, de la production de bois, de l'accueil du public, de la gestion forestière (sylviculture, plan de gestion, travaux, inventaires...), du reboisement (production de plants, plantation), de la prévention contre les risques naturels (RTM, dunes...), de la protection et de la lutte contre les incendies, de la protection des ressources en eau, de l'aménagement du territoire (équilibre agriculture-forêt), de l'agroforesterie, du développement durable, de l'économie forestière et des services écosystémiques, du rôle d'atténuation du changement climatique (« puits de carbone »), de la connaissance de la ressource (inventaires)...

Dans ce périmètre ainsi défini de l'expertise forestière, la mission s'est attachée à recenser les différents acteurs, à évaluer leurs actions et à identifier les forces et faiblesses de ce secteur. Au sein de cet écosystème, la contribution d'ONFI a été évaluée au regard des autres opérateurs publics et privés, en s'attachant au positionnement et à la plus-value apportée par ONFI à l'établissement public ONF et aux politiques publiques d'aide au développement, de coopération technique et de politique étrangère de la France.

¹ L'actionnaire unique d'ONFI est en fait ONF Participations, elle-même filiale à 100 % de l'ONF.

Cette analyse a permis à la mission d'étudier différents scénarios d'évolution d'ONFI afin d'éclairer l'ONF et les pouvoirs publics.

1.3. Déroulement de la mission

Après une période de recherche documentaire, la mission a conduit une série d'entretiens ou de consultations avec les parties prenantes de la politique étrangère de la France dans le domaine forestier et avec les acteurs de la mobilisation de l'expertise forestière française à l'international, tant publique que privée. Une attention particulière a été portée à l'ONF et sa filiale ONFI, en renforçant les échanges avec les dirigeants et les instances de gouvernance de l'établissement public et de sa filiale : Président d'ONFI (personne morale ONF Participation, représentée par le Directeur général de l'ONF), Directeur général délégué, Contrôleur économique et financier, Membres du conseil stratégique.

À l'issue de cette première phase, la mission a pu être en mesure de dresser un panorama quantitatif et qualitatif de l'expertise forestière française. Il lui a ainsi été possible de retenir plusieurs scénarios d'évolution de la SAS ONFI et d'en examiner les impacts, pour son actionnaire unique l'ONF, mais aussi pour les objectifs de politique forestière, d'aide au développement et de coopération technique de la France.

1.4. La méthode de travail

Outre l'analyse d'une importante documentation, l'essentiel de la mission a reposé sur des entretiens ciblés avec les acteurs qui proposent de l'expertise forestière à l'international, dans le champ concurrentiel ou non, et ceux qui utilisent cette expertise dans le cadre de politiques publiques ou pour développer des activités dans des pays tiers. Pour des raisons pratiques et sanitaires, ces entretiens se sont déroulés par visioconférence.

Au travers de ces entretiens la mission s'est efforcée, dans la mesure du possible, de répondre aux interrogations suivantes :

- recenser les organismes publics et privés intervenant dans le champ de l'expertise forestière, abritant des ressources humaines et des compétences ou les mobilisant sur des projets grâce à des financements ad hoc ;
- évaluer les moyens disponibles et les sources de financements ;
- établir des comparaisons avec la situation dans quelques autres grands pays forestiers ;
- dresser une matrice « forces - faiblesses - opportunités - menaces » de l'expertise et de l'action forestière française sur la scène internationale ;
- recueillir des avis sur la place, le rôle et l'efficacité d'ONFI au sein de cet écosystème, ainsi que sur l'adossement d'ONFI à l'établissement public ONF.

Au-delà de ces échanges avec les organismes ou les personnes les plus impliqués, la mission a élargi ses investigations en envoyant un questionnaire très court avec quelques questions fermées et une question ouverte à des structures identifiées dans le champ d'action de l'expertise forestière française internationale mais dont l'implication est a priori plus marginale.

2. LE DEPLOIEMENT DE L'EXPERTISE FORESTIERE A L'INTERNATIONAL DEPEND DE GRANDS BAILLEURS DE FONDS ET DONNEURS D'ORDRE INTERNATIONAUX ET NATIONAUX

La place de l'expertise forestière à l'international s'inscrit dans un contexte global de régression des surfaces forestières mondiales, de prise en compte croissante de leur importance économique, sociale et environnementale et des actions conduites par les acteurs publics et privés pour les préserver, les gérer et les exploiter. Les derniers rapports conjoints de la FAO et du PNUE « La situation des forêts du monde » dressent un panorama de l'état et des tendances d'évolution des forêts mondiales. L'encadré ci-dessous en synthétise quelques éléments. Le résumé de la publication 2022 est reproduit en annexe 5.

Les forêts mondiales, source de nombreux services, dont les surfaces régressent et dont la qualité se dégrade

Les forêts couvrent 4,06 milliards d'ha, soit 31 % des terres émergées. On estime que la moitié environ est « relativement intacte » et que plus d'un tiers correspond à des forêts primaires. Près de la moitié des forêts mondiales sont en zone tropicale (45 %). Les forêts abritent la majeure partie de la biodiversité terrestre : 80 % des espèces d'amphibiens, 75 % des espèces d'oiseaux et 68 % des espèces de mammifères. Environ 60 % de l'ensemble des plantes vasculaires se trouvent dans les forêts tropicales.

Près de 86 millions de personnes dans le monde ont un emploi dépendant directement de la forêt, mais on estime aussi que 880 millions d'habitants passent une partie de leur temps à ramasser du bois de chauffage et produire du charbon de bois : le bois est la source d'énergie utilisée pour la cuisson des aliments par près de 2,4 milliards de personnes.

Les dernières études montrent que les forêts constituent un puits net d'environ 7,8 GtCO₂ par an, à comparer aux 34,4 GtCO₂ des émissions d'origine anthropiques.

L'alimentation d'un milliard de personnes environ dépend, à des degrés divers, de produits alimentaires prélevés dans le milieu naturel. Les forêts sont également étroitement liées à la santé humaine. Elles fournissent des molécules aux vertus médicinales et améliorent la qualité de vie, mais la majorité des nouvelles maladies infectieuses, d'origine zoonotiques, peut être liée aux perturbations des habitats forestiers.

La déforestation et la dégradation des forêts est continue depuis des décennies. On estime que 480 Mha de forêts ont disparu depuis 1990 (80 Mha de forêts primaires) et le taux de déforestation sur la dernière période 2015-2020 est encore de 10 Mha par an. L'essentiel de cette déforestation concerne les zones tropicales.

L'expansion de l'agriculture est la principale cause de cette déforestation : l'agriculture commerciale (élevage, palmier à huile, soja) est responsable de 40 % de la déforestation en zone tropicale et l'agriculture vivrière locale de 33 %.

Les forêts gagnent parallèlement du terrain par plantation ou expansion naturelle. De fait, la perte nette peut être estimée à 178 Mha entre 1990 et 2020 (soit l'équivalent d'un tiers des forêts françaises métropolitaine chaque année).

Malgré leur étendue, l'importance de leurs services et les menaces qui pèsent sur elles, les forêts n'ont pas fait l'objet d'un accord international spécifique, englobant tous les enjeux, avec un caractère engageant ou contraignant. Toutefois, si aucun instrument mondial n'est dédié à la gouvernance et la régulation des menaces pesant sur les forêts, la multiplication des initiatives forme autant de pièces d'un puzzle qui finit par dessiner les contours d'un « régime » s'appliquant aux forêts. L'annexe 6 détaille cette situation.

Toutes ces déclarations, tous ces engagements et les divers mécanismes incitatifs convergent vers le même but mais leur efficacité ne peut se réduire à des approches simplistes qui négligent l'environnement socio-économique et la complexité des dynamiques à l'œuvre dans la déforestation et la dégradation des forêts. A fortiori, le succès de projets d'évitement, de restauration et de reboisement nécessite une approche systémique traitant de tous les aspects de l'utilisation de la forêt dans les pays en développement. Une véritable expertise forestière, mais aussi environnementale, agricole, sociale, économique, est nécessaire pour définir et mettre en œuvre des actions efficaces et durables.

2.1. L'expertise forestière française à la croisée des chemins

2.1.1. L'expertise forestière française, son attractivité et ses avantages concurrentiels sur la scène internationale

Un premier volet de l'expertise concerne les savoir-faire particuliers, relevant du domaine de la recherche. Dans ce cadre, l'expertise française est reconnue et plusieurs indicateurs en attestent (nombre d'articles dans les revues, présence dans les congrès, à IUFRO, à l'EFI, dans les groupes de recherche de l'Union européenne...). Cependant, certains sujets, relevant d'enjeux importants, restent mal couverts : c'est notamment le cas des relations entre les forêts et la santé humaine et animale (incluses dans le concept de « One Health ») qui ont été mises en lumière avec la COVID mais qui touchent aussi de multiples aspects (amélioration de la qualité de l'air, confort, sylvothérapie, pandémies...).

Les interlocuteurs rencontrés par la mission confirment l'intérêt d'organismes comme le CIRAD ou l'IRD dans le domaine de la recherche. Pour l'AFD, ce sont des opérateurs de terrain reconnus qui apportent un « plus » pour la France.

L'autre volet de l'expertise concerne les savoir-faire et la pratique des gestionnaires forestiers. La France dispose indéniablement d'un grand passé forestier et d'une renommée qui est encore très présente. Pour autant, les sujets d'excellence, attractifs sur le plan international, ne sont pas si nombreux : ainsi la sylviculture du chêne ou celle du pin maritime restent confidentielles. L'aménagement forestier s'est désormais largement répandu et il atteint des limites, sur le plan juridique ou celui de la concertation, la France n'a pas de réponse construite et exportable. L'exploitation à faible impact (forêts tropicales) est sans doute le meilleur « produit » pouvant être exporté par la France en lien avec la gestion forestière.

Force est de constater également que des pays « émergents » ont rapidement acquis une compétence et une autonomie en matière forestière : c'est le cas par exemple du Brésil, du Chili ou de la Chine. En outre, même si les enjeux forestiers sont importants, les flux financiers restent modestes par rapport à d'autres secteurs économiques et le prix des experts dans le domaine de la foresterie n'est pas élevé. Dans ce contexte, les forestiers français sont trop chers par rapport aux standards internationaux ; ils sont également handicapés par le statut de « docteur », norme internationale, auxquels les diplômes français sont peu adaptés, même si des progrès ont été faits dans ce sens.

Globalement, les échanges conduits par la mission dressent le constat d'un monde forestier français qui reste un peu trop refermé sur lui-même et sur son passé, en étant peu perméable aux grands débats qui traversent la foresterie mondiale : futaie régulière/futaie irrégulière, mélange des essences, forêt et biodiversité, forêt et santé publique...

Enfin, avec les changements de génération, tant les savoir-faire scientifiques, que les savoir-faire techniques, développés en Afrique centrale ou en Afrique du Nord, ont plutôt tendance à régresser. Dans ces régions, le poids du passé colonial constitue aussi un handicap par rapport à l'expertise d'autres pays, plus « neutre ».

Pour autant, les compétences autour de la forêt tropicale restent un atout, avec des organismes de recherche reconnus et l'ancre des territoires d'Outre-mer (Guyane notamment). L'expertise française reste bien présente en Afrique francophone et en Amérique latine, mais le manque d'ingénieurs formés se fait sentir (cf. 2.1.3).

Il reste finalement difficile de mesurer « objectivement » l'attractivité de l'expertise forestière française : les 2 indicateurs ci-dessous permettraient de le faire, mais la mission n'a pas pu réunir les données nécessaires auprès de ses interlocuteurs.

- Le nombre d'étudiants étrangers venant faire des études totales ou partielles en France, complété par la proportion de ces étudiants étrangers qui se retrouvent ensuite dans des postes de responsabilité.
- La réponse aux appels d'offre des bailleurs internationaux (Banque mondiale, FAO, Commission européenne...), dont le pourcentage de réponse émanant de français, le pourcentage de succès revenant aux français et le niveau de qualité des évaluations a posteriori portant sur des prestations françaises.

Le nombre de projets institutionnels de jumelages remportés par l'administration française pourrait également être une illustration de l'intérêt que portent à son action les pays demandeurs d'échanges. A la connaissance de la mission, le projet en cours avec la direction générale des forêts d'Algérie est le seul depuis de nombreuses années. À cet égard, la fusion en décembre 2019 du GIP Adecia², structure légère et réactive, qui portait de tels projets, avec le département international de FranceAgriMer ne facilite pas le montage et la mise en œuvre de tels jumelages.

R1. Confier à l'AFD ou au MEAE le recueil et le suivi de quelques indicateurs permettant d'évaluer chaque année l'attractivité de l'expertise forestière française à l'international : accueil et parcours professionnels d'étudiants étrangers dans l'enseignement forestier français, réponses françaises aux appels d'offre des bailleurs internationaux (recensement, succès, évaluation...), jumelages institutionnels...

2.1.2. Quelle ambition pour l'expertise forestière française à l'international ?

La forêt est aujourd'hui au cœur des grands enjeux planétaires et tout laisse penser que les sujets forestiers vont monter en puissance, constituant ainsi des opportunités qu'il serait dommage de ne pas saisir.

Alors que les conséquences du changement climatique se font de plus en plus tangibles (sécheresses, canicules, tempêtes...), la forêt est à la fois victime (déforestation en zone tropicale, dégradation, incendies en Amazonie, en Californie ou en Australie, sécheresse et attaques de scolytes en France et en Europe...) et partie de la solution (émissions évitées par réduction de la déforestation, atténuation du changement climatique par boisement et substitution de matériaux et énergies fossiles). Parallèlement, la perte de biodiversité s'accentue et est de plus en plus documentée, ce qui renforce aussi l'attention portée aux forêts, symbole de nature et souvent refuge pour la biodiversité. L'aspect global des sujets est également caractéristique, avec notamment les débats croissants sur la déforestation importée (soja, huile de palme...).

Ces enjeux ont évolué ces dernières décennies et avec eux, les possibilités de financements publics et privés. Dans un premier temps, le concept de gestion durable et son instrument de mise en œuvre – l'aménagement forestier – étaient prépondérants, dans le sillage du rapport Brundtland et du

² Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (ADECIA). Cf. l'annexe 4 intitulée « Évolution des GIP ADECIA et FVI durant la décennie 2010 » du rapport CGAAER n° 20078, portant sur l'évaluation de la coopération technique et institutionnelle conduite sous l'égide du MAA.

Sommet de la Terre. Ensuite les enjeux-carbone et le lien avec le changement climatique sont montés en puissance (comptabilité carbone, certification des crédits carbone, mécanismes du Protocole de Kyoto, mécanisme REDD+...). Ces derniers temps, la place de la forêt dans les territoires, les aspects de gouvernance et la prise en compte de la biodiversité ont pris de l'importance.

Dans les pays émergeants, l'expérience montre qu'un projet forestier ne peut raisonnablement aboutir sans intégrer une dimension agricole et aménagement du territoire, ainsi qu'une approche environnementale. Pour réussir un projet et éviter que l'argent de l'aide au développement ne soit employé sans effet, une implantation locale est indispensable. Sinon, le contexte fiscal, le foncier, les réseaux de pouvoir, etc., inconnus d'un expert extérieur, sont autant d'obstacles infranchissables sans une bonne immersion dans les réalités d'un pays.

Aujourd'hui les sujets porteurs tournent autour de la restauration des écosystèmes ou des sols et la plantation, soit pour reconstituer des forêts, soit pour améliorer les pratiques agricoles (agroforesterie). On entre d'ailleurs dans la décennie 2021-2030 des Nations unies pour la restauration des écosystèmes³.

Toutes ces évolutions sont plutôt favorables à l'expertise française et particulièrement à l'ONF avec l'héritage des politiques de reboisement (Landes, Sologne, FFN), de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) ou de restauration-gestion des milieux littoraux et notamment des dunes. Un interlocuteur de la mission estime qu'on pourrait multiplier par 10 les projets portant sur les plantations impliquant des opérateurs français. Toutefois, certains regrettent que l'expertise française n'investisse pas suffisamment les sujets émergents et porteurs (par exemple : restauration des forêts, espaces protégés) par rapport aux sujets plus « traditionnels » (aménagement, plantation...). Une relation privilégiée avec le monde méditerranéen serait également bienvenue et stratégique, avec les défis de l'adaptation au changement climatique (recours aux espèces euro-méditerranéennes, prévention et lutte contre les incendies de forêts...).

L'Alliance pour la Préservation des Forêts Tropicales

L'Alliance pour la Préservation des Forêts Tropicales est un groupe de dirigeants politiques œuvrant pour la protection des forêts tropicales. L'initiative a été impulsée par le Président de la République Emmanuel Macron lors du G7 à Biarritz (août 2019). L'initiative a réussi à débloquer en urgence un plan de financements et des moyens matériels pour lutter contre les incendies en Amazonie.

Un événement spécial de l'alliance a ensuite été organisé lors de la 74^e Assemblée générale des Nations unies (septembre 2019). À cette occasion 500 M\$ ont été débloqués et un modèle de gouvernance a été proposé. L'Alliance s'est structurée en 2020 autour d'une charte constitutive (juillet 2020) et souhaite associer tous les acteurs impliqués pour :

- préserver la biodiversité dans les aires protégées ;
- développer une chaîne de valeurs durables dans les territoires forestiers en collaboration avec l'industrie agroalimentaire ;
- formuler des pratiques de gestion durable des sols et des forêts en concertation avec les populations locales les acteurs de terrain ;
- Promouvoir les solutions issues de pratiques et savoirs traditionnels ;
- renforcer la coopération transfrontalière pour les aires protégées ;
- construire rapidement un cadre pour évaluer et rendre compte de ces actions.

L'Alliance se compose de 32 membres à ce jour : France, Gabon, Mexique, Paraguay, Chili, Bolivie, Luxembourg, Espagne, Philippines, Pays-Bas, Colombie, Costa-Rica, République démocratique du Congo, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, Congo, Côte d'Ivoire, Maroc, Sainte-Lucie, Grèce, Slovénie, Belgique, Danemark, Norvège, Panama, Roumanie, Honduras, Italie, Kenya, Papouasie Nouvelle-Guinée et Chypre.

³ Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 1^{er} mars 2019 qui a décidé de proclamer la période 2021-2030 « Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes ».

La diplomatie et les considérations politiques peuvent également faire émerger des thèmes ou des zones privilégiées. Ainsi, les relations France-Brésil et l'engagement du Président de la République Emmanuel Macron ont mis l'Amazonie sur le devant de la scène, avec l'Alliance des forêts tropicales en point d'orgue (cf. encadré ci-avant).

L'expertise forestière française a donc indéniablement des cartes à jouer, même si ses atouts traditionnels ne suffisent plus à lui donner un avantage compétitif. Elle peut contribuer à servir la diplomatie française et asseoir l'influence de la France dans le Monde, sous réserve que le secteur forestier soit considéré comme stratégique. Elle peut également chercher à capter une part de l'expertise liée aux flux de financements internationaux de l'aide au développement (cf. 2.2), voire servir au développement de projets en association avec des fonds d'investissement verts. Le contexte et les perspectives sont favorables, mais l'essai demande à être transformé.

Encore faut-il avoir suffisamment d'experts pour porter ces ambitions, ce qui ne semble plus être le cas d'après la plupart des interlocuteurs rencontrés par la mission. De fait, certains pays, plus dynamique dans la formation forestière et l'essaimage, lorgnent sur certaines zones traditionnelles de l'influence française, comme les Belges dans le Bassin du Congo.

Enfin, il apparaît que les opérateurs français sont moins présents que leurs homologues étrangers dans la gouvernance de certains grands programmes : ainsi, par exemple, la France n'est pas présente dans ONU-REDD⁴. La diminution continue des moyens des opérateurs rend plus difficile l'investissement dans les instances internationales mais nuit également au rayonnement des institutions françaises : la réalité n'est plus à la hauteur de la réputation.

2.1.3. Le cas particulier de l'enseignement forestier, vivier de l'expertise

À la source de l'expertise forestière française, le système d'enseignement est bien entendu fondamental. La renommée des écoles d'une part, et leur capacité à former un nombre suffisant d'étudiants d'autre part, vont déterminer le vivier de compétence qui pourra être mobilisé.

S'agissant de l'enseignement supérieur, susceptible de fournir des ingénieurs, experts et cadres, l'annexe 7 en précise un certain nombre de caractéristiques 3 ans après le rapport du comité d'analyse prospective « forêt bois et milieux naturel » d'AgroParisTech qui a permis de cerner les métiers de cadres forestiers, de porter un diagnostic sur les formations existantes, d'analyser les tendances lourdes s'imposant aux métiers et à l'enseignement, pour en tirer des conclusions en termes de compétences à former pour le futur.

Ce rapport faisait état d'une phase de transition des formations, avec un système profondément réformé qui apparaissait peu approprié par les employeurs qui le jugeaient complexe et peu lisible. Il soulignait également un hiatus entre les besoins des employeurs et les compétences offertes par les cadres formés à l'école.

Force est de constater que si des progrès ont été faits pour apporter plus de lisibilité aux cursus d'enseignement supérieur forestier, des difficultés subsistent dont les débats au cours des Assises de la forêt et du bois se sont fait l'écho (cf. annexe 8).

⁴ Le Programme de collaboration des Nations unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD) est la plateforme de connaissances et de conseil des Nations unies sur les solutions forestières à la crise climatique. L'ONU-REDD a été lancé en 2008 et s'appuie sur la capacité de mobilisation et l'expertise technique de la FAO, du PNUD et du PNUE. L'ONU-REDD aide 65 pays partenaires à faire avancer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en particulier les articles 5 et 6, afin de réduire la déforestation, de promouvoir des utilisations durables des terres, de faire progresser les approches coopératives internationales d'atténuation du changement climatique et de mobiliser les financements climatiques pour inverser la tendance à la déforestation tropicale.

Contrairement à d'autres pays voisins, le nombre d'ingénieurs formés est plus faible en France (facilement le double ou le triple en Belgique, Pays-Bas, Allemagne...), mais AgroParisTech estime que le niveau de formation est globalement plus élevé en France, alors qu'il est plus uniforme et moins pointu dans d'autres pays (niveau licence). La chance du centre de Nancy d'AgroParisTech est d'être adossé au système de recherche local (INRAE).

L'effectif d'étudiants en France est en dessous de la demande (il pourrait y en avoir 10 ou 20 de plus sans problème), mais le facteur limitant reste la disponibilité d'enseignants (d'autant que les nouveaux enseignants doivent consacrer un mi-temps à la recherche), en locaux et en moyens... A l'inverse, les pays voisins forment plus d'ingénieurs forestiers que leurs besoins propres, ce qui les tourne nécessairement vers l'international.

Cette faiblesse est particulièrement notable en matière de foresterie tropicale avec par exemple les universités de Gembloux ou Louvain qui forment un très grand nombre de spécialistes dans ce domaine, avec une implication et une présence active des enseignants et des étudiants sur le terrain (les étudiants de Gembloux font tous un stage de 3 semaines en Afrique)⁵.

Ceci n'est pas sans poser des problèmes de renouvellement dans des structures reconnues comme le CIRAD, dont la pyramide des âges des experts est déséquilibrée.

Après un déclin dû aux réformes de l'enseignement forestier, le nombre d'étudiants étrangers accueillis dans les cursus d'ingénieur est remonté à peu près à son niveau d'origine, soit une quinzaine, ce qui reste toutefois assez faible. Comme indiqué au 2.1.1, il n'a pas été possible de disposer de données permettant de suivre le devenir de ces étudiants étrangers et leur parcours professionnel.

Reconnaissance de l'expertise détenue par les agents du MASa et du MTECT

Ce dispositif, opérationnel depuis 2016, vise à qualifier les experts aptes à occuper les postes à fort contenu scientifique ou technique. Il permet aussi aux agents – lorsqu'ils ont développé leur expertise – de dérouler des parcours professionnels qualifiants au même titre que ceux qui s'orientent vers des parcours à forte composante d'encadrement et de pilotage ou vers la recherche.

Ce dispositif se fonde sur deux niveaux d'instances :

- la « commission d'orientation et de suivi de l'expertise » (COSE) : elle est chargée de préciser les besoins en expertise, de coordonner les travaux des collèges de domaine et de valoriser le répertoire des spécialistes et experts ;
- les « collèges de domaine », chargés d'évaluer le niveau de l'expertise des agents et de tenir un rôle de conseil. À ce jour, trois collèges sont constitués : Alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux, Forêt - Bois - Risques naturels en montagne et Transition agroécologique, performance économique et environnementale.

Tous les agents appartenant à un corps du MASa (sans distinction de catégorie ni de corps) et /ou rémunérés par lui, les agents de ses opérateurs publics, ceux du MTECT (catégories A et B) sont éligibles, mais seuls les agents exerçant depuis au moins 5 ans dans un même domaine et répondant aux critères du référentiel sont invités à candidater au titre du dispositif par la voie hiérarchique.

Au terme de la procédure, sur proposition du collège examinateur, l'agent peut être qualifié en tant qu'expert international, expert ou spécialiste pour une durée de quatre ans. La décision de qualification, comporte également des conseils permettant de valoriser et d'accroître les compétences et de construire le parcours professionnel de l'agent. Cette reconnaissance permet de figurer au répertoire des spécialistes et experts du ministère et d'être suivi dans la construction du parcours professionnel.

Au-delà de la formation initiale, le suivi et la reconnaissance de l'expertise méritent également une attention particulière. Au sein de l'administration, un dispositif a été mis en place depuis 2016 pour reconnaître et évaluer l'expertise détenue par les agents dans les domaines de compétence

⁵ Un bureau d'étude a précisé avoir recruté dernièrement quatre experts belges, sous statut du Volontariat International en Entreprise (VIE). Cet exemple n'est pas unique.

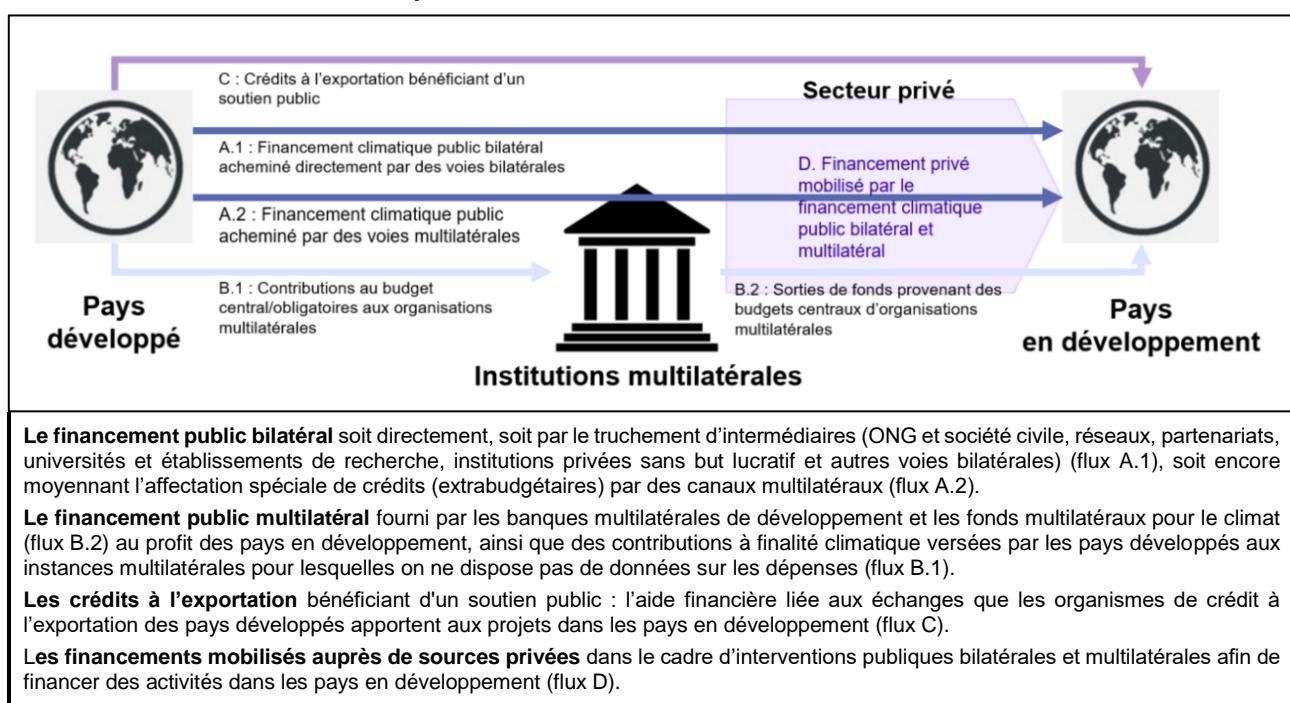
spécifiques du MASa et du MTECT et de leurs opérateurs (cf. encadré ci-dessus). Dans le domaine « Forêt-bois, risques naturels en montagne », 35 experts sont ainsi identifiés (août 2022), dont 7 spécialistes, 18 experts et 10 experts internationaux. Il serait particulièrement intéressant de réaliser une première évaluation de ce dispositif, afin de vérifier qu'il répond aux objectifs initiaux et de le faire évoluer si nécessaire.

- R2.** Trois ans après le rapport du comité d'analyse prospective « forêt bois et milieux naturel » d'AgroParisTech, confier une mission au CGAAER pour dresser un panorama de l'enseignement forestier en France, analyser ses forces et ses faiblesses, rendre plus visible et compréhensible l'offre de formation et évaluer les moyens nécessaires pour former plus d'étudiants. Demander aussi à cette mission de dresser la pyramide des âges des chercheurs au sein des principaux organismes assurant la renommée de l'expertise forestière française à l'international (CIRAD, IRD, INRAE...) et vérifier le renouvellement de ce vivier de compétences. Coupler cette mission avec une évaluation du dispositif de reconnaissance de l'expertise détenue par les agents du MASa et du MTECT.

2.2. L'architecture des financements mondiaux aux forêts

L'expertise forestière accompagne des projets dans les pays en développement où se produit l'essentiel de la déforestation, de l'exploitation illégale et de la dégradation des forêts. Les actions conduites dans ces pays sont largement aidées par des financements publics ou privés, souvent combinés, provenant des pays développés. Les données sur ces transferts financiers proviennent essentiellement de l'OCDE qui tient à jour des statistiques complètes sur l'aide publique au développement. L'annexe 9 présente quelques grands traits de ces flux.

Illustration simplifiée de l'architecture du financement international



Source : OCDE (2021), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés : Tendances agrégées mises à jour avec les données de 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/68a276c9-fr>.

Les projets concernant les forêts restent difficilement quantifiables car ils relèvent souvent de plusieurs thématiques et ne sont pas directement catégorisés. Ainsi, un projet relevant du mécanisme REDD peut-il être rangé dans la catégorie « forêt », « agriculture et forêt », « protection de l'environnement » ou bien « multisecteurs ».

Des analyses thématiques sont toutefois réalisées en qualifiant chaque projet selon une grille de lecture. Ainsi l'OCDE (oecd.org/fr/developpement/) suit l'ensemble des financements climatiques (atténuation et adaptation) au sein desquels sont inclus les projets forestiers (mais aussi l'énergie, les transports, l'eau...). Le *Climate Funds Update* (climatefundsupdate.org) est un site indépendant qui fournit des informations et des données détaillées sur les initiatives multilatérales de financement climatique, avec un focus particulier sur les mécanismes REDD+. Le site consacré au suivi de la déclaration de New York sur les forêts (forestdeclaration.org) comprend un volet sur les engagements financiers. Enfin, *Ecosystem Marketplace* (*Forest Trends*) fournit des informations sur la finance environnementale, les marchés et les paiements pour les services écosystémiques, dont les marchés du carbone (ecosystemmarketplace.com).

Ces 4 principales sources d'informations sont utilisées dans cette partie pour évaluer les masses financières disponibles pour accompagner des projets forestiers dans les pays en développement pouvant mobiliser de l'expertise forestière française.

Les canaux bilatéraux et multilatéraux de l'aide au développement sont traditionnellement utilisés pour des actions forestières (renforcements de capacité, aide technique, financement de projets...). Les institutions internationales pour l'environnement et le développement, comme la Banque mondiale et les différentes agences des Nations unies se sont impliquées de longue date, mais l'émergence de la finance carbone, des conventions cadre issues de Rio (changement climatique, biodiversité, désertification) et d'accords politiques bilatéraux spécifiques ont à la fois développé et complexifié les possibilités de financement.

Le lien direct entre déforestation/reforestation et émissions/captation de carbone a fondé le développement d'instruments permettant de valoriser des crédits-carbone pour répondre à des obligations/engagements de réduction d'émissions. L'encadré ci-après précise notamment le mécanisme REDD+⁶.

Les fonds sont déboursés via des filières multilatérales – à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et des mécanismes financiers de l'Accord de Paris – et de plus en plus souvent via des filières bilatérales, ainsi que par des fonds climatiques régionaux et nationaux. L'annexe 10 détaille cette architecture complexe et l'annexe 11 précise les financements apportés par les pays développés sous l'angle de la finance climat.

Les estimations des financements nécessaires pour protéger, restaurer et améliorer les forêts dans le monde vont de 45 à 460 Mrd\$ par an. Le financement international et l'effort des pays bénéficiaires n'est en moyenne actuellement que de 2,4 Mrd\$ - 5 % à 0,5 % des besoins - par an. Ce montant est à comparer à ceux investis dans des activités susceptibles de favoriser la déforestation et la

⁶ REDD+ : « reducing emissions from deforestation and forest degradation and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries » – « réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement ».

Nota : le programme "REDD+" va au-delà de la déforestation et de la dégradation des forêts uniquement (REDD) et inclut la gestion durable et la conservation des forêts ainsi que le renforcement des stocks de carbone liés à la forêt.

dégradation des forêts (finance grise) : 13,5 Mrd\$ dépensés par les pays et 4 Mrd\$ de financements internationaux conduisant à de la déforestation notamment pour l'agriculture⁷.

Sur les 24,5 Mrd\$ acheminés depuis des sources publiques internationales et nationales vers des activités d'atténuation des effets sur les forêt depuis 2010, 7,7 Mrd\$ ont été engagés par le biais du financement du développement international, un peu plus de 6,7 Mrd\$ ont été engagés par les fonds climatiques multilatéraux et les donateurs bilatéraux par le biais de la REDD+ (contre 1 Mrd\$ cumulé en 2015), dont 4,6 Mrd\$ sont allés aux paiements basés sur les résultats et les 1,8 Mrd\$ restants à la préparation et à la mise en œuvre, 10,1 Mrd\$ ont été engagés par les gouvernements des pays forestiers pour des activités dans le cadre de leurs plans REDD+ (bien qu'il soit difficile de savoir dans quelle mesure ces fonds ont été décaissés).

Lors de la COP26, 12 pays se sont collectivement engagés à fournir 12 Mrd\$ de financement climatique lié aux forêts entre 2021 et 2025. Sur les marchés volontaires du carbone, 159 M\$ ont été échangés en 2021 (50 M\$ en 2015) sur des projets de protection et restauration des forêts.

La finance est de plus en plus reconnue comme un levier clé pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux. Ainsi, les actifs sous gestion de fonds s'élèvent à 1 048 Mrd\$ en 2021 (695 Mrd\$ en 2015)⁸.

2.2.1. Les démarches multilatérales

Elles sont mises en œuvre par les organismes des Nations unies, par les banques de développement mais aussi par des fonds multilatéraux dont la gouvernance laisse souvent une plus large place aux pays en développement et aux parties prenantes. L'annexe 12, extraite d'une étude de l'OCDE, détaille ces flux de financement multilatéraux, l'annexe 13 présente les principaux fonds d'action pour le climat et l'annexe 14 illustre les interventions des fonds multilatéraux d'action climat.

Le Programme ONU-REDD, opérationnel depuis 2008, rassemble le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour accompagner les activités REDD+.

Les Banques Multilatérales de Développement (BMD) jouent un rôle majeur dans la mécanique des financements pour le climat, avec des engagements de financement climatique de 61,6 Mrd\$ au cours de la seule année 2019.

L'unité Finance Carbone de la Banque mondiale a établi le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF) qui étudie comment capter les recettes des marchés carbone pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, financer la conservation et de la gestion durable des forêts et augmenter le stockage de carbone forestier (REDD+). Elle administre également le Fonds Bio Carbone, un partenariat public-privé qui mobilise des financements pour le piégeage et le stockage du carbone dans le secteur de l'utilisation des terres.

Les agences des Nations unies et les BMD sont également les entités de mise en œuvre du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA), du Fonds Spécial pour les Changements Climatiques (FSCC), du Fonds d'Adaptation (FA) et du Fonds Vert

⁷ Source : *Forest declaration platform* et *Forest declaration assessment* (<https://forestdeclaration.org/>).

⁸ Lors de la COP26 en novembre 2021, 30 institutions financières, couvrant plus de 8 700 Mrd\$ d'actifs sous gestion, se sont engagées à éliminer les investissements dans la déforestation induite par les matières premières dans les secteurs du bœuf, du soja, de l'huile de palme, de la pâte à papier et du papier d'ici 2025.

pour le Climat (FVC). Comme les BMD, les agences des Nations unies sont souvent les administrateurs et/ou les intermédiaires en matière de financements climat.

En 2020, les approbations par les fonds multilatéraux pour le climat pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, la conservation des forêts, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+) sont passées à 309 M\$ (263 M\$ en moyenne sur les 5 ans précédents).

**REDD+ : des mécanismes reconnaissant des réductions d'émissions de GES liées à la conservation des forêts en bon état
(Cf. aussi annexe 15)**

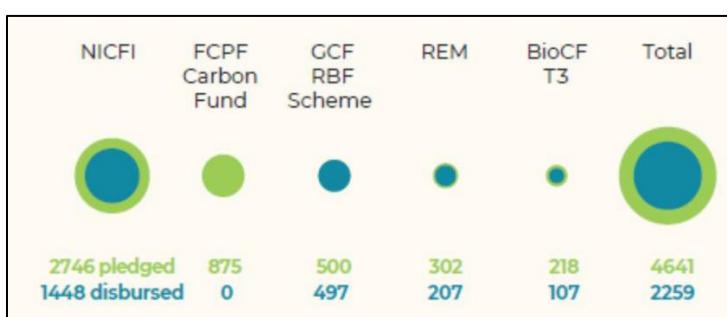
Des projets forestiers (boisement et reboisement) ont été inclus dans le mécanisme de développement propre (MDP) du protocole de Kyoto, avec un succès limité du fait de la complexité des procédures et de conditions limitant l'utilisation des crédits carbone générés.

Le mécanisme REDD+ est plus large, couvrant cinq activités reconnues pour contribuer aux efforts d'atténuation dans le secteur forestier : la réduction des émissions dues au déboisement, la réduction des émissions dues à la dégradation des forêts, l'augmentation des stocks de carbone forestier, le rôle de la conservation des forêts et la gestion durable des forêts.

La procédure est complexe, avec plusieurs phases, des préalables à réunir et de nombreuses garanties à apporter, nécessitant un niveau d'expertise élevé. Des financements ont été mis en place pour mettre en place le cadre REDD+ dans un pays et ensuite pour rémunérer des projets sur les résultats obtenus. Ces paiements qualifiés de « niveau juridictionnel » et « paiements basés sur les résultats » sont considérés comme « non fondés sur le marché » : ils relèvent de paiement entre gouvernements ressemblant à une aide au développement basée sur la performance.

Aux côtés de ces actions institutionnelles, des acteurs (ONG, entrepreneurs...) ont développé des initiatives « parallèles », avec une gouvernance, des systèmes de certification et des méthodologies spécifiques, pour mobiliser des financements privés d'entreprises sur un système de marché volontaire. Ces projets sont parfois qualifiés aussi de « REDD+ » même s'il s'agit plus de financement au niveau de projets.

Financement internationaux REDD+ sur résultats depuis 2010 (M\$)



NICFI : Norway's International Climate Forest Initiative (Initiative internationale sur la forêt et le climat)

FCPF : Forest Carbon Partnership Facility (Fonds de partenariat pour le carbone forestier)

GCF : Green Climate Fund (Fonds vert pour le climat)

REM : REDD+ Early Movers (REDD+ et pays précurseurs - Allemagne et Royaume-Uni)

BioCF T3 : BioCarbon Fund (Fonds BioCarbone Tranche 3)

Source NYDF 2021 - Forest-rewards-Progress-since-2014

La plupart des programmes REDD+ dans le monde doivent encore passer d'une étape préparatoire à l'accès au financement basé sur les résultats. Le Fonds de préparation du FCPF a maintenant signé un total de 45 subventions de préparation pour soutenir les efforts de préparation REDD+ des pays.

14 nations sont maintenant passées à la phase de paiement de la REDD+ dans le cadre du Fonds carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF). Des progrès considérables ont été réalisés en 2021, avec un record de 10 accords de paiement de réduction des émissions (ERPA) signés cette année seulement.

Sur les un peu plus de 6,7 Mrd\$ engagés par les fonds climatiques multilatéraux et les donateurs bilatéraux par le biais de la REDD+, moins de la moitié de ce montant a été décaissé, la plupart ayant eu lieu au cours des deux dernières années.

Le financement de la REDD+ est encore insuffisant : tous les pays forestiers sont confrontés à des obstacles financiers pour mettre pleinement en œuvre leurs stratégies REDD+.

La barre d'entrée pour la REDD+ reste élevée. Les exigences techniques et administratives élevées pour de nombreuses étapes du processus REDD+ restent un obstacle important à l'engagement. La complexité des étapes de demande et d'approbation tend à augmenter avec la taille du projet, limitant les pays avec des plans de projet ambitieux.

Même lorsque le financement des donateurs est disponible, un manque de capacité technique au niveau du projet peut limiter les canaux par lesquels les fonds peuvent être acheminés.

2.2.2. Les démarches bilatérales d'aide au développement

Une grande partie des financements publics pour le climat est dépensée de façon bilatérale et administrée par des agences de développement existantes. Une moyenne annuelle de 30,3 Mrd\$ d'Aide Publique au Développement (APD) liée au climat a été communiquée au Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE-CAD) pour 2018.

Un certain nombre de pays ont également mis en place des fonds climatiques bilatéraux spéciaux et portent des initiatives associant un ou plusieurs contributeurs, comme l'illustrent les exemples suivants.

- Lors du Sommet de Paris sur le climat en 2015, l'Allemagne, la Norvège et le Royaume-Uni se sont collectivement engagés à fournir plus de 5 Mrd\$ de 2015 à 2020 aux pays forestiers démontrant des réductions d'émissions vérifiées.
- L'*Internationale Klimaschutzinitiative* (Initiative internationale pour le climat - IKI) en provenance de l'Allemagne a approuvé plus de 4 Mrd\$ pour plus de 730 projets d'atténuation, d'adaptation et de REDD+ depuis sa création en 2008.
- Le gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé en 2019 à fournir 11,6 milliards de £ sur la période 2021-2025 pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique (après 5,8 milliards de £ de 2016 à 2021). Une part substantielle de ces financements transite par des fonds multilatéraux dédiés, notamment les CIF et le FVC.
- Avec l'Allemagne, le Danemark et la Communauté Européenne, le Royaume-Uni contribue également au Dispositif NAMA (*Nationally Appropriate Mitigation Actions*) qui finance des mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans les pays en développement et les économies émergentes qui souhaitent mettre en œuvre des mesures d'atténuation ambitieuses.
- L'Allemagne et le Royaume-Uni soutiennent le programme Précurseurs REDD+ (REM).
- L'Initiative internationale sur la forêt et le climat (NICFI) de la Norvège a engagé 350 M\$ chaque année depuis 2008 grâce à des partenariats bilatéraux, les filières multilatérales et la société civile. Les financements ont notamment appuyé des activités REDD+ au Brésil, en Indonésie, en Tanzanie et en Guyane.

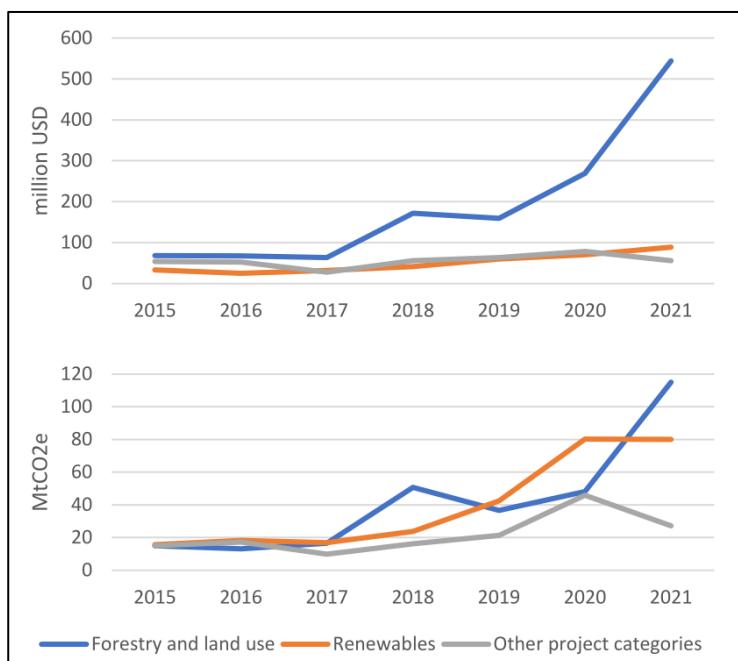
Plusieurs pays en développement ont également établi des fonds nationaux et régionaux qui mobilisent des financements internationaux, des ressources budgétaires nationales et/ou des financements privés. Le Fonds fiduciaire indonésien pour les changements climatiques (ICCTF) figure parmi les premiers fonds nationaux créés. Le Fonds Amazonie, établi par le Brésil et administré par la *Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social* (BNDES, Banque brésilienne de développement), est le plus grand fonds national, grâce à l'engagement de la Norvège et de l'Allemagne de plus d'1,2 Mrd\$.

La Norvège est particulièrement impliquée dans plusieurs initiatives visant à réduire la déforestation. Elle a signé des accords bilatéraux pour des paiements aux résultats avec des pays forestiers majeurs comme le Brésil et l'Indonésie. Elle contribue très significativement au FVC, au FEM, au fonds Carbone de la Banque mondiale, au fonds CAFI⁹ pour l'Afrique centrale.

⁹ Central African Forest Initiative est un partenariat collaboratif qui rassemble des pays d'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo), une coalition de bailleurs (Allemagne, Corée du Sud, France, Norvège, Pays-Bas, Royaume Uni et Union européenne) et le Brésil comme partenaire Sud-Sud. CAFI soutient des réformes ambitieuses et des actions de terrain pour aider ses pays partenaires à réduire les émissions provenant de la déforestation et la dégradation des forêts tout en réduisant la pauvreté. Le Fonds CAFI est un fonds fiduciaire géré par le Bureau des Fonds Fiduciaires Multipartenaires des Nations unies. L'originalité de CAFI est que le périmètre d'intervention dépasse le secteur forestier pour agir sur les causes de la déforestation et de prendre en compte les autres politiques publiques (agriculture, foncier, démographie...).

2.2.3. La place des financements privés

Les marchés du carbone sont devenus un mode de financement important des réductions d'émissions des projets forestiers. La demande de compensation s'accroît avec de plus en plus d'entreprises qui annoncent des objectifs de neutralité carbone dans des délais plus ou moins longs. Les dernières années ont vu une croissance rapide du volume et de la valeur des transactions de projets forestiers sur le marché volontaire. Des standards se sont développés pour apporter des garanties, comme le Verra-VCS (*Verified Carbon Standard*), qui représente aujourd'hui près de 90 % des compensations forestières et d'utilisation des terres négociées en 2019, ou le *Gold Standard*. Les projets sont souvent eux-mêmes bénéficiaires par ailleurs de financement bilatéraux ou multilatéraux de l'aide internationale.



Croissance rapide du volume et de la valeur des transactions de projets forestiers sur le marché volontaire

Source NYDF 2021
Forest-rewards-Progress-since-2014

Les marchés volontaires du carbone ont généré près de 1,4 Mrd\$ jusqu'en 2019 en demande de compensations de carbone forestier. Parallèlement, les marchés du carbone forestier axés sur la conformité¹⁰ ont généré plus de 3,9 Mrd\$ pour les forêts et l'utilisation durable des terres.

Sur le marché volontaire, les crédits forestiers et d'utilisation des terres sont restés de loin le leader en termes de valeur, avec 159 M\$ en 2019¹¹ et une croissance très vive en 2020 et 2021 (cf. graphe ci-dessus).

Récemment, l'initiative LEAF (*Lowering Emissions by Accelerating Forest Finance – Coalition pour la réduction des émissions en accélérant le financement des forêts*) a été annoncée en avril 2021 par les États-Unis, la Norvège et le Royaume-Uni et de grandes entreprises (dont Amazon, Bayer ou McKinsey). Cette initiative public-privé a annoncé la mobilisation d'un milliard de dollars de financement pour payer 100 millions de tonnes à un prix minimum de 10 dollars la tonne.

¹⁰ Les marchés de compensation de conformité sont le résultat de réglementations gouvernementales visant à réduire les émissions de GES, qui établissent les règles pour que les entités réglementées obtiennent et restituent des compensations afin d'atteindre les objectifs réglementaires. Les acheteurs de compensations sont des entités soumises à des obligations réglementaires. De tels marchés de compensation existent en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Californie, au Royaume-Uni...

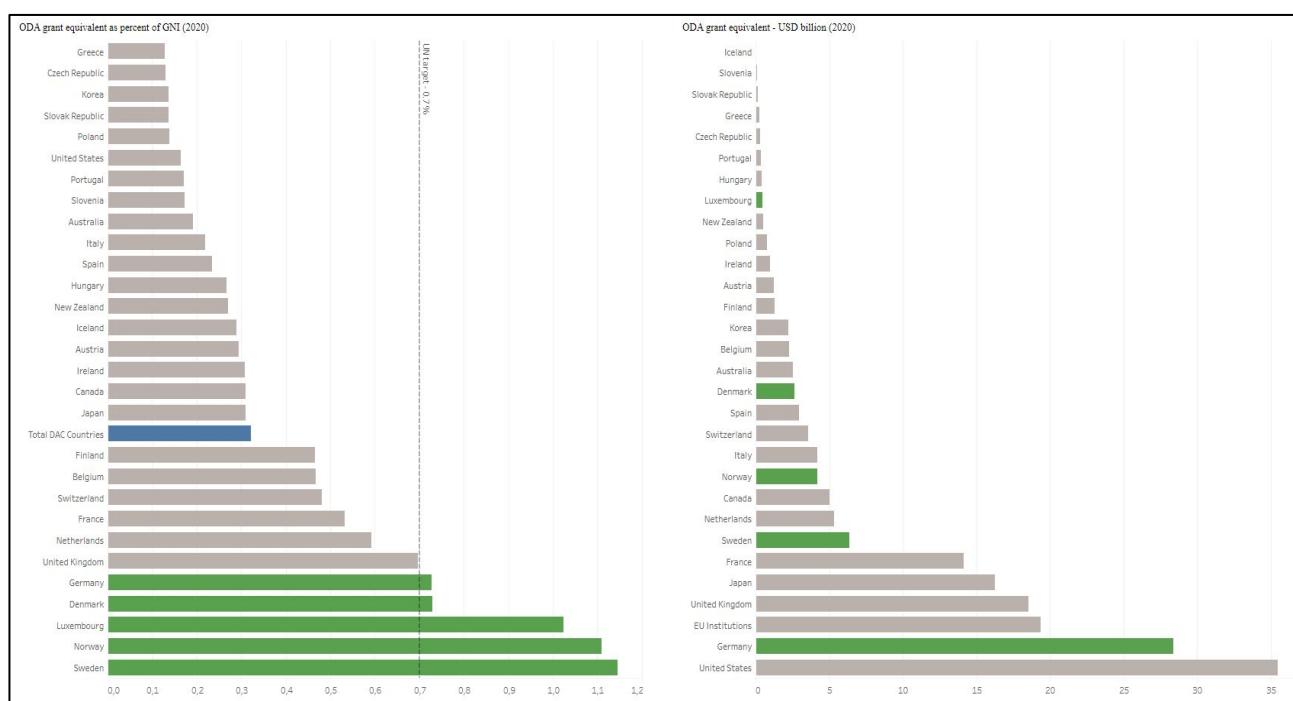
¹¹ Le prix mondial moyen des compensations forestières et d'utilisation des terres suivi était de 4,33 \$ la tonne (source : Ecosystem Marketplace - Forest Trends).

2.3. La France déploie des moyens financiers importants mais leur mise en œuvre est mal coordonnée

2.3.1. Les financements multilatéraux et bilatéraux français

En matière d'aide au développement, la France fait partie des bailleurs les plus importants. En montant, elle se situe néanmoins loin derrière l'Allemagne, le Japon, les États-Unis ou l'Union européenne. En pourcentage du revenu national brut, la France est également assez bien placée (0,5 %), mais devancée par les Pays-Bas (0,6 %), l'Allemagne et le Royaume-Uni (0,7 %) et la Norvège ou la Suède (1,1 %). La part de l'aide bilatérale française est de l'ordre de 55 à 60 %, ratio plutôt plus faible que celui des autres grands pays bailleurs : Royaume-Uni (65 %), Allemagne, Japon ou Norvège (75 %) et États-Unis (90 %).

**Résultats préliminaires 2020 de l'aide au développement totale,
en montant et pourcentage du revenu national brut**



Source : OCDE

Les données de l'OCDE permettent de regarder les contributions des différents pays par secteur d'activité et notamment le secteur « III.1.b. Sylviculture » relevant du grand ensemble « Filières de production » (comme l'agriculture ou la pêche) ou le secteur « IV.1. Protection de l'Environnement Général » relevant du grand ensemble « Multisectoriel ou transversal ». Il reste délicat d'analyser ces données quand on s'intéresse au thème « forêt - bois » car le seul secteur « Sylviculture » est réducteur, certaines actions pouvant relever d'autres secteurs (agriculture, protection de l'environnement, transversal ou multisecteurs...). L'OCDE propose également de surveiller les financements selon cinq marqueurs, quatre relatifs aux conventions de Rio (biodiversité, l'adaptation au changement climatique, l'atténuation du changement climatique et la désertification) et un marqueur « environnement ». Ces différents regroupements thématiques ne permettent pas d'isoler les projets forêt-bois qui peuvent relever d'un ou plusieurs de ces marqueurs, eux même comprenant différentes composantes (énergie, transports, eau, déchets, agriculture, pêche...).

Avec des limites, les approches permettant le mieux d'apprécier l'effort d'aide au développement dans le domaine forêt-bois et d'effectuer des comparaisons entre pays semblent être :

- le secteur « III.1.b. Sylviculture », même s'il ne correspond qu'à une partie des projets ;
- le secteur « IV.1. Protection de l'Environnement Général », qui a contrario comporte des projets qui ne concernent pas la forêt et le bois ;
- les focus sur les financements REDD, consacrés par définition à la forêt et qui mobilisent notamment des financements multilatéraux.

L'annexe 9 permet de visualiser ces données et d'apprécier l'implication des différents pays. La France apparaît en bonne place, mais des pays apparaissent plus impliqués, comme le Royaume-Uni, le Japon et surtout l'Allemagne. Si le montant global de l'aide au développement de la France est conséquent, il semble que la France soit connue pour prendre position, suggérer des initiatives, lancer des projets, sans que des financements appropriés soient mis en place à l'appui du discours : cette caractéristique étant résumée par « Les Français ont beaucoup d'idées, mais ne mettent pas d'argent » (à l'instar de l'Initiative sur les forêts tropicales).

L'aide au développement de la France (global) se partage à parts égales entre l'aide bilatérale (dont 95 % passe par l'AFD) et l'aide multilatérale (via Banque mondiale, FIDA, UE, FAO...). Contrairement à certains pays, essentiellement payeurs comme la Norvège, la France dispose de « forces opérationnelles » au travers de l'AFD, du CIRAD, du FFEM...

La France se situe juste derrière les États-Unis, le Royaume-Uni ou l'Allemagne en termes de montant d'aide global au développement. Dans le domaine forêt-environnement-climat, la France reste un bailleur important, même si quelques pays émergent particulièrement comme l'Allemagne ou la Norvège, notamment dans le cadre des mécanismes REDD+ (cf. annexe 11 et annexe 21).

L'ordre de grandeur des financements français bilatéraux et multilatéraux drainés sur des actions forestières peut être évalué entre 100 et 150 M€ par an (cf. encadré ci-dessous).

Évaluation des financements français pour les forêts dans le cadre des aides internationales

Les éléments suivants sont des ordres de grandeurs sur les dernières années, obtenus par diverses sources et méthodologies précisées dans le texte. Les montants étant très variables d'une année à l'autre, des fourchettes sont indiquées.

- **Agence française de développement (AFD)**
De l'ordre de 60 M€ de prêts et 12 M€ de subvention (cf. annexe 16)
- **Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)**
De l'ordre de 5 M€ (source note interne AFD – 5,5 M€ en 2019 et 7 M€ en 2020))
- **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)**
De l'ordre de 10 M€ (source note interne AFD – 20,5 M€ en 2019 et 3,6 M€ en 2020)
- **Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI)**
De l'ordre de 10 M€ (source note interne AFD – 3 M€ en 2019, 10 M€ en 2020 et 11 M€ en 2021)
- **Fonds vert pour le climat (FVC)**
Entre 17 € et 52 M€ (sur la base de 15 % de financements pour les forêts dans le FVC en moyenne et d'une contribution de 572 M€ de la France pour la constitution du FVC sur 5 ans et de promesse de 1 387 M€ pour la première reconstitution sur 4 ans de 2020 à 2023).

Au total, on peut donc considérer que les financements français ciblés sur les forêts, mobilisés via des canaux bilatéraux et multilatéraux, sont de l'ordre de 100 M€ à 150 M€ par an.

R3. Confier à l'AFD ou au MEAE la consolidation annuelle des différents financements bilatéraux et multilatéraux de la France consacrés à des actions forestières et en rendre compte.

Les financements français en faveur du climat dans les pays en développement

La France s'est engagée à porter ses financements en faveur du climat dans les pays en développement de 3 Mrd€ en 2015 à 5 Mrd€ en 2020, incluant une augmentation des financements en faveur de l'adaptation pour atteindre 1,5 Mrd€ par an (par rapport à la moyenne 2010-2015 de 400 M€).

La France a atteint et dépassé cet objectif avec un an d'avance : dès 2019, les financements climat de la France à destination des pays en développement ont atteint 5,96 Mrd€ dont 1,5 Mrd€ dédiés à l'adaptation au changement climatique.

En 2020, les financements climat de la France ont atteint 5,05 Mrd€, dont 1,96 Mrd€ pour l'adaptation. Malgré la crise du Covid-19, la France a tenu son engagement pris à la COP21.

Depuis, la France a relevé et prolongé son engagement, le portant à 6 Mrd€ par an entre 2021 et 2025, dont un tiers consacré à l'adaptation.

Source : MEAE

2.3.2. Le rôle essentiel de l'Agence française de développement (AFD)

L'essentiel de l'aide au développement de la France est mis en œuvre par l'AFD, qui regroupe également Proparco (filiale dédiée au secteur privé) et depuis peu Expertise France (agence française de coopération technique internationale). L'AFD a une certaine originalité par rapport à d'autres pays aidants : elle intervient aussi en tant qu'établissement financier et elle a donc la capacité à travailler directement avec les acteurs économiques des pays aidés. L'AFD apporte un « paquet » associant des prêts bonifiés, une expertise projet et la possibilité de faire intervenir des institutions françaises en appui (comme l'ONF et ONFI par exemple).

L'activité de l'AFD se partage entre une activité à marge avec les pays « émergés », des prêts à taux bonifiés par l'État (taux d'environ 1 % sur 10 à 15 ans) et des subventions pour environ 1 Mrd€ financé par l'État MEAE.

Quelques éléments sur l'AFD et ses actions forestières

L'AFD mobilise environ 12 Mrd€ par an dont 2 Mrd€ provenant de l'État et 10 Mrd€ levés sur les marchés financiers. Cela représente 800 à 1 000 engagements par an, dont 100 à 120 sont gérés par le département Transition écologique et gestion des ressources naturelles, pour une enveloppe de 2,5 Mrd€ (80 à 85 % de prêts).

L'AFD assure l'interface entre :

- les demandes provenant des 110 pays éligibles à l'aide bilatérale au niveau international, dont 19 pays prioritaires pour l'aide publique au développement française,
- la stratégie de l'État formalisée notamment au travers des travaux du comité interministériel de la coopération internationale et du développement – CICID – (profils de risque pour les prêts, grandes orientations thématiques). Cf. annexe 17 sur le rôle du CICID.

La forêt représente de l'ordre de 50 à 80 M€ d'engagement par an, notamment des subventions et des prêts sur le Bassin du Congo et, de temps en temps, des prêts de politique publique (Inde, Amériques latine, Turquie...). Le barycentre des engagements forestiers de l'AFD reste le Bassin du Congo.

L'AFD intervient aussi via des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires comme le CAFI (*Central Africa Forest Initiative*) dédié aux forêts d'Afrique centrale (Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda et Tchad) avec sept pays partenaires donateurs : Allemagne, Commission européenne, France, Norvège, Corée du Sud, Pays-Bas et Royaume-Uni (cf. à titre d'illustration, l'annexe 18 sur les engagements forêt de l'AFD en Afrique centrale sur la période 2020-2021).

L'AFD possède une propre force d'expertise forestière pour analyser les demandes des pays et les instruire.

L'AFD fait appel à des consultants pour mettre en œuvre les projets forestiers correspondant aux 50 à 80 M€ d'engagements annuels. Le recours aux consultants représente une enveloppe de sous-traitance d'environ 1 M€ par an. Les quatre principaux attributaires, se répartissant à peu près à part égale sont ONFI, *Forest Ressources Management* (FRM), Oréade Brèche et TEREA.

L'AFD intervient aussi dans les DOM, comme une banque des collectivités.

Proparco représente environ 10 % de l'activité de l'AFD. Proparco prend un peu plus de risques que les banques commerciales traditionnelles.

Expertise France, qui a été intégré récemment dans le groupe AFD, est un ensemblier qui rassemble de l'expertise française pour répondre à des besoins d'assistance technique. Mobiliser à cet effet l'expertise publique française n'est pas simple, mais elle est généralement attendue des partenaires de la France qui souhaitent la participation des institutions françaises : par exemple, pour des actions avec la Chine, les Chinois privilégient l'expérience institutionnelle de la France et non l'expertise purement technique.

L'AFD assure la gestion administrative et financière du FFEM et héberge son secrétariat.

Au cours des entretiens réalisés par la mission, le rôle de l'AFD est apparu positif. L'expertise forestière française a pu prospérer dans certaines zones grâce aux actions soutenues de l'AFD et grâce aux partenariats noués avec des organismes de recherche. Ainsi dans le bassin du Congo, le développement des aménagements forestiers a bénéficié des apports du CIRAD et de prêts bonifiés de l'AFD auprès d'entreprises françaises pionnières.

Toutefois, certains interlocuteurs déplorent une évolution trop « banque - institution financière » de l'AFD au détriment du développement sensu stricto, avec une trop grande prépondérance des aspects financiers ou juridiques par rapport aux aspects techniques.

2.3.3. Une aide internationale qui manque de coordination, de lisibilité et de cohérence

Si la France consacre d'importants moyens à l'aide au développement, le pilotage stratégique d'ensemble gagnerait à être renforcé et éclairé ainsi que le souligne la Cour des comptes dans un récent rapport (cf. encadré ci-dessous).

Extraits de la Communication de la Cour des Comptes à la commission des finances du Sénat relative au Pilotage stratégique par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères des opérateurs de l'action extérieure de l'État (février 2020)

Une constellation d'acteurs, créés au gré de changements de périmètre ministériel et de décisions politiques, contribue désormais à la mise en œuvre de l'action extérieure de l'État.

Les orientations stratégiques assignées aux opérateurs sont formulées dans des documents disparates, peu harmonisés et accumulant des injonctions rarement synthétisées, qu'il s'agisse de rapports, de conventions d'objectifs et de moyens, de notes d'orientation, de discours de politique étrangère ou de courriers échangés entre la tutelle et les établissements. Le ministère a tenté de résoudre ce problème en créant un comité interministériel des opérateurs, qui devait servir d'enceinte de coordination et de synthèse. Mais celui-ci ne s'est réuni qu'une fois, en octobre 2016.

Le rôle du MEAE à l'égard de ses opérateurs doit être prioritairement de définir les grandes orientations stratégiques, puis de veiller à leur respect. Pour exercer cette mission, une coordination étroite est nécessaire, tant au sein du ministère, entre les différentes directions, qu'avec les autres ministères compétents et avec les opérateurs eux-mêmes, voire entre les opérateurs intervenant dans un même champ de l'action extérieure.

Au niveau interministériel, des feuilles de route pourraient être systématisées pour les établissements relevant de la compétence de plusieurs ministères : avec les ministères économiques et financiers (AFD, Expertise France, Business France, Atout France, France Médias Monde), avec le ministère de la culture (Institut français, France Médias Monde, CFI), avec celui de l'enseignement supérieur (Campus France, CIRAD, IRD), ou avec celui de l'éducation nationale (AEFE).

Dans le cadre des orientations fixées par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), l'Agence française de développement (AFD) tend à devenir non seulement l'acteur central de cette politique, mais aussi sa force d'initiative principale. L'élargissement successif de ses sphères de compétence lui confère un rôle majeur de conception dans ce domaine, à la fois comme financeur et comme pilote stratégique. Le rôle d'orientation stratégique des tutelles ministérielles s'affirme désormais plus difficilement. La transformation du paysage de la coopération technique internationale, qui passe par l'intégration prochaine d'Expertise France dans un groupe AFD élargi, renforce les risques de perte de maîtrise du MEAE.

Les établissements de recherche contribuant aux questions de développement, CIRAD et IRD, font l'objet de réformes dans le cadre du plan « Action publique 2022 ». Le cadrage de leurs orientations géographiques et des partenariats potentiels avec d'autres opérateurs gagnerait à être renforcé.

Ce constat est valable aussi pour les actions dans le domaine forestier, dont les multiples enjeux (atténuation, adaptation, décarbonation, biodiversité, sylviculture, aires protégées, commerce...) appellent des expertises croisées. Au-delà des aspects techniques, les jeux politiques peuvent parfois s'en mêler, comme l'émergence récente du sujet forestier dans les relations France-Brésil.

Récemment, un rapport du CGAAER¹² a analysé la coopération technique et institutionnelle conduite sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il est fait état d'un environnement riche d'acteurs publics, privés, associatifs nationaux mais aussi européens, positionnés sur ce créneau mais avec des stratégies propres et pas toujours complètement articulées avec celle du Ministère. Le rapport précise qu'il en résulte des actions nombreuses, dispersées, rarement évaluées, au pilotage manquant de lisibilité et dont le portage politique paraît distant. Les recommandations émises, rappelées en annexe 19, sont ciblées sur le MASa, mais leur nature rejoint celles de la Cour des comptes. Dans le domaine de la forêt et du bois, de nombreux rapports ont mis en évidence la dimension interministérielle des sujets, avec une dilution et une dispersion des moyens qui appellent à une coordination renforcée pour gagner en efficacité et en lisibilité de l'action publique. En ajoutant à cet ensemble une dimension diplomatique et les particularités de l'aide au développement, les actions « en silos » nuisent à une unité d'action et à une stratégie affirmée¹³.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a la charge de la politique forestière, mais ses moyens se réduisent régulièrement. Le traitement des crises et des urgences agricoles marginalise les sujets forestiers caractérisés par le temps long. Le principal opérateur, l'ONF, connaît des difficultés de financement de son modèle économique, ainsi qu'une crise sociale et de valeurs sous la pression des contraintes financières et des réductions d'effectifs.

Le ministère de la Transition écologique et ses opérateurs (ADEME, OFB...) portent des politiques qui ont de très grandes interactions avec la forêt et la filière bois (biodiversité, aires protégées, chasse, logement, énergie, eau...) mais le MTECT n'a pas la charge de la politique forestière.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ne porte pas une attention spécifique à la forêt qui ne recèle pas vraiment de sujets brûlants. Les actions opérationnelles sont par ailleurs déléguées à des opérateurs et notamment l'AFD. La cellule « forêt » au MEAE est de taille très réduite¹⁴. L'annexe 20 restitue les pages « forêt » du site internet du MEAE.

L'AFD inscrit son action dans le cadre fixé par le MEAE (léger en matière forestière) et cale ensuite ses interventions sur les demandes émanant des pays éligibles à l'aide au développement, sur les projets portés par les institutions internationales (FAO, Banque mondiale...) ou sur des projets « solvables » d'investissement ou d'assistance technique.

L'AFD a été à l'initiative en 2019 de la création du Comité Scientifique et Technique Forêt (CST) qui se présente comme un espace de mobilisation de l'expertise francophone pour informer les politiques publiques françaises en matière de gestion et de protection des forêts tropicales dans les zones d'intervention de l'AFD. L'annexe 21 précise le fonctionnement et l'activité du CST. Ce comité a vocation à fédérer l'expertise forestière française publique et privée. Ses travaux ont été jusqu'ici très focalisés sur la Stratégie nationale sur la déforestation importée.

¹² René QUIRIN et Henri-Luc THIBAULT. Évaluation de la coopération technique et institutionnelle conduite sous l'égide du MAA. Rapport du CGAAER n° 20078. Novembre 2021.

¹³ Certains interlocuteurs de la mission allant jusqu'à affirmer à ce sujet : « il n'y a pas de pilote dans l'avion ».

¹⁴ Actuellement, on peut citer Philippe DELETAINE (Expert Forêts / Biodiversité / Zones humides de la Sous-direction de l'Environnement et du Climat), Justine de Boisfleury (Conseillère politique sur les forêts et le climat) et Pierre-Henri Guignard (Envoyé spécial de la France pour l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales).

2.4. Les opérateurs techniques

2.4.1. Des opérateurs techniques français nombreux, de taille modeste et peu coordonnés : les grands prestataires internationaux sont anglo-saxons

Au-delà de la mobilisation de compétences internes des opérateurs de coopération (ministères, AFD dont Expertise France...), l'essentiel des projets d'aide au développement sont mis en œuvre par des prestataires – cabinets de consultants, bureaux d'étude, ONG... – qui répondent à des appels d'offre des institutions nationales ou internationales.

Au niveau mondial, les grands cabinets, dont le champ d'expertise couvre plusieurs domaines techniques sont principalement anglo-saxons. Les aspects forestiers font partie de leur portefeuille, rattachés aux actions en faveur de l'environnement ou du climat. Ces entreprises bénéficient d'un flux de contrats et de projets financés par les organismes d'aide au développement des principaux pays bailleurs, au premier rang desquels les États-Unis, mais aussi le Royaume-Uni (cf. 2.3.1).

Aux États-Unis, des firmes comme Chemonics, DAI¹⁵ ou Tetra Tech ARD emploient des milliers de personnes à travers le monde et reçoivent plusieurs centaines de millions de dollars par an de l'Agence des États-Unis pour le développement international (*USAID - U.S. Agency for International Development*)¹⁶.

L'Allemagne investit beaucoup dans l'aide au développement et la présence d'experts via la GIZ (*Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*)¹⁷ en gardant en ligne de mire une logique commerciale au-delà des objectifs altruistes de l'aide au développement. En effet, à la différence de la France, l'Allemagne produit des matériels forestiers et des projets réalisés et aidés dans d'autres pays sont autant d'occasion de mettre en avant des matériels et de favoriser de futurs flux d'échanges commerciaux. La GIZ est aussi l'exemple d'une agence publique qui exécute des projets avec ses propres moyens.

La France est un bailleur important (cf. 2.3.1). Pour autant, des représentants des bureaux d'étude, interrogés par la mission, font état d'un positionnement singulier de la France qui conduirait à ne pas favoriser les bureaux d'étude nationaux contrairement à ce que font d'autres pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni ou l'Allemagne¹⁸. Cette affirmation est difficile à objectiver mais elle est revenue plusieurs fois, avec des exemples concrets¹⁹, qui laisse penser qu'il ne s'agit pas uniquement d'un ressenti sans fondement.

En tout état de cause, les bureaux d'étude français possédant une expertise forestière sont de petite taille par rapport à des concurrents anglo-saxons ou allemands. Ils détiennent pour autant, ensemble, une vraie compétence dans le domaine de la gestion durable des forêts tropicales, reconnue à l'international.

Leur dimension réduite handicape l'accès aux financements, du fait de la complexité des dossiers à monter (Banque mondiale par exemple) ou de la surface financière trop faible (par exemple l'UE

¹⁵ *Development Alternatives Incorporated*.

¹⁶ Avec plus de 1,5 Mrd\$ de contrats avec l'USAID en 2019, Chemonics est le plus grand bénéficiaire à but lucratif de l'aide étrangère du gouvernement américain.

¹⁷ Certains interlocuteurs ont souligné le fort investissement des Allemands en Chine, avec la formation d'agents forestiers chinois et du conseil en stratégie de reforestation.

¹⁸ À titre d'illustration a été cité un appel d'offre de l'AFD auquel ont répondu plusieurs bureaux d'étude français, comme TEREA, Oréade Brèche et ONFI, finalement attribué à un bureau d'étude belge...

¹⁹ Par exemple l'obligation de répondre en allemand à un appel d'offre de la GIZ.

demande des garanties financières qui obligent à fonctionner en consortium). Ces bureaux d'études français restent très fragiles, en fonctionnement quasiment au jour le jour, sans avoir la sécurité et la visibilité qu'apportent de gros projets (10 à 20 M€ sur plusieurs années). Certains des interlocuteurs de la mission prédisent une absorption par de gros bureaux d'étude européens dans le futur si aucune politique de soutien ciblée ne se met en place.

Il en va d'ailleurs de même avec les ONG qui mettent également en œuvre des projets financés par des bailleurs internationaux. Les très grandes ONG mondialisées dominent le secteur, comme Conservation International, WWF ou Greenpeace. En France, la majorité des ONG environnementales s'intéressant à la forêt restent sur un périmètre national même si des associations comme Canopée s'ouvrent sur l'Europe via une collaboration avec FERN et que le WWF France est, membre par construction, d'un réseau international.

L'efficacité des modèles anglo-saxons repose sur une synergie entre le lobbying public au sein des institutions internationales et la réponse aux appels d'offres. Cela interpelle le financement à la française qui prive les opérateurs de soutiens institutionnels forts. Le Comité scientifique et technique Forêt, récemment mis en place sous l'égide de l'AFD, va dans le bon sens, en permettant de rapprocher les acteurs et de faire circuler les informations, mais son efficacité reste conditionnée par une véritable coordination interministérielle (MASa, MEAE, MTECT) dans le domaine des forêts à l'international.

- R4.** Mettre en place (MEAE, avec MASa et MTECT) une véritable coordination interministérielle des actions consacrées à la forêt mobilisant des aides bilatérales ou multilatérales de la France. Utiliser le Comité scientifique et technique Forêt mis en place en 2019, pour assurer l'information et la concertation avec les acteurs publics et privés. Prendre en compte également les forêts de l'arc méditerranéen.

2.4.2. Bien que de taille réduite, ONFI occupe une place particulière

Comme d'autres acteurs français (bureaux d'études), l'action d'ONFI à l'international participe du rayonnement de la France²⁰. Toutefois, ONFI a une identité particulière qui tient à la marque « ONF ». En effet, l'ONF porte la notoriété de l'expérience forestière de la France et incarne la gestion forestière publique (« les Eaux et forêts », « l'Administration forestière », « l'uniforme »...). ONFI est le seul bureau d'étude identifié à un gestionnaire de forêt.

Ainsi, d'une part une action conduite par ONFI sera plus visible et plus porteuse de l'image de la France, d'autre part les organismes publics de gestion forestière d'autres pays seront « rassurés » d'avoir à faire à des homologues avec qui ils auront une culture commune de gestion de forêts publiques (« corps forestier », service public, intérêt général...). De nombreux pays dans le monde ont une grande proportion de forêts publiques, voire une majorité (cf. annexe 22). Cet aspect a été important pour un projet avec la Turquie, ou bien ceux en Colombie (ONF Andina).

Le « label ONF » est reconnu dans le monde et singulièrement dans le monde méditerranéen et le monde anglo-saxon (affinités avec le Canada, « poids forestier » de la France par rapport au Royaume-Uni où les forêts ont été considérablement réduites, proximité avec les forestiers américains²¹...)

²⁰ Certains interlocuteurs de la mission résumant de manière caricaturale ces actions à : « planter un drapeau français ».

²¹ Gifford PINCHOT est le fondateur de l'US Forest Service, en même temps que l'homme qui a introduit le métier de forestier aux États-Unis, après avoir étudié la sylviculture en Europe, et notamment à Nancy. Dans l'histoire des idées, il est le père de la « conservation » et un des premiers penseurs de la foresterie multi-usages, aux lointaines origines de la foresterie multifonctionnelle moderne. Il est aujourd'hui considéré comme un des précurseurs du concept de « développement durable ».

Malgré l'autonomie de fait d'ONFI par rapport à l'ONF (cf. 3), cette proximité introduit une certaine ambiguïté sur laquelle tant ONFI que l'AFD surfent, mais cette situation n'est pas satisfaisante et peut à tout moment être remise en cause.

Le statut d'ONFI (bureau d'étude privé) ne permet pas à Expertise France de recourir directement aux services d'ONFI sans mise en concurrence ; par contre, Expertise France recrute des experts ayant travaillé à ONFI du fait de leur compétence acquise et de leur pertinence opérationnelle.

Le statut privé d'ONFI ne permet pas la participation d'experts à des opérations de jumelage institutionnels financés par l'UE.

Lors des entretiens conduits par la mission auprès de bureaux d'études, la qualité de l'expertise d'ONFI est saluée et accueillie favorablement. ONFI est reconnue pour avoir fait avancer des sujets émergents en matière de gestion durable des forêts tropicales, comme les liens entre la forêt et le changement climatique. Certains précisent même que « ONFI doit rester dans le paysage » et que la disparition d'ONFI serait « un très mauvais signal pour l'expertise française à l'étranger ».

CONCLUSION

La diffusion de l'expertise forestière à l'international d'un pays comme la France repose principalement sur :

- le nombre d'étudiants formés, la qualité de l'enseignement forestier et son adéquation aux enjeux forestiers mondiaux ;
- l'importance de l'effort de recherche et l'implication des organismes de recherche dans les différents contextes forestiers internationaux ;
- le montant des financements bilatéraux et multilatéraux orientés sur des actions forestières et l'existence d'une stratégie pour utiliser ces financements en favorisant le déploiement de l'expertise nationale ;
- le nombre et l'importance des opérateurs et des structures d'étude et de conseil, capables d'employer des experts, de maintenir leurs compétences et de déployer cette expertise à travers le monde.

En étudiant ces différents points la mission a pu constater que la France détient de nombreux atouts (renommée et ancienneté de son histoire forestière, présence dans les différents biomes, instituts de recherche reconnus, montants importants consacrés à l'aide au développement...), mais que certains d'entre eux s'étiolent et que la diffusion de l'expertise française pourrait être beaucoup plus dynamique. À cet égard, plusieurs fragilités sont identifiables, dont certaines mériteraient une attention particulière.

- L'enseignement forestier n'est plus à la hauteur de sa renommée passée ; dans le supérieur, la lisibilité des formations laisse à désirer et le nombre d'étudiants n'est pas suffisant. Une mission, analysant en détail la situation et identifiant les actions prioritaires à conduire, apparaît urgente pour redresser la barre.
- En parallèle, une analyse de la trajectoire des effectifs et des moyens de la recherche forestière, notamment les compétences en forêts tropicales, serait particulièrement utile, alors qu'une génération de chercheurs va devoir être renouvelée.
- Si les montants de l'aide au développement consacrée aux actions climat – et forêt – apparaissent significatifs (bien qu'il soit difficile d'extraire les informations sur le seul domaine « forêt-bois »), le manque de coordination entre les différents acteurs nuit à la lisibilité et au rayonnement de l'action.
- Ce constat est renforcé par l'absence de « licornes » parmi des structures de plus petites tailles que leurs concurrents, qui mettent en œuvre ou participent à des projets internationaux (bureaux d'étude, ONG...).

Dans ce paysage, ONFI, bien que de taille modeste, présente un profil singulier du fait de son adossement à l'ONF qui incarne toujours l'excellence de la foresterie française. Depuis sa création en 1997, ONFI a su être innovant, s'est investi sur les sujets émergents et a constitué un vivier de compétences. Au fil du temps, force est de constater que les liens se sont distendus entre l'ONF et sa filiale, dont la gouvernance est par ailleurs trop endogame.

La mission considère que l'existence d'ONFI est un atout pour l'expertise forestière et la présence de la France à l'international. Son effacement, parfois évoqué, serait dommageable. Il revient à l'ONF de jouer son rôle d'actionnaire principal tout en « donnant de l'air » à cette filiale en diversifiant sa gouvernance. C'est une responsabilité de l'ONF, qui renvoie au projet stratégique et au devenir de l'EPIC ONF, sur lesquels de multiples rapports se sont penchés.

Signatures des auteurs



Patrick Dedinger
Inspecteur général de l'agriculture



Michel Hermeline
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



Cabinet du ministre

Paris, le 23 JUIN 2021



Le Directeur de Cabinet du Ministre
de l'Agriculture et de l'Alimentation

à

Monsieur le Vice-Président
du Conseil Général de l'Alimentation,
de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
(CGAAER)

N/Réf : CI 831868

V/Réf :

Objet : Diffusion de l'expertise forestière française à l'international - rôle de l'Office National des Forêts (ONF) et d'ONF international.

PJ :

Le secteur forestier est aujourd'hui confronté à de grands enjeux économiques et environnementaux au niveau international : la déforestation à grande échelle sur de nombreux continents, les effets des changements climatiques sur les essences forestières, entraînant au mieux des adaptations, au pire des phénomènes de désertification ou des incendies à très grande échelle, la perte de biodiversité qui en découle, etc.

La France est engagée dans des accords multilatéraux qui portent directement ou indirectement sur la gestion forestière : convention cadre sur les changements climatiques, accord de Paris, convention sur la biodiversité, convention sur la désertification, convention internationale sur le commerce d'espèces de flore et faune sauvages menacées d'extinction, accord international sur les bois tropicaux...

L'expertise française est mobilisée en appui aux négociations ou dans le cadre d'échanges institutionnels, mais aussi pour la mise en œuvre de programmes de recherche et de développement ou pour la réalisation de projets. Des financements publics (aide au développement, fonds européens ou internationaux) et privés (politique de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, compensation carbone, mécénat...) soutiennent ces actions.

.../...

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55

Outre les Ministères concernés (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère de la Transition écologie (MTE), Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)), plusieurs établissements publics interviennent au niveau international dans le domaine forêt-bois : l'ONF, l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Des structures privées et des organisations non gouvernementales sont également présentes comme des cabinets d'experts forestiers, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Groupe de Recherche et d'Echange Technologique (GRET) ou des associations portant des actions de reforestation, ainsi que des groupes de réflexion (comité forêt, Groupe national des forêts tropicales).

L'importance des enjeux forêt-bois, avec des questions stratégiques sur la déforestation importée, la préservation des forêts tropicales, la neutralité carbone, le commerce international des produits bois et la souveraineté nationale, doivent s'appuyer sur une expertise française forte et active, contribuant au rayonnement de la France, grand pays forestier dont la réputation est encore reconnue.

Cette montée en puissance des enjeux est concomitante à des interrogations sur le devenir et le positionnement des acteurs portant l'expertise forestière française. C'est notamment le cas de la filiale de l'ONF, ONF international, dont l'existence est régulièrement questionnée (cf. notamment, le rapport de la Cour des comptes de 2014) ; la mission inter-inspections réalisée en 2019 sur le Contrat d'Objectifs et de Performance de l'ONF n'a pas approfondi les questions relatives aux filiales de l'ONF.

Depuis 5 ans, ONF international a traversé plusieurs crises de gouvernance et changé 3 fois de Direction. Cela étant, la structure connaît aujourd'hui un regain d'activité, qui s'appuie sur une stabilité financière et managériale, permettant d'engager une réflexion approfondie sur ses missions et leur évolution. Cette réflexion a été initiée par l'ONF avec des propositions formalisées dans un rapport d'audit interne rendu fin 2020.

Dans ce contexte, nous avons décidé la mise en place d'une mission du CGAAER sur le rôle de l'ONF et notamment d'ONF international, sur la diffusion de l'expertise forestière française à l'international. Cette mission devra :

- dresser un panorama de l'expertise forêt-bois française mobilisée à l'international, en termes de moyens (personnes, projets, financements mobilisés...), des acteurs publics et privés concernés, tout en les comparant avec les moyens et les organisations déployés par quelques autres grands pays forestiers (par exemple : Allemagne, Suède, Etats-Unis, Chine...) ;
- dresser un bilan détaillé des actions d'ONF international, en évaluant son impact depuis sa création, et en aidant à le projeter sur le proche avenir ;
- analyser les forces et faiblesses de l'expertise française et, formuler des recommandations sur le rôle que doit jouer à l'avenir l'ONF et/ou ONF international dans ce paysage.

La mission évaluera les conséquences d'une cession d'ONF international par l'ONF.

La mission pourra appuyer ses réflexions notamment sur :

- l'audition des autres Ministères intéressés (MEAE, MTE) ;

.../...

- l'audition des acteurs portant une expertise forêt-bois à l'international : CIRAD (département Forêt et Société), IRD, Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement, OFB, écoles (AgroParisTech, l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois, Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie), organisations non gouvernementales (WWF, UICN, GRET), bureaux d'études ;
- l'audition des bailleurs de fonds publics intervenant dans le champ de la gestion durable des forêts tels que le FFEM ou l'AFD (Direction chargée de l'agriculture) ;
- l'audit interne de l'ONF en date du 2^e semestre 2020 ;
- l'audition du comité de direction de l'ONF et du Contrôleur général économique et financier chargé du contrôle de l'ONF.

Vous voudrez bien faire connaître dans les meilleurs délais les personnes qui auront la charge de cette mission afin que ses conclusions puissent être rendues en septembre 2021.

Pour ce travail, les missionnaires pourront s'appuyer sur la Direction Générale de la Performance économique et environnementale des Entreprises.

Fabrice RIGOULET-ROZE



Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Nom Prénom	Organisme	Fonction
Agence Française de Développement (AFD)		
Gilles KLEITZ	AFD	Directeur du département Transition Ecologique et gestion des ressources naturelles
Matthieu AUGER SCHWARTZENBERG	AFD	Responsable équipe projet et membre du comité de pilotage du Comité Scientifique et Technique (CST) forêt
Christophe DUCASTEL	AFD	Chargé de mission biodiversité
Guillaume CHIRON	AFD	Chef de projet biodiversité
Etienne LIBERTY	AFD	Directeur Adjoint du Département Développement Durable d'Expertise France
Aurélien GUINGAND	AFD	Responsable d'équipe projet Biodiversité - Forêts - Aires protégées
Emmanuel FOURMANN	AFD	Chef de projet forêt-biodiversité
AgroParisTech		
Myriam LEGAY	AgroParisTech	Directrice centre de Nancy
Christophe VOREUX	AgroParisTech	Directeur des études et de la pédagogie
Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT)		
Benoit JOBBE-DUVAL	ATIBT	Directeur général
CIRAD		
Plinio SIST	CIRAD	Directeur UR Forêts et Sociétés
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)		
Caroline MERLE	FAO	Expert forestier à la division forêt
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASa)		
Direction générale de la Performance économique et environnementale des entreprises - Sous-direction filières forêt-bois, cheval et bioéconomie		
Sylvain REALLON	MASa	Directeur de la sous-direction
Isabelle MELLIER	MASa	Adjointe au directeur
Jean-Christophe LEGRIS	MASa	Chef du bureau Réglementation et opérateurs forestiers
Iris Le RONCE	MASa	Chargée de mission Affaires forestières européennes et internationales et Recherche forestière

Nom Prénom	Organisme	Fonction
Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)		
Direction générale du Trésor		
Laura BERTHET	MEF	Cheffe du bureau Climat, Environnement et Agriculture
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)		
Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international - Direction du développement durable - Sous-direction de l'environnement et du climat		
Stéphane PAILLER	MEAE	Directeur de la sous-direction
Philippe DELETAIN	MEAE	Chargé de mission Forêts-Biodiversité-Zones humides
Nota : Plusieurs demandes d'entretien sont restées infructueuses et les personnes n'ont pu être rencontrées par la mission.		
Office National des Forêts (ONF)		
Bertrand MUNCH	ONF	Directeur général
Dominique BOCQUET	ONF	Contrôleur général économique et financier
Benoit FRAUD	ONF	Directeur commercial bois et services
Myriam CHABAGNO-LAPIE	ONF	Cheffe du département Croissance externe
ONF International (ONFI)		
Paul-Emmanuel LECLERC	ONFI	Directeur Général délégué
Gilles MOYNOT	ONFI	Directeur technique
Néosylva		
Jean-Guénolé CORNET	Néosylva	Directeur (ex directeur d'ONFI)
Personnalités qualifiées (PQ)		
Christian BARTHOD	PQ	Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts honoraire
Gilles VANPETEGHEM	PQ	EFA-CGC, Responsable du Comité d'Organisation du XX ^{ème} Congrès de l'Union européenne des forestiers
TEREA		
Benoît DEMARQUEZ	TEREA	Président Directeur général
WWF France		
Daniel VALLAURI	WWF	Responsable du programme Forêt

Nota : Plusieurs demandes d'entretien auprès de bureaux d'étude ou sociétés d'investissement sont restées infructueuses : Oréade-Brèche, BRL Ingénierie, Kinomé, Forêt Ressources Management (FRM), groupe SLB, Mirova.

Annexe 3 : Bibliographie

- Académie d'agriculture de France. La Forêt et le Bois en France en 100 questions, fiches en ligne.
<https://www.academie-agriculture.fr/publications/les-academiciens-ecrivent/notes-de-synthese/la-foret-et-le-bois-en-france-en-100>
- AFD. Données en opendata. <https://opendata.afd.fr/page/accueil/>
 - Liste des projets « climat » octroyés par le groupe AFD en 2020 et 2021
 - Données de l'aide au développement du MEAE
 - Données de l'aide au développement de l'AFD
 - Données de l'aide au développement de Proparco
- AFD. L'AFD et l'économie verte au Congo. Octobre 2020. 2 p.
- AFD. Bilan d'activité biodiversité 2020. 12 p.
- AFD. Bilan d'activité biodiversité 2021. 12 p.
- AFD. Bilan d'activité climat 2020. 20 p.
- AFD. Bilan d'activité climat 2021. 19 p.
- AFD. Document d'enregistrement universel 2020. Avril 2021. 242 p.
- AFD. Document d'enregistrement universel 2021. Avril 2022. 250 p.
- AFD. Page thématique axe climat. www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/climat
- AFD. Page thématique axe biodiversité. www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/biodiversite
- AFD. Pourquoi nous devons continuer de préserver les forêts. Dossier. www.afd.fr/fr/dossier-forets
- AFD. Pour un monde en commun – Plan d'orientation stratégique 2018-2022. Août 2018. 44 p.
- AFD. Rapport d'activité et de responsabilité sociétale 2020. 31 p + annexes.
- AFD. Rapport d'activité et de responsabilité sociétale 2021. 58 p + annexes.
- AFD. Résultats 2020 du groupe AFD. avril 2021. 30 p.
- AFD. Résultats 2021 du groupe AFD. juin 2022. 40 p.
- AFD. Stratégie climat-développement 2017-2022. 16 p.
- AFD. Stratégie climat-développement 2017-2022 - Revue à mi-parcours. Juin 2020. 64 p.
- AFD. Un tour du monde des solutions pour le climat. Octobre 2020. 48 p.
- AFD et CSA Research. Les Français et la politique de développement à l'international après le coronavirus. Mai 2020.
- AgroParisTech et GIP Ecofor. Former des cadres en sciences et ingénierie forestières pour l'après-2025. Rapport du comité d'analyse prospective « Forêt, bois, milieux naturels ». AgroParisTech, 2018.

- Barbier Frédéric. Rapport d'information valant avis sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens entre l'état et l'AFD pour la période 2017-2019. Assemblée Nationale – Commission des affaires étrangères. 2018.
- Barbier Frédéric. Rapport d'information valant avis sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens entre l'état et l'AFD pour la période 2020-2022. Assemblée Nationale – Commission des affaires étrangères. 2021.
- Bird Neil et Schalatek Liane. Principes et critères du financement climatique public - Cadre normatif. Climate Funds Update, février 2021. 6 p.
- Brunagel M., Castella C., Melki F., Roques N., Orsat C. et Cotillon S. Évaluation du deuxième objectif du Cadre d'intervention transversal Biodiversité 2013-2017. ExPost n°77, mai 2019. 30p. AFD.
- Capel Anne-Cécile. Étude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier privé – Projet FLEGT-REDD+. Fonds français pour l'environnement mondial, janvier 2017.
- Climate Funds Update. Site internet, dont base de données sur les fonds multilatéraux. <https://climatefundsupdate.org/>
- *The Collaborative Partnership on Forests (CPF). Work Plan 2021-2024.*
- Corbier-Barthaux C. et Oktar S. Secteur forestier dans les pays du Bassin du Congo : 20 ans d'interventions de l'AFD. ExPost n°10, janvier 2012. 6p.
- Cour des comptes. Mission interministérielle Aide publique au développement - Note d'analyse de l'exécution budgétaire 2021.
- Cour des comptes. L'Institut de recherche pour le développement : des choix stratégiques indispensables. Rapport public annuel 2021, mars 2021.
- Cour des Comptes. Le pilotage stratégique par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères des opérateurs de l'action extérieure de l'État. Février 2020.
- Cour des comptes. Le groupe Agence française de développement : mutations et nouvelle ambition. Rapport public annuel 2019, février 2019.
- Cour des Comptes. France Coopération Internationale (2008-2011) – France Expertise Internationale (2011-2014). Rapport particulier, juillet 2016.
- Cour des Comptes. La place et le rôle de l'agence française de développement (AFD) dans l'aide publique au développement. Octobre 2010.
- Dag Hammarskjöld Foundation. *UN Multi-Partner Trust Fund Office. Financing the UN Development System : Time to Meet the Moment.* Septembre 2021.
- Dellaux Julien et Dolez Antoine. La formation du consensus en droit international des forêts sous le prisme du concept de gestion durable des forêts. Cahiers Droit, Sciences & Technologies 12-2021.
- Donofrio Stephen, Maguire Patrick, Myers Kim, Daley Christopher, Lin Catherine. Forest Trends' Ecosystem Marketplace. 2021. 'Market in Motion', State of Voluntary Carbon Markets 2021, Installment 1. Washington DC : Forest Trends Association.

- *Forest Trends' Ecosystem Marketplace. State of forest carbone finance 2021. Washington DC : Forest Trends Association, 2021.*
- Demenet Axel. La recherche publique française en comparaison internationale. Trésor-Éco n° 219, avril 2018.
- Direction générale du Trésor. Unité d'évaluation des activités de développement (UEAD). Rétrospective 2020. Juin 2021.
- Direction générale du Trésor. Objectif Développement (billet des représentants français au sein des institutions financières internationales). Bimestriel. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Objectif-Développement>
- FAO. Site sur les actions REDD. <http://www.fao.org/redd>
- FAO. 2022. La Situation des forêts du monde 2022. Des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb9360fr>
- FAO et PNUE. 2020. La situation des forêts du monde 2020. Forêts, biodiversité et activité humaine. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/ca8642fr>
- Le Focus 2030. L'aide publique au développement de la France. Note d'analyse n°9. Avril 2021.
- Fonds français pour l'environnement mondial. Site internet : <https://www.ffem.fr/fr>
- Fonds français pour l'environnement mondial. Rapport d'activité 2020-2021. Août 2021.
- Fonds français pour l'environnement mondial. Stratégie 2019-2022. Avril 2019.
- Fonds vert pour le climat. Site internet : <https://www.greenclimate.fund>
- FRM Ingénierie. Vision stratégique et industrialisation de la filière bois dans les six pays du bassin du Congo – Horizon 2030 – Rapport stratégique régional. Août 2018.
- GFA Consulting Group. Faits et chiffres. Octobre 2021.
- GIZ. Site de l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ - *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*). <https://www.giz.de/de/html/index.html>
- GRET. Rapport d'activité 2019. Novembre 2020.
- Groupe national sur les forêts tropicales. Forêts tropicales : point d'étape et nouveaux défis. Quelles orientations pour les acteurs français ?3e Rapport du Groupe national sur les forêts tropicales. Juin 2012.
- Karsenty Alain. Géopolitique des forêts du monde - Quelles stratégies de lutte contre la déforestation ? Études de l'Ifri, Ifri, juin 2021.
- Kauppi, P., Hanewinkel, M., Lundmark, T., Nabuurs, GJ., Peltola, H., Trasobares, A. and Hetemäki, L. *Climate Smart Forestry in Europe. European Forest Institute*. 2018.
- Le Tourneau François-Michel. L'accord de la COP26 sur les forêts : vraie avancée ou poudre aux yeux ? CNRS Le journal. 2022.

- Mbaye Jean-François. Avis sur le projet de loi de finances pour 2020 - tome V écologie, développement et mobilités durables : les forêts dans le monde. Assemblée Nationale, Commission des affaires étrangères. Octobre 2019.
- Ministère de l'économie, des finances et de la relance. Politique française en faveur du développement. Annexe au projet de loi de finances 2021.
- Ministère de l'économie et des finances. Communiqué de presse sur la Conférence de reconstitution des ressources du Fonds vert pour le climat (25 octobre 2019).
- Ministère de l'économie, des finances et de la relance – Direction des affaires juridiques. Fiche : les contrats conclus entre entités appartenant au secteur public. Avril 2019.
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Les forêts : entre biodiversité, climat et développement. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat-et-environnement/la-preservation-de-la-biodiversite/les-forets-entre-biodiversite-climat-et-developpement/>
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Charte fondateur de l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales humides. https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/alliance_forets_tropicales - charte_cle09ea9f.pdf
- Mianowski Adrien, Hett Paul, Dubois Aurélia. Audit des filiales ONFI et ONF Participation. Service de l'inspection, de l'audit et des affaires juridiques de l'ONF. Octobre 2020. (document non diffusable)
- Mirova. Agir en investisseur responsable - Rapport d'impact Mirova 2020. Juin 2021.
- Moringa. *Annual ESG & Impact Report – 2019 Key Achievements*. 2020.
- OCDE. Base de données en ligne sur l'aide au développement. <https://stats.oecd.org/?lang=fr>
- OCDE. Aperçu de l'aide publique au développement (APD) liée au climat. 2022.
- OCDE. *ODA Levels in 2021- Preliminary data*. Avril 2022.
- OCDE. Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés - Tendances agrégées mises à jour avec les données de 2019. Éditions OCDE, Paris, 2021. <https://doi.org/10.1787/68a276c9-fr>
- OCDE. Les profils de coopération au développement – France. Septembre 2021.
- ONFI. Site d'ONF International : <https://www.onfinternational.org/>
- ONFI. Comptes détaillés 2020 certifiés par le cabinet COEXFI. Avril 2021. (document non diffusable)
- ONFI. Plan moyen terme ONFI 2020-2022 présenté au conseil stratégique du 11 décembre 2019. (document non diffusable)
- ONFI. ONF International au service de l'environnement et de la forêt. 2019.
- ONFI. Statuts. 2013.
- ONF. Lettre de mission du directeur général de l'ONF au directeur commercial bois et services sur le suivi des filiales du groupe ONF. Avril 2021. (document non diffusable)
- ONF et CIRAD. Accord-cadre de coopération scientifique dans les domaines de la recherche et la mobilisation de l'expertise appliquées aux forêts, à l'agroforesterie, à l'occupation des sols et leur changement d'usage, pour des projets à l'international. Février 2020. (document non diffusable)

- NYDF. *Accelerating finance to reduce forest emissions. Progress on the New York Declaration on forests.* Février 2022.
- NYDF. *Reward results by countries and jurisdictions. Progress on the New York Declaration on forests.* Février 2022.
- NYDF. *Taking stock of national climate action for forests. Progress on the New York Declaration on forests.* Octobre 2021.
- NYDF. *Providing finance for forest action. Progress on the New York Declaration on forests.* Novembre 2020.
- NYDF. *Finance for forests. Progress on the New York Declaration on forests.* Octobre 2017.
- Poletti Bérangère et Kokouendo Rodrigue. Rapport d'information sur l'aide publique au développement. Assemblée Nationale – Commission des affaires étrangères. Juin 2018.
- Poletti Bérangère. Rapport d'information valant avis sur le contrat d'objectifs et de moyens entre l'état et l'Agence d'expertise technique internationale. Assemblée Nationale – Commission des affaires étrangères. 2020.
- Proparco. Exploitation, valorisation et préservation de la forêt : quel équilibre ? Secteur privé et développement n°14, mai 2012.
- Proparco. Préserver la biodiversité : le secteur privé en action. Secteur privé et développement n°35, premier trimestre 2021.
- Proparco. Rapport de développement durable – Analyse des résultats et des impacts des projets financés en 2019. Septembre 2020.
- Proparco. Chiffres clés 2020. Avril 2021.
- Ray Olivier et Sévérino Jean-Michel. La fin de l'aide publique au développement : les enjeux de l'action hypercollective. Revue d'économie du développement 2012/2 volume 20.
- Quirin René et Thibault Henri-Luc. Évaluation de la coopération technique et institutionnelle conduite sous l'égide du MAA – Rapport n° 20078. CGAAER, novembre 2021.
- Streck Charlotte, Dyck Melaina, Montano Manuelita. *COP26 Glasgow Nature, Markets and a Sense of Urgency*. ClimateFocus. Décembre 2021.
- Tobin-de la Puente, J. et Mitchell, A.W. (eds.), 2021. Petit Livre de l'Investissement pour la Nature, Global Canopy : Oxford.
- Tritsch Isabelle, Le Velly Gwénolé, Mertens Benoît, Meyfroidt Patrick, Sannier Christophe, Marak Jean-Sylvestre, Houngbedji Kenneth. *Do Forest-Management Plans and FSC Certification reduce deforestation in the Congo Basin ?*. AFD Research Papers Series, n° 2019-104, April.
- Tritsch I. et Mertens B. Étude d'évaluation d'impact des modes de gestion forestière sur le couvert forestier dans le bassin du Congo. ExPost n°84, août 2020. 87p. AFD.
- *United Nations Department of Economic and Social Affairs, United Nations Forum on Forests Secretariat (2021). The Global Forest Goals Report 2021.*

- Watson Charlene et Schalatek Liane. Note régionale sur le financement climatique : Amérique latine. Climate Funds Update, février 2021. 4 p.
- Watson Charlene et Schalatek Liane. Note régionale sur le financement climatique : Afrique subsaharienne. Climate Funds Update, février 2021. 4 p.
- Watson Charlene et Schalatek Liane. Note régionale sur le financement climatique : Asie. Climate Funds Update, février 2021. 4 p.
- Watson Charlene et Schalatek Liane. Note régionale sur le financement climatique : Moyen-Orient et Afrique du Nord. Climate Funds Update, février 2021. 4 p.
- Watson Charlene et Schalatek Liane. Note régionale sur le financement climatique : Petits États insulaires en développement. Climate Funds Update, février 2021. 4 p.
- Watson Charlene et Schalatek Liane. Note thématique sur le financement climatique : le financement de l'atténuation. Funds Update, février 2021. 4 p.
- Watson Charlene et Schalatek Liane. Note thématique sur le financement climatique : le financement de l'adaptation. Funds Update, février 2021. 4 p.
- Watson Charlene et Schalatek Liane. Note thématique sur le financement climatique : le financement REDD+. Funds Update, février 2021. 4 p.
- Watson Charlene et Schalatek Liane. Architecture du financement climatique mondial. Climate Funds Update, février 2021. 6 p.
- Watson Charlene et Schalatek Liane. Le Fonds vert pour le climat. Climate Funds Update, novembre 2021. 16 p.
- Watson Charlene et Schalatek Liane. Dix choses à savoir sur la finance climat. Climate Funds Update, novembre 2021. 10 p.
- Wolfslehner, B., Püchl, H., Kleinschmit, D., Aggestam, F., Winkel, G., Candel, J., Eckerberg, K., Feindt, P., McDermott, C., Secco, L., Sotirov, M., Lackner, M., Roux, J.-L. 2020. 2020. *European forest governance post-2020. From Science to Policy 10*. European Forest Institute. <https://doi.org/10.36333/fs10>
- World Bank Group. *Designing Fiscal Instruments for Sustainable Forests*. 2021.

Annexe 4 : Liste des sigles

Acronyme	Signification
ADEME	Agence de la transition écologique (de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AETPF	Agrosciences, environnement, territoires, paysage, forêt (Master)
AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
APV	Accord de partenariat volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
AVSF	Agronomes et vétérinaires sans frontières
BAD	Banque asiatique de développement
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BioCF	BioCarbon Fund
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque islamique de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BNDES	Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
CAFI	Central African Forest Initiative (Initiative pour les forêts d'Afrique centrale)
CCNUCC	Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	Contribution nationalement déterminées
CERF	Central Emergency Response Fund (Fonds central d'intervention d'urgence)
CFI	Filiale du groupe France Médias Monde (Afrique, monde arabe et Asie du Sud Est)
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIF	Climate Investment Fund (Fonds d'investissement climatique)
CIFOR	Center for International Forestry Research (Centre de recherche forestière internationale)

Acronyme	Signification
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends liés aux investissements
CIT	Cadre d'intervention transversal
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNULD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COP	Conférence des parties
COSE	Commission d'orientation et de suivi de l'expertise
CST	Comité scientifique et technique Forêt
CTF	Clean Technology Fund (Fonds pour les technologies propres)
DEB	Direction de l'eau et de la biodiversité
DEFI	Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt
DESIRA	Development Smart Innovation through Research in Agriculture
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGALN	Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DGPR	Direction générale de la prévention des risques
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
DNYF	Déclaration de New York sur les forêts
DOM	Département d'outremer
DSF	Département santé des forêts
EFI	European forest institute
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
ERA-NET	European Research Area Network
ERPA	Accords de paiement de réduction des émissions
ESB	Ecole supérieure du bois
ETP	Équivalent temps plein
EUSTAFOR	European State Forest Association
FA	Fonds d'adaptation

Acronyme	Signification
FACT	Forest, Agriculture and Commodity Trade
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAPS	Facilités d'Amorçage, de Préparation et de Suivi de projets
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility (Fonds de partenariat pour le carbone forestier)
FDN	Fonds du développement nordique
FED	Fonds européen de développement
FEDD	Fonds européen pour le développement durable
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEN	Forests and their environment (Master)
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FFN	Fonds forestier national
FIC	Fonds d'investissement climatique
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIP	Programme d'investissement pour la forêt
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade (Programme pour l'application des règlementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux)
FMI	Fonds monétaire international
FNS-MI	Forêt, nature et société – Management international (Master)
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FNUF	Forum des Nations unies sur les forêts
FPMA	Fonds pour les pays les moins avancé
FSC	Forest Stewardship Council
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques
FSE	Fonds social européen
FVC	Fonds vert pour le climat (Green climate fund)
FVI	France Vétérinaire International
GAVI	Alliance pour les vaccins
GCF	Green climate fund (Fonds vert pour le climat)
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIP	Groupement d'intérêt public
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPE	Partenariat mondial pour l'éducation

Acronyme	Signification
Gt	Gigatonne
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
I4CE	Institute for Climate Economics (Institut de l'économie pour le climat)
IAE	Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement
ICCTF	Indonesia Climate Change Trust Fund (Fonds fiduciaire indonésien pour les changements climatiques)
IDA	International Development Association (Association internationale de développement)
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
IPEF	Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts
IRD	Institut de recherche pour le développement
IUFRO	International Union of Forest Research Organizations (Union internationale des instituts de recherches forestières)
LEAF	Lowering Emissions by Accelerating Forest Finance (Coalition pour la réduction des émissions en accélérant le financement des forêts)
LiDAR	Light detection and ranging (technique de mesure à distance)
LULUCF	Land Use, Land Use Change and Forestry (voir UTCATF)
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (aujourd'hui MASA)
MASA	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
MCPFE	Ministerial conference on the protection of forests in Europe
MDP	Mécanisme de développement propre
M€	Million d'euros
MEFR	Ministère de l'économie, des finances et de la relance
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Mha	Million d'hectares
MDB	Multilateral Development Bank (cf. BMD)
MIG	Mission d'intérêt général
MIGA	Multilateral Investment Guarantee Agency (Agence multilatérale de garantie des investissements)
MOM	Ministère des Outre-mer
Mrd€	Milliard d'euros
Mrd\$	Milliard de dollars US
MTECT	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
MtCO ₂ eq	Million de tonnes en équivalent CO ₂
NAMA	Nationally Appropriate Mitigation Actions (Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National)
NICFI	Norway's International Climate Forest Initiative (Initiative internationale norvégienne sur le climat et les forêts)

Acronyme	Signification
NYDF	New York Déclaration on Forests
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODA	Official Development Assistance (Cf. APD)
OFB	Office français pour la biodiversité
OGEC	Organisme de gestion en commun
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONF	Office national des forêts
ONFI	ONF International
ONG	Organisation non gouvernementale
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PAM	Programme alimentaire mondial
PAPDD	Politique et action publique pour le développement durable (Master)
PCF	Partenariat de collaboration sur les forêts
PEFC	Program for the Endorsement of Forest Certification schemes (Programme de reconnaissance des certifications forestières)
PFBC	Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPCR	Programme pilote pour la résilience climatiques
PSE	Paiements pour services environnementaux
PSG	Plan simple de gestion
PUDT	Programme d'utilisation durable des terres
RBUE	Règlement sur le bois de l'Union européenne
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts)
REDD+	Reducing emissions from deforestation and forest degradation and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement)
REM	REDD+ Early Movers (programme « pionniers du REDD »)
RTM	Restauration des terrains en montagne
SAS	Société par actions simplifiée
SASU	Société par actions simplifiée unipersonnelle
SCF	Strategic Climate Fund (Fonds stratégique pour le climat)

Acronyme	Signification
SFI	Société Financière Internationale
SIF	Sciences et ingénierie forestières (diplôme)
SNB	Stratégie nationale pour la biodiversité
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SNDI	Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée
SREP	Scaling-Up Renewable Energy Program for Low Income (Programme de développement accéléré des énergies renouvelables dans les pays à faible
SUTROFOR	Sustainable tropical forestry (Master)
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNDS	United Nations Development System (Système des Nations unies pour le développement)
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
UNRWA	United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine)
USAID	United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le développement international)
USD	US dollar
UTCATF	Utilisation des terres, changements d'affectation des terres et de la forêt
TWC	Together we can
VCS	Verified Carbon Standard
WBG	World Bank Group
WRI	World Resources Institute
WWF	Fonds mondial pour la nature (anciennement World Wildlife Fund)

Annexe 5 : Résumé de « La situation des forêts du Monde 2022 »

1 – LES FORÊTS ET LES ARBRES PEUVENT-ILS OFFRIR DES MOYENS D'ASSURER LA REPRISE ET D'INSTAURER DES ÉCONOMIES INCLUSIVES, RÉSILIENTES ET DURABLES?

L'humanité est confrontée à de multiples menaces au niveau mondial.

- ▶ Une pandémie et les difficultés économiques qu'elle entraîne, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, le changement climatique, les conflits, la dégradation des terres et des ressources en eau, et la perte de biodiversité.

Le monde a besoin de solutions à grande échelle ayant un bon rapport coût-efficacité, qui soient équitables et qui puissent être mises en application rapidement, et les forêts et les arbres présentent un potentiel évident.

- ▶ Les sociétés pourraient tirer meilleur parti des forêts et des arbres de manière, tout à la fois, à préserver la nature, assurer de meilleures conditions de vie et produire des revenus, en particulier pour les populations rurales.

Trois solutions faisant appel à la forêt méritent d'être examinées de près en tant que moyens de relever les défis locaux et mondiaux.

- ▶ À savoir:
 1. mettre un terme à la déforestation et préserver les forêts;
 2. remettre en état les terres dégradées et développer l'agroforesterie;
 3. utiliser les forêts de manière durable et créer des chaînes de valeur vertes.
- ▶ L'édition 2022 met en évidence le rôle des forêts et des arbres et la valeur qu'ils représentent; examine le coût et les avantages des solutions forestières, et comment elles peuvent être intégrées aux politiques en place et aux nouvelles politiques; étudie les possibilités de dégager des moyens supplémentaires pour les financer; et explique comment s'y prendre pour qu'elles soient adoptées et développées par les décideurs, là où il conviendra, au niveau national et sur le terrain.

2 – LES FORÊTS ET LES ARBRES FOURNISSENT DES BIENS ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES INDISPENSABLES MAIS ILS SONT SOUS-ÉVALUÉS DANS LES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

Les forêts sont une ressource d'importance mondiale.

- ▶ Elles couvrent 31 pour cent de la superficie des terres émergées (4,06 milliards d'hectares), mais elles vont se réduisant: entre 1990 et 2020 la déforestation a causé la disparition de 420 millions d'hectares de forêt. Le taux de déforestation diminue mais ce sont encore 10 millions d'hectares de forêt qui étaient éliminés chaque année sur la période 2015-2020. Quelque 47 millions d'hectares de forêt primaire ont été perdus de 2000 à 2020.
- ▶ Les forêts plantées s'étendent sur 294 millions d'hectares (soit 7 pour cent de la superficie totale des forêts) et elles ont connu une progression d'un peu moins de 1 pour cent par an de 2015 à 2020, contre 1,4 pour cent par an de 2010 à 2015. La superficie des autres terres boisées a perdu quasiment 1 pour cent entre 2000 et 2020, mais celle des autres terres dotées de couvert arboré (arbres en milieu urbain, vergers, palmeraies et systèmes agroforestiers) s'est accrue de plus d'un tiers de 1990 à 2020. Les systèmes agroforestiers couvrent une superficie d'au moins 45 millions d'hectares, et celle-ci va croissant.
- ▶ Les forêts procurent un habitat à 80 pour cent des espèces d'amphibiens, 75 pour cent des espèces d'oiseaux et 68 pour cent des espèces de mammifères, et les forêts tropicales abritent 60 pour cent environ de l'ensemble des espèces de plantes vasculaires. Plus de 700 millions d'hectares de forêt (18 pour cent de la superficie totale des forêts) se trouvent dans des zones officiellement protégées. La biodiversité forestière continue néanmoins d'être menacée par la déforestation et par la dégradation des forêts.
- ▶ Le changement climatique représente un risque majeur pour la santé des forêts. Par exemple, il y a des indications selon

lesquelles les feux de forêt et les organismes nuisibles augmentent en incidence et en gravité.

Les forêts sont essentielles à l'atténuation du changement climatique.

- ▶ Dans la lutte contre les changements climatiques, les arbres et les forêts sont des moyens essentiels. Les forêts renferment 662 milliards de tonnes de carbone, soit plus de la moitié du stock mondial de carbone des sols et de la végétation. Bien que leur superficie ait constamment diminué, au cours de la période 2011-2020 les forêts ont absorbé plus de carbone qu'elles n'en ont émis, grâce au reboisement, à une meilleure gestion des forêts et à d'autres facteurs.
- ▶ Les forêts ont tout un ensemble d'autres effets sur le changement climatique; elles ont par exemple une incidence sur l'albédo, sur la quantité de vapeur d'eau présente dans l'atmosphère et sur les émissions d'aérosols. Le recul de la forêt en Amazonie et dans les régions tropicales d'Afrique pourrait avoir des répercussions considérables au niveau régional sur les précipitations et par conséquent sur l'agriculture pluviale. Les forêts peuvent avoir une incidence importante sur le climat à l'échelle locale et régionale; par exemple, la présence d'arbres en milieu urbain permet une réduction des températures à la surface du sol allant jusqu'à 12 °C en Europe centrale, en été et pendant les épisodes de chaleur extrême.

Les sociétés tirent des avantages des forêts et en sont fortement dépendantes.

- ▶ On estime que plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial, qui s'élevait à 84 400 milliards d'USD en 2020, dépend à un degré modéré (pour 31 000 milliards d'USD par an) ou élevé (pour 13 000 milliards d'USD par an) des services écosystémiques, dont les services fournis par les forêts.
- ▶ La valeur que représentent certains services écosystémiques forestiers (les loisirs et la

chasse, l'habitat, les produits forestiers autres que le bois d'œuvre et les services liés à l'eau) est estimée 7 500 milliards d'USD, ce qui correspond à 21 pour cent de la valeur totale des actifs fonciers et à 9 pour cent environ du PIB mondial. Le fait que les stocks d'actifs naturels n'apparaissent pas dans la comptabilité nationale peut causer des erreurs de prise de décisions de la part des pouvoirs publics, un recul des actifs naturels risquant à plus long terme de nuire à d'autres actifs. Des efforts sont en cours pour arriver à une meilleure estimation de la valeur économique de la nature, dont les forêts.

- ▶ On estime à 33 millions le nombre de personnes qui sont employées directement dans les secteurs forestiers formel et informel, ce qui représente 1 pour cent de l'emploi mondial. En 2015, le secteur forestier contribuait au PIB mondial (directement et indirectement, ou par ricochet) pour plus de 1 520 milliards d'USD.
- ▶ Un tiers environ de la population mondiale (soit quelque 2,6 milliards de personnes) utilisent du bois et d'autres combustibles traditionnels pour faire la cuisine. Or, les combustibles ligneux traditionnels contribuent fortement à la pollution de l'air intérieur, qui est responsable de 1,63 million à 3,12 millions de décès prématurés par an.
- ▶ D'après une étude, 3,5 à 5,76 milliards de personnes utilisent des produits forestiers autres que le bois d'œuvre pour leur propre usage ou pour assurer leurs moyens d'existence. Les aliments forestiers prélevés dans la nature permettent d'accroître la sécurité alimentaire et la nutrition des populations qui vivent à proximité des forêts, en particulier dans les zones reculées des régions tropicales et subtropicales.

Une grande partie des populations qui vivent à proximité des forêts n'en tirent pas des avantages suffisants.

- ▶ On estime que 4,17 milliards de personnes, soit 95 pour cent des personnes vivant en dehors des zones urbaines, vivent à moins

de 5 km d'une forêt et 3,27 milliards à moins d'1 km. Dans beaucoup de pays tropicaux, les populations qui vivent à proximité de forêts tirent de celles-ci environ un quart de leurs revenus.

- ▶ Il existe probablement une forte corrélation entre la proximité de la forêt et l'extrême pauvreté, étant donné que 80 pour cent des personnes en situation de pauvreté extrême vivent dans des zones rurales. Il est bien établi que les forêts et autres systèmes arborés contribuent à améliorer les conditions de vie des pauvres et à atténuer les risques, mais leur capacité à éliminer définitivement la pauvreté est moins bien documentée.
- ▶ En 2015, les trois quarts environ (73 pour cent) des forêts dans le monde étaient des propriétés publiques et 22 pour cent étaient des propriétés privées. On constate une lente progression de la part des droits de gestion détenus par le privé en ce qui concerne les forêts publiques, cette proportion étant passée de 2 pour cent en 1990 à 13 pour cent en 2015. En 2017, les communautés autochtones et tribales et les communautés locales étaient juridiquement reconnues comme propriétaires d'une superficie de forêts d'au moins 447 millions d'hectares au total.

La pandémie de covid-19 a eu des retombées majeures sur les chaînes de valeur et le commerce forestiers au début de l'année 2020. La plupart des secteurs ont connu une reprise rapide, mais le risque de futures pandémies demeure.

- ▶ Par exemple, la production de papiers graphiques, comme le papier journal, a baissé de plus de 11 pour cent en 2020 (exacerbant une tendance qui se dessinait déjà) mais a augmenté en ce qui concerne certains autres types de papiers, notamment ceux utilisés pour l'emballage. La pandémie pourrait avoir des effets à plus long terme sur les combustibles ligneux, du fait que 124 millions de personnes de plus auraient basculé dans l'extrême pauvreté. On constate que dans certains pays la consommation de combustibles ligneux

a augmenté durant la pandémie, et d'après les projections, en 2025, plus d'un milliard de personnes en Afrique subsaharienne dépendront encore de combustibles polluants, notamment le bois de feu et le charbon de bois.

- ▶ On pourrait voir apparaître à plus long terme un nexus forêts-maladies. Plus de 30 pour cent des nouvelles maladies recensées depuis 1960 sont attribuées à un changement d'affectation des terres, y compris la déforestation, et sur 250 maladies infectieuses émergentes, 15 pour cent ont un lien avec les forêts. La déforestation, en particulier dans les régions tropicales, s'accompagne d'une augmentation des maladies infectieuses – dengue et paludisme notamment.

3 – TROIS SOLUTIONS FORESTIÈRES LIÉES ENTRE ELLES POURRAIENT CONTRIBUER À LA RELANCE Verte ET À LA TRANSITION VERS DES ÉCONOMIES DURABLES

3.1 L'arrêt de la déforestation et la préservation des services écosystémiques forestiers seraient bénéfiques au climat, à la biodiversité, à la santé et à la sécurité alimentaire à long terme

L'arrêt de la déforestation est l'une des mesures d'atténuation du changement climatique qui pourraient présenter le meilleur rapport coût-efficacité si les efforts s'intensifiaient.

- ▶ Toutes les voies que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a élaborées en vue de limiter le réchauffement moyen à moins de 1,5 °C requièrent la neutralité carbone des activités humaines d'ici à 2050. Outre une décarbonisation rapide de l'ensemble des économies, il faudra obtenir une atténuation importante grâce à des solutions axées sur les terres. Mettre fin à la déforestation permettrait à la fois d'éviter les émissions directes liées à la perte de biomasse et de préserver la capacité des forêts à absorber le dioxyde de carbone.
- ▶ À l'échelle mondiale, les écosystèmes menacés par un déboisement ou une dégradation contiennent au moins 260 Gt de carbone

irrécupérable ou difficile à récupérer; il s'agit en particulier des tourbières, des mangroves, des forêts primaires et des marais. On estime que, sans mesures supplémentaires, 289 millions d'hectares de forêt auront disparu entre 2016 et 2050 dans les seuls tropiques, ce qui entraînera l'émission de 169 Gt éqCO₂.

- ▶ Les données les plus récentes confirment que l'expansion de l'agriculture est cause de près de 90 pour cent de la déforestation dans le monde. Ce changement d'affectation des terres est le résultat de multiples facteurs sous-jacents, parmi lesquels la pauvreté et des pratiques de production ainsi que des modes de consommation non durables.
- ▶ D'après de récentes estimations, l'arrêt de la déforestation pourrait permettre d'éviter, pour un bon rapport coût-efficacité, l'émission de 3,6 +/- 2 Gt éqCO₂ par an entre 2020 et 2050 – un volume d'émissions évitées équivalent à 14 pour cent de l'effort supplémentaire qui serait à fournir d'ici à 2030 pour maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5 °C –, selon la vitesse à laquelle les mesures seront mises en place. Les cadres REDD+ pourraient permettre de faciliter la mise en œuvre et le financement de ces actions.
- ▶ D'après les données, l'arrêt de la déforestation créerait de multiples autres avantages au niveau local et au niveau mondial – préservation de la biodiversité, réduction des catastrophes, protection des sols et des ressources en eau, et maintien des services des polliniseurs – qui dépasseraient largement son coût. La capacité d'adaptation et de résilience des populations et des écosystèmes s'en trouverait en outre accrue.

Il est indispensable de mettre en place des systèmes agroalimentaires plus efficents, plus productifs et plus durables pour répondre aux besoins alimentaires futurs, tout en réduisant la demande de terres agricoles et en préservant les forêts et les multiples avantages qu'elles apportent aux systèmes agricoles.

- ▶ La croissance démographique, avec une population mondiale qui devrait atteindre 9,7 milliards de personnes d'ici à 2050, est

une source importante de la concurrence qui s'exercera à l'avenir sur les terres. Si on prend également en compte l'évolution du régime alimentaire et d'autres facteurs, il pourrait en résulter une augmentation de 35 à 56 pour cent de la demande alimentaire d'ici au milieu du siècle.

- ▶ Certaines pratiques commerciales qui intéressent les produits agricoles et les produits forestiers pourraient favoriser la déforestation. Dans plusieurs pays à travers le monde, la superficie des forêts s'est accrue, mais dans ces mêmes pays, certaines importations renferment davantage de déforestation.
- ▶ Une augmentation de la productivité dans des conditions qui soient durables pourrait permettre de réduire la pression exercée sur les forêts sous l'effet d'une demande accrue de denrées alimentaires. Cette approche pourrait toutefois être plus ou moins efficace selon la nature de l'intensification. Il faut s'interroger sur les synergies à développer et les compromis à trouver.

Le coût des stratégies mondiales de prévention des pandémies qui consistent à réduire le commerce illégal des espèces sauvages, à éviter les changements d'affectation des terres et à accroître la surveillance est compris, selon les estimations, entre 22 et 31 milliards d'USD.

- ▶ Ce coût pourrait être inférieur (entre 17,7 milliards et 26,9 milliards d'USD) si l'on tenait compte des avantages en matière de piégeage du carbone découlant d'une réduction du déboisement. Ce montant ne représente qu'une fraction du coût engendré par une pandémie.
- ▶ L'approche intégrée «Une seule santé» repose sur le constat que la santé des personnes est étroitement liée à celle des animaux et de l'environnement. Pour trouver une solution à certains des facteurs sous-jacents de l'émergence de nouvelles maladies, il faudra prendre davantage en compte les forêts et la vie sauvage, dans le cadre de cette approche, et planifier l'utilisation des terres de manière responsable.

La collaboration de nombreuses parties prenantes est essentielle pour mettre un terme à la déforestation.

- ▶ Divers choix de politiques répondent à la solution forestière consistant à mettre un terme à la déforestation et à préserver les forêts, notamment: un découplage des produits agricoles et de la déforestation, REDD+, une approche intégrée des territoires, et le renforcement de la gouvernance et du respect des lois.
- ▶ Des initiatives publiques et privées conjointes peuvent offrir des solutions efficientes; et associer davantage approches territoriales et gouvernance des chaînes d'approvisionnement pourrait être une réponse aux défis liés à l'utilisation durable des terres.

3.2 La restauration des forêts et des paysages et l'agroforesterie permettent de diversifier les moyens d'existence et les paysages et d'accroître la productivité des terres

Une restauration faisant appel aux arbres serait bénéfique pour de vastes superficies de terres dégradées.

- ▶ Au niveau mondial, sur les 2,2 milliards d'hectares de terres dégradées dont on a déterminé qu'elles pourraient être (biophysiquement) restaurées, c'est la restauration en mosaïque, qui associe les forêts et les arbres à l'agriculture, qui conviendrait sans doute le mieux pour 1,5 milliard d'hectares. Pour un autre milliard d'hectares, occupés par des terres qui à l'origine étaient des forêts et qui sous l'effet d'un changement d'affectation ont été transformées en terrains de culture, l'ajout stratégique d'arbres serait bénéfique car il en résulterait une augmentation de la productivité agricole et des services écosystémiques.

La restauration faisant appel aux arbres peut apporter des avantages environnementaux et économiques considérables.

- ▶ D'après une estimation, la remise en état, d'ici à 2030, de 350 millions d'hectares de terres

déboisées ou dégradées pourrait apporter un bénéfice net de 700 à 9 000 milliards d'USD, et de 7 à 30 USD pour chaque dollar investi. D'après une autre étude, la remise en état de terres dégradées au moyen du boisement ou du reboisement pourrait permettre de prélever dans l'atmosphère, pour un bon rapport coût-efficacité, 0,9 à 1,5 Gt éqCO₂ par an sur la période 2020-2050.

- ▶ D'après une évaluation menée dans 42 pays africains, la restauration et la conservation des terres sont de 3 à 26 fois plus avantageuses pour les rendements agricoles que ne l'est l'inaction. La restauration de 4 millions d'hectares de terres dégradées dans le Sahara et au Sahel s'est traduite par la création de plus de 335 000 emplois.
- ▶ La remise en état des écosystèmes dégradés peut permettre d'améliorer la fourniture de services écosystémiques. Par exemple, une méta-analyse a abouti à la conclusion que la restauration augmentait la biodiversité et l'apport de services écosystémiques de 44 et 25 pour cent en moyenne, respectivement, par rapport aux niveaux constatés dans les systèmes dégradés.
- ▶ Les émissions de gaz à effet de serre (GES) en provenance des tourbières, lorsqu'elles ont été drainées ou lorsqu'elles brûlent, représenteraient environ 5 pour cent des émissions mondiales de CO₂ causées par l'activité humaine. Les avantages économiques d'une restauration des tourbières sont probablement considérablement plus élevés que son coût de mise en œuvre.
- ▶ Les incendies représentent plus de 5 pour cent des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture, des forêts et des autres utilisations des terres. Il est moins coûteux, avec une différence de plusieurs ordres de grandeur, d'intégrer la lutte contre les incendies et les mesures de prévention à la gestion des territoires, que d'éteindre les incendies qui se sont déclarés et de remettre les territoires en état après les incendies.
- ▶ Les systèmes agroforestiers résistent en

à base de bois utilisés dans la construction en remplacement de produits non dérivés du bois, il y a une réduction des émissions d'environ 0,9 kg de carbone en moyenne.

- ▶ Il y aurait aussi d'autres avantages, notamment la création d'emplois verts – on estime par exemple que les activités de production et de transformation primaire de bois nécessaires pour satisfaire la demande attendue de logements en Afrique, d'ici à 2050, pourraient rapporter jusqu'à 83 milliards d'USD aux économies et créer 25 millions d'emplois. Pour libérer ce potentiel, cependant, il est nécessaire d'investir pour développer suffisamment les capacités.
- ▶ Pour satisfaire la demande dans des conditions durables, il faudra accroître l'offre en restaurant, boisant ou reboisant les terres dégradées. Il faudra aussi augmenter la durée de vie des produits dérivés du bois, réduire le gaspillage par une amélioration des processus de fabrication et l'utilisation en cascade des produits issus de la forêt, modifier les habitudes de consommation et faciliter la transition vers des économies plus circulaires. Si l'on parvenait à exploiter l'intégralité du potentiel technique de recyclage des déchets de bois et de papier, le taux d'efficacité d'utilisation du bois dans le secteur européen du bois augmenterait de 31 pour cent, avec à la clé une réduction de 52 pour cent des émissions de gaz à effet de serre.
- ▶ La bioénergie forestière doit devenir plus efficace, plus propre et plus verte – on estime par exemple qu'un tiers de l'extraction de combustibles ligneux dans les régions tropicales n'est pas réalisé dans des conditions de durabilité. Le fossé entre l'offre durable et la demande peut être comblé par divers moyens: restauration des forêts dégradées, abandon d'une utilisation inefficace des combustibles ligneux pour la cuisine, création de plantations d'arbres dans des conditions respectueuses de l'environnement, amélioration de l'utilisation des résidus de coupe et de transformation

du bois, et récupération du bois après consommation via l'utilisation en cascade des produits dans un cadre économique plus circulaire.

Il est possible de mobiliser les industries forestières pour développer les chaînes de valeur vertes novatrices à plus grande échelle.

▶ Les bio-industries non alimentaires devraient enregistrer un taux de croissance annuel de 3,3 pour cent jusqu'en 2030, date à laquelle leur production atteindrait 5 000 milliards d'USD. Toute une gamme de bioproducts issus de la forêt, dont les produits biochimiques, les bioplastiques et les fibres textiles, pourraient contribuer à cette croissance. Il en résulterait des avantages environnementaux potentiels: par exemple, chaque kilo de carbone contenu dans les textiles cellulosiques manufacturés (dérivés du bois) qui remplaceraient un textile non dérivé du bois pourrait permettre d'éviter un volume d'émissions allant jusqu'à 2,8 kg de carbone.

4 – DES OPTIONS VIABLES EXISTENT POUR ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS DANS LES SOLUTIONS FORESTIÈRES – AVEC DES AVANTAGES POTENTIELS CONSIDÉRABLES

Les investissements dans les forêts sont très en-deçà du niveau requis.

- ▶ Selon une estimation, le financement total des solutions forestières doit être multiplié par trois d'ici à 2030 et par quatre d'ici à 2050 si l'on veut que les objectifs mondiaux en matière de climat, de biodiversité et de lutte contre la dégradation des terres soient atteints, et il faudrait que les financements consacrés à la gestion des forêts et à la création de forêts s'élèvent à eux seuls à 203 milliards d'USD par an d'ici à 2050.
- ▶ Le secteur privé est une importante source de financement pour le secteur des forêts, en particulier pour les solutions «restauration» et «utilisation durable», mais ce financement est difficile à quantifier – on estime qu'il

représente 14 pour cent environ du total actuel des flux de financement qui vont à des solutions fondées sur la nature, y compris le secteur des forêts.

- ▶ Selon une estimation (2017), en Afrique, en Amérique latine et en Asie, le secteur privé investirait 1,5 à 2 milliards d'USD par an dans les plantations et 6,5 milliards d'USD dans le secteur de la transformation du bois. On peut considérer que les investissements dans le secteur de la transformation à valeur ajoutée sont des investissements dans des chaînes de valeur vertes si les matières premières utilisées proviennent de sources exploitées dans des conditions durables.
- ▶ Peu de plans de relance mis en place suite à la pandémie de covid-19 comportent un élément important de mobilisation de fonds en faveur des solutions forestières. En mai 2021, les mesures vertes représentaient tout juste 2,6 pour cent du total des dépenses budgétaires consacrées à la pandémie dans les 87 plus grosses économies mondiales (soit 420 milliards d'USD sur un total de 1 600 milliards). La plupart des programmes de relance devront encore être améliorés pour avoir un impact positif plus grand sur les secteurs verts, y compris sur le secteur des forêts.

Toutes les sources de financement – fonds publics nationaux, fonds privés et aide publique au développement – devront être sollicitées, et de nouvelles approches se font jour.

- ▶ Il y a au moins cinq leviers d'action à fort potentiel pour la mise en œuvre des solutions forestières à plus grande échelle – 1) rendre les financements publics nationaux plus verts; 2) faire en sorte que les approches axées sur la forêt puissent bénéficier de financements pour le climat; 3) rendre les marchés financiers plus verts, au moyen d'outils réglementaires et d'outils de supervision, et en adoptant clairement un positionnement axé sur les forêts; 4) développer des portefeuilles de projets capables d'attirer les investissements; et 5) soutenir, dans le secteur

du bois, l'investissement dans les opérations de transformation à valeur ajoutée, dans les pays d'origine.

- ▶ Les dépenses publiques nationales en faveur des forêts dépassent de loin les montants obtenus via l'aide publique au développement (APD) et les financements privés (constatés), même dans certains pays à faible revenu. Dans 13 pays d'Afrique subsaharienne, les gouvernements nationaux dépensent pour le secteur des forêts 3,5 fois de plus que le montant de l'APD qu'ils reçoivent à cette fin. Les transferts budgétaires écologiques, mis en place à ce jour dans seulement quelques pays, représentent 20 fois le montant de l'aide publique au développement consacrée aux forêts au niveau mondial.
- ▶ L'investissement dans la conservation et la restauration des forêts, y compris de la part de sociétés privées, semble être en plein essor. Nombre d'instruments d'investissement à forte rentabilité sur les marchés émergents ont trait au secteur de la forêt. Des modèles de financement mixtes pourraient aider à supprimer les risques liés aux investissements privés ayant une forte valeur du point de vue du bien public mais dont le ratio risque/retour sur investissement n'est pas suffisamment attractif. Les obligations vertes se développent, mais à ce jour seulement 3 pour cent d'entre elles sont axées sur des solutions fondées sur la nature.
- ▶ Dans leurs contributions déterminées au niveau national, nombre de pays prennent en compte les possibilités qu'offrent les forêts en matière d'atténuation. Beaucoup reconnaissent aussi le rôle que peuvent jouer les arbres dans l'adaptation au changement climatique, et il y a encore de la marge pour ce qui est de prendre en compte les forêts et les arbres dans les plans d'adaptation nationaux. Toutefois, un nombre important d'objectifs de pays sont tributaires du financement international de l'action climatique, d'où la nécessité de continuer d'apporter un appui aux pays dotés de forêts.

- ▶ Les marchés du carbone devraient continuer de se développer, sous l'effet des engagements pris en ce qui concerne la neutralité carbone et des décisions prises récemment dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Le système REDD+ des paiements liés aux résultats évolue de manière que les résultats en matière d'atténuation des effets du changement climatique soient obtenus dans le respect des principes d'intégrité environnementale et de partage équitable des retombées positives. Ces paiements, et la vente de crédits carbone compensatoires, pourraient rendre les trois solutions forestières financièrement plus attractives. Les marchés de produits neutres en carbone et de produits à caractère durable nécessitent des systèmes crédibles de mesure, de notification et de vérification – et ceux-ci vont en s'améliorant. Le financement de l'action climatique peut être utilisé pour mobiliser des capitaux supplémentaires auprès du secteur privé, renforcer les moyens d'action des pays et promouvoir les paiements liés aux résultats.
- ▶ Les évolutions récentes en matière de financement pourraient favoriser les solutions forestières, et les stratégies nationales de financement du secteur des forêts pourraient contribuer à orienter l'investissement public. Par exemple, une quarantaine de nouveaux fonds fiduciaires consacrés à la conservation ont été créés depuis 2010, des fonds qui viennent s'ajouter aux 68 qui existaient déjà. Nombre de fonds nationaux en faveur du climat offrent des possibilités qui peuvent aller à l'appui du secteur des forêts.

Rediriger les formes de soutien qui sont délétères aux plans social et environnemental et améliorer l'environnement réglementaire pourrait permettre de libérer des financements considérables au profit des solutions forestières.

- ▶ Pour augmenter l'investissement, il faudra utiliser les politiques de manière stratégique, afin de réorienter les incitations et de stimuler les marchés et le financement verts.

Par exemple, réaffecter les subventions agricoles – qui s'élèvent actuellement à près de 540 milliards d'USD par an – afin qu'elles englobent les forêts et l'agroforesterie pourrait aider à éviter les conséquences néfastes inhérentes à 86 pour cent de ces subventions.

- ▶ Les pays adoptent des normes, des règlements et des obligations de diligence afin de détourner les flux financiers des actions qui portent atteinte aux forêts. Cette tendance ira probablement en s'étendant, géographiquement et sur la gamme des produits visés.

Faire en sorte que les financements parviennent aux petits producteurs sera essentiel à la mise en œuvre des solutions forestières.

- ▶ Les petits exploitants agricoles, les peuples autochtones et les communautés locales, dans les pays en développement, voient moins de 2 pour cent des fonds destinés à l'action climatique parvenir jusqu'à eux. Néanmoins, de nouvelles approches aident à mobiliser des investissements en faveur des petits exploitants, notamment des approches qui visent à réduire le risque perçu par les investisseurs. On constate une évolution en ce qui concerne les mécanismes de partage des avantages dans le cadre de REDD+, mais la pleine application de ces mécanismes reste limitée malgré un grand intérêt manifesté dans nombre de pays en développement et les efforts de ces pays.
- ▶ Un appui supplémentaire est nécessaire pour développer des portefeuilles de projets et de programmes capables d'attirer les investissements, afin de tirer parti des possibilités de financement émergentes. L'un des moyens serait de mettre en place des facilités d'investissement qui aident notamment les petites et moyennes entreprises présentes dans les chaînes de valeur forestières à regrouper leur production, à créer de la valeur ajoutée et à élaborer des projets de qualité; des outils permettant d'éclairer les décisions d'investissement pourraient aussi être élaborés et déployés.

5 – LES PETITS EXPLOITANTS, LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LES PEUPLES AUTOCHTONES ONT UN RÔLE CRUCIAL À JOUER DANS LE DÉVELOPPEMENT DES SOLUTIONS FORESTIÈRES À UNE ÉCHELLE PLUS GRANDE

Il est essentiel que les petits exploitants, les communautés locales et les peuples autochtones participent aux solutions forestières.

- ▶ Les exploitations familiales assurent 80 pour cent de la production alimentaire mondiale, et parmi elles, les exploitations de moins de 2 hectares assurent 35 pour cent de la production mondiale. Dans nombre de pays, jusqu'à 90 pour cent des entreprises du secteur forestier sont de petites ou moyennes entreprises, qui fournissent plus de la moitié des emplois liés à la forêt.
- ▶ Les petits exploitants, les communautés locales et les peuples autochtones possèdent ou gèrent au moins 4,35 milliards d'hectares de forêts et de terres agricoles; selon une étude, les petits exploitants produisent pour 869 à 1 290 milliards d'USD par an de produits agricoles et forestiers.

Les acteurs locaux peuvent être des gardiens des forêts efficaces et peu coûteux.

- ▶ On constate que, de manière générale, les petits exploitants qui bénéficient de droits fonciers sûrs ont tendance à investir à plus long terme dans leurs terres et leurs forêts, par rapport à ceux qui ne bénéficient d'aucune sécurité ou seulement de droits à court terme.
- ▶ Des études montrent que 91 pour cent des terres autochtones et des terres communautaires se trouvent dans un état écologique bon ou modérément bon, ce qui donne à penser qu'il y a là un potentiel de réduction de la déforestation et d'amélioration des forêts, pour un bon rapport coût efficacité. Par exemple, garantir les droits sur les terres autochtones dans certains pays d'Amérique latine aurait un coût qui représenterait moins

de 1 pour cent des recettes qui pourraient être tirées du seul stockage de carbone.

Les droits forestiers coutumiers sont de plus en plus reconnus par la loi, mais les progrès ne sont pas uniformes.

- ▶ Dans de nombreux pays, le transfert de droits sur des terres publiques a accru la capacité des petits exploitants, des communautés locales et des peuples autochtones d'exploiter dans des conditions durables des ressources forestières à valeur élevée et de tirer des revenus des services écosystémiques, de REDD+ et des crédits carbone. Il y a eu, au niveau mondial, un ralentissement de la reconnaissance des droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes en zone rurale sur la période 2002-2017.
- ▶ Il est indispensable d'accélérer la formalisation du droit coutumier et des droits collectifs pour assurer la protection des forêts qui restent et pour mobiliser des ressources aux fins de la relance. Certains gouvernements mettent en place des politiques qui consistent, par exemple, à reconnaître les terres coutumières sans qu'un titre foncier soit nécessaire et à simplifier les procédures d'enregistrement. Toute une série de nouvelles technologies peu coûteuses peuvent aussi aider à confirmer les droits fonciers des communautés, en suivant des approches participatives.
- ▶ Pour la plupart des petits exploitants, les droits sur les arbres (et les droits liés au carbone) sont encore plus incertains que les droits fonciers. Même si la situation évolue, la plupart des pays qui donnent aux agriculteurs des droits sur les arbres réglementent par ailleurs lourdement leur utilisation et leur gestion sur les terrains privés. Les gouvernements peuvent promouvoir la restauration et l'agroforesterie par exemple en offrant des droits sûrs et à long terme sur les arbres et les produits des arbres, en échange de l'adoption de bonnes pratiques de gestion comme l'agroforesterie.

Les organisations de producteurs locaux et d'autres groupes compétents peuvent contribuer à la mise en œuvre des trois solutions forestières, mais ils ont besoin de soutien.

- ▶ On compte plus de 8,5 millions de groupes de coopération sociale dans le monde et ceux ci ont une influence croissante dans le secteur des forêts. Ils sont de trois sortes: 1) les groupes tels que les groupes d'utilisateurs communautaires des forêts, constitués pour protéger les droits des utilisateurs, permettre et promouvoir une production durable et à valeur ajoutée, et fournir des services financiers et commerciaux à leurs membres; 2) les groupes associés à des mouvements sociaux, dont le but est par exemple de réclamer des réformes législatives pour renforcer les droits et supprimer les obstacles de type réglementaire; et 3) les groupes qui prônent des solutions inclusives contre la déforestation et la dégradation des forêts, dans le cadre d'approches juridiques.
- ▶ Les politiques et les programmes financiers qui existent à l'appui de ces organisations peuvent aider à déterminer la voie qui pourrait être suivie ailleurs.

Renforcer les capacités et coproduire des connaissances avec les petits exploitants, les communautés locales et les peuples autochtones contribuerait à développer à une échelle plus grande les trois solutions forestières.

- ▶ Le développement des capacités dans le secteur forestier est en recul dans de nombreux pays mais il est possible de renverser cette tendance. On pourrait pour commencer réinvestir dans des programmes de vulgarisation dans les domaines de la forêt et de l'agroforesterie; ces programmes pourraient prendre la forme d'écoles pratiques d'agriculture et de pastoralisme ou d'initiatives d'apprentissage sur le tas dans des communautés forestières. Diversifier les sources de connaissances et les technologies nouvelles utilisées peut faciliter la mise en place de solutions novatrices et inclusives ancrées dans les systèmes locaux.
- ▶ Des politiques d'appui pourraient être mises en place en vue d'un renforcement des

capacités dans le secteur des forêts, sur la base de partenariats et d'engagements entre les détenteurs de connaissances traditionnelles et des organisations d'enseignement, de formation et de services. On peut faire appel à tout un ensemble d'actions pour inclure les femmes et les hommes, les jeunes, les peuples autochtones, les pauvres et les personnes vulnérables.

- ▶ Investir dans les technologies et les services numériques et les mobiliser peut permettre d'accélérer le changement ainsi que l'adoption des trois solutions forestières. De plus en plus de moyens sont à disposition pour surmonter les obstacles à la pénétration de l'informatique mais des difficultés considérables demeurent: dans les pays les moins avancés, un quart des habitants n'ont pas accès à des services mobiles à large bande et en Afrique, seulement 6 pour cent environ des ménages ruraux ont accès à l'internet. Néanmoins, l'information sur les services publics et privés de formation et de vulgarisation est de plus en plus disponible en ligne et sous forme d'applications pour appareils portables, ce qui les rend plus inclusifs. En développant l'accès à l'internet dans les zones rurales, on pourrait rapidement renforcer les organisations locales et le travail qu'elles mènent en faveur de la relance verte et d'un développement durable.

6. LES SOLUTIONS FORESTIÈRES, MOYEN DE PARVENIR À UNE RELANCE Verte ET À DES ÉCONOMIES RÉSILIENTES?

La plupart des pays ont déjà pris d'importantes mesures à l'appui des trois solutions forestières, quoique peu semblent dotés de politiques cohérentes pour les promouvoir toutes les trois et en renforcer la complémentarité.

- ▶ On observe un net élan au plan international, et le moment est idéal pour mettre en place des stratégies ambitieuses visant à faire passer les trois solutions à la vitesse supérieure, de telle façon qu'elles se renforcent mutuellement et de sorte à accroître la résilience.

Les trois solutions forestières comportent des risques économiques, sociaux, politiques et environnementaux.

► Il y a par exemple un risque que les investisseurs, y compris les petits exploitants, manquent des occasions d'investir dans des projets plus rentables; d'un autre côté, la diversification offerte par ces solutions pourrait accroître la résilience économique des acteurs locaux. Un autre risque est que le changement climatique pourrait menacer la viabilité des efforts de restauration; une gestion adaptative sera importante pour atténuer ce phénomène.

Quatre actions seraient envisageables pour les prochaines étapes:

1. orienter le financement de la relance vers des politiques à long terme visant à créer des économies et des emplois verts à caractère durable et mobiliser davantage l'investissement privé;

2. donner des moyens aux acteurs locaux et les motiver, de manière qu'ils jouent un rôle moteur dans les solutions forestières;
3. engager un dialogue sur l'utilisation durable des forêts comme moyen d'atteindre à la fois les objectifs économiques et les objectifs environnementaux;
4. tirer parti au maximum des synergies entre les trois solutions forestières et entre l'agriculture, le secteur des forêts, l'environnement et d'autres domaines d'action, et trouver les meilleures compromis possibles.

Annexe 6 : Les forêts, au cœur des grands enjeux planétaires, sont abordées à la marge des principaux instruments internationaux

Dans les années 90, à l'issue du Sommet de la terre de Rio, seule une « Déclaration de principes, non juridiquement contraignante, mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts » a pu être signée, alors que trois convention ont pris naissance : Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

Depuis, de nombreuses déclarations et initiatives internationales concernant les forêts ont vu le jour pour essayer d'enrayer la disparition et la dégradation des forêts, avec leurs conséquences négatives sur les populations, la biodiversité, les émissions de carbone, la conservation des sols, etc.

La lutte contre les exploitations illégales dont les produits sont repris dans le commerce des bois tropicaux

Le commerce illégal des bois, essentiellement tropicaux, concerne des volumes et des enjeux financiers importants²². Les pays consommateurs occidentaux, avec la Banque mondiale, ont cherché à mettre en place des réglementations commerciales, connues sous le sigle FLEG ou FLEGT (*Forest Law Enforcement and Governance and Trade*). L'Union européenne s'y est engagée avec l'initiative FLEGT et propose à partir de 2003 aux pays producteurs des APV (accords de partenariat volontaire)²³. En 2013, un pas de plus est franchi avec le règlement européen sur le bois (RBUE) qui s'impose aux opérateurs qui mettent en marché du bois ou des produits dérivés dans l'UE.

Les systèmes de certification

Dans le sillage du Sommet de la Terre, l'idée d'un schéma de certification forestière international, indépendant, et non gouvernemental fait son chemin, pour pallier l'absence de régulation internationale. Sous l'instigation du WWF, très actif sur le sujet des forêts tropicales, un instrument de marché est ainsi créé en 1993 : le FSC (*Forest Stewardship Council*). À la fin des années 90, les forestiers européens sont rattrapés par l'actualité internationale et sont directement interpellés par les acheteurs de bois qui sont confrontés à la montée en puissance d'une demande de bois certifiés FSC, émanant notamment des pays où les consommateurs sont les plus sensibles et où les ONG « anglo-saxonnes » comme WWF ou Greenpeace, ont le plus d'audience (Royaume-Uni, Benelux, Suède, Allemagne...). Le Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC) est alors créé en 1999, à l'initiative de six pays, puis se diffuse en Europe et acquiert dès 2004 une dimension internationale. Ces deux grands systèmes coexistent aujourd'hui mais force est de constater que le développement de la certification demeure limité et ne bénéficie qu'à environ 11 % des forêts de la planète, qui plus est essentiellement en Europe et en Amérique du Nord alors que l'extension de la certification est très faible en zone tropicale (autour de 1 % des surfaces). Ces instruments privés sont néanmoins de plus en plus utilisés dans les politiques publiques.

La prise de conscience de la déforestation importée

Dans la décennie 2010, les pays européens ont pris conscience de « l'empreinte déforestation » de leurs importations de produits agricoles. Sur la période 1990-2008, l'UE-27 aurait importé environ 36 % de la déforestation incorporée (produits agricoles et d'élevage) entrant dans le commerce international, ce qui

²² La Banque africaine de développement évalue à environ 120 Mrd\$ le préjudice économique annuel pour l'Afrique du commerce illégal des ressources naturelles l'Afrique (5 % du PIB), dont environ 10 % est imputable au secteur forestier. INTERPOL estime que la valeur des infractions forestières, notamment les infractions commises par des entreprises et l'exploitation forestière illégale, se situe chaque année entre 51 et 152 Mrd\$ (Nelleman et al., 2016). Hoare (2015) estime qu'en 2013, environ 50 % du bois d'œuvre d'origine illégale échangé à l'échelle internationale provenait d'Indonésie et 25 pour cent du Brésil.

²³ Avec des résultats mitigés : début 2021, cinq pays (Indonésie, République Centrafricaine, Libéria, Ghana, République du Congo), dont quatre africains, ont conclu des APV avec l'UE.

correspond à une consommation d'environ 10 % de la déforestation incorporée mondiale, soit une empreinte en termes de surface déboisée de 730 000 ha par an, réexportation de produits comprise.

La lutte contre la déforestation importée passe aussi par la transformation des système alimentaires, pour éviter des pratiques agricoles inadaptées, qui entraînent la conversion à grande échelle de terres forestières en terres agricole.

Des mécanismes en lien avec les grandes conventions internationales

Dans le cadre de la CCNUCC, des mécanismes de financement ont été mis en place pour financer des réductions d'émissions dans les pays tropicaux, soit par boisement-reboisement, soit par déforestation évitée. Le mécanisme de développement propre (MDP) issu du Protocole de Kyoto a eu un succès limité et ce sont les mécanismes de type REDD+²⁴ qui se développent, notamment au travers du Fonds vert pour le climat créé en 2010.

Les négociations pour la mise en place de ces mécanismes REDD sont laborieuses mais le programme fait désormais partie des actions recommandées dans l'Accord de Paris en 2015. Au-delà de ces mécanismes institutionnels portés par les États, des financements privés se sont également développés, pour répondre à une demande croissante de compensation des entreprises. Outre l'actualité de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, le carbone se prête plus facilement à des mécanismes de monétarisation que d'autres services écosystémiques : les annexes 9 à 15 détaillent les flux financiers publics et privés ainsi drainés vers la forêt ou le climat, dont la complexité de mise en œuvre et les résultats attendus mobilise des capacités d'expertise importantes.

Dans le cadre de la CBD, l'Objectif 11 d'Aichi²⁵ pour la biodiversité (d'ici à 2020, mettre sous protection 17 pour cent au moins des terres émergées) est dépassé pour les écosystèmes forestiers dans leur ensemble. En revanche, l'objectif 7 (d'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la foresterie sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique) ne l'est pas : on estime que la superficie des forêts faisant l'objet de plans de gestion à long terme, qui a toutefois beaucoup augmenté au cours des trente dernières années, atteint 2 050 Mha en 2020, soit la moitié de la superficie forestière mondiale.

La consolidation progressive d'un « régime » international pour les forêts

L'actualité et les impacts de plus en plus tangibles des actions humaines comme du changement climatique sur les forêts forcent également les priorités et les agendas politiques. Depuis quelques années, les entreprises et le monde de la finance intègrent la sobriété ou la neutralité carbone dans leurs stratégies. L'enjeu de la perte de biodiversité monte aussi en puissance et en considération. La déforestation, la gestion durable et la restauration de forêts font l'objet d'attention et se retrouvent dans toutes les déclarations et tous les mécanismes.

La Déclaration de New York sur les forêts, déclaration internationale volontaire et non contraignante, adoptée en 2014 vise à prendre des mesures pour mettre fin à la déforestation dans le monde²⁶ ; elle est approuvée par de nombreuses entités publiques (36 États nationaux), privées (52 grandes entreprises) et de nombreuses ONG, même si quelques grands absents sont remarqués (Brésil). Cette déclaration comporte des engagements du secteur privé, et un appui à ce dernier, s'agissant d'éliminer la déforestation des filières d'approvisionnement des principaux produits agricoles à l'horizon 2020.

²⁴ Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

²⁵ Les « Objectifs d'Aichi » (au nombre de vingt), constituent le nouveau « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » pour la planète, adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en octobre 2010.

²⁶ « Au minimum, réduire de moitié le rythme de disparition des forêts naturelles d'ici 2020 et s'atteler à arrêter la perte de forêts naturelles d'ici 2030 ».

Dans le cadre du Défi de Bonn (2011), 61 pays se soient engagés à restaurer 150 Mha de terres forestières dégradées, mais ce processus progresse lentement. Le Rapport 2019 sur les objectifs de développement durable des Nations unies signale que 20 pour cent de la superficie terrestre a subi des dégradations entre 2000 et 2015. Le 1^{er} mars 2019, l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé la décennie 2021-2030 Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes.

En février 2018, le Partenariat de collaboration sur les forêts a organisé une conférence mondiale destinée à rassembler les principales parties prenantes pour qu'elles débattent des modalités qui permettraient de mettre un terme à la déforestation, et en juillet 2019, la Commission européenne a lancé une communication sur le renforcement de l'action de l'Union européenne visant à la protection et à la restauration des forêts du monde.

Annexe 7 : Enseignement supérieur forestier

L'enseignement supérieur forestier est actuellement dispensé :

- Au sein d'AgroParisTech sur plusieurs campus.
 - Nancy, centre historique de l'enseignement forestier : environ 30 étudiants sur un enseignement forestier « complet » (SIF) + des étudiants en masters plus ou moins en lien avec la forêt + des étudiants en diplôme d'ingénieur avec des séquences en lien avec la forêt.
 - Montpellier, plus spécialisé sur les forêts tropicales et les sciences économiques et sociales.
 - Clermont-Ferrand, avec l'approche du territoire rural (la forêt au sein des territoires).
 - Kourou, spécialisé en écologie des forêts tropicales.
- À Bordeaux Sciences Agro, qui dispense une formation axée sur l'interface forêt - transformation du bois (en lien avec l'ESB) : environ 20 étudiants dont 10 ESB.
- À l'École de Purpan (établissement privé) qui propose une dernière année forestière.

Les diplômes à caractères forestiers peuvent prendre les formes suivantes :

- Un diplôme d'ingénieur AgroParisTech avec un parcours forêt ou gestion des milieux naturels (Nancy, Montpellier, Clermont-Ferrand, Kourou)
- Un diplôme d'État d'ingénieur en agriculture et environnement : première année à AgroSup Dijon puis choix d'un parcours forêt (Nancy, Montpellier, Clermont-Ferrand, Kourou). Les étudiants peuvent être recrutés sur les concours IAE mais aussi sur concours par voie d'apprentissage auprès de BTS, licence pro, etc.
- Un diplôme d'établissement Diplôme en sciences et ingénierie forestières – SIF – d'AgroParisTech, en place depuis 2018 et qui permet de donner une lisibilité à un cursus forestier « complet » (une trentaine d'étudiant par an, dont 6 à 8 fonctionnaires) : ce diplôme est délivré uniquement aux titulaires d'un diplôme d'ingénieur AgroParisTech ou d'ingénieur d'AgroSup Dijon.
- Des masters, dont le recrutement se fait sur dossier, qui peuvent également comprendre des éléments forestiers, dont :
 - le master Agrosciences, environnement, territoires, paysage, forêt (AETPF Campus de Nancy) parcours FEN (*Forests and their environment* - 100% en anglais), conjoint avec l'Université de Lorraine (une trentaine d'étudiants dont 12 AgroParisTech) ;
 - le master spécialisé MS FNS-MI (Forêt, nature et société – Management international) ;
 - le master conjoint Erasmus Mundus : *European Forestry* (avec une année à Joensu en Finlande et une deuxième année dans une des structures partenaires, dont AgroParisTech : entre 0 à 4 étudiants par an. University of Eastern Finland (UEF) - coordinateur, AgroParisTech, France, University of Freiburg, Germany, University of Lleida, Spain, University of Natural Resources and Life Sciences (BOKU), Austria, Transilvania University of Brasov, Romania) ;
 - le master conjoint Erasmus Mundus SUTROFOR (*sustainable tropical forestry*). University of Copenhagen, Denmark - coordinateur, AgroParisTech, France, Bangor University, UK, Dresden University of Technology (TU Dresden), Germany, University of Padua, Italy.

À noter que les IPEF passent par le master spécialisé PAPDD (Politique et Action Publique pour le Développement Durable) qui comprend un peu de forêt (dont une partie optionnelle), mais qu'il n'y a plus de cursus forestiers. La compétence forêt d'un IPEF est plus le fait d'IAE, ayant une formation forestière, qui passent le concours IPEF.

Contrairement à d'autres pays voisins, le nombre d'ingénieurs formés est plus faible en France (facilement le double ou le triple en Belgique, Allemagne...), mais AgroParisTech estime que le niveau de formation est

globalement plus élevé en France, à la carte, alors qu'il est plus uniforme et moins pointu dans d'autres pays (niveau licence).

L'effectif d'étudiants en France est en dessous de la demande (il pourrait y en avoir 10 ou 20 de plus sans problème), mais le facteur limitant reste la disponibilité d'enseignants (d'autant que les nouveaux enseignants doivent consacrer un mi-temps à la recherche), en locaux et en moyens...

Après un déclin dû aux réformes de l'enseignement forestier, entraînant une perte de lisibilité, le nombre d'étudiants étrangers accueillis dans les cursus d'ingénieur est remonté à peu près à son niveau d'origine, soit une quinzaine. Les étudiants étrangers se retrouvent principalement en master FEN (une douzaine cette année), plus ponctuellement en deuxième ou troisième année du cursus d'ingénieur ou de master (diplômés étrangers) ou en double diplôme comme par exemple avec l'université de San-Paulo au Brésil ou de Valladolid en Espagne (discussions en cours avec Fribourg-en-Brisgau en Allemagne). Les étudiants étrangers en cursus « ingénieurs » sont recrutés sur concours globalement au niveau d'AgroParisTech.

Les différents diplômes forestiers d'AgroParisTech

- **Diplôme en sciences et ingénierie forestières d'AgroParisTech (SIF)**
Présentation détaillée à [cette page](#).
- **Niveau ingénieur**
 - Cursus ingénieur AgroParisTech dans les parcours "forêts" ou "gestion des milieux naturels ouverts ou boisés" au niveau M1 :
 - deuxième année ingénieur en domaine 1, productions durable, filières, territoires pour le développement durable, [parcours forêt](#)
 - deuxième année ingénieur en domaine 3 gestion et ingénierie de l'environnement, [parcours "gestion des milieux naturels ouverts ou boisés"](#)
 - Cursus ingénieur AgroParisTech au niveau M2 :
 - dominante "Gestion forestière"
 - dominante "Ressources forestières et Filière bois"
 - dominante "Gestion des milieux naturels"
 - dominante "Ingénierie des Espaces végétalisés urbains"
 - dominante "Gestion environnementale des écosystèmes et forêts tropicales"
- **Niveau master**
 - Master Agrosciences, environnement, territoires, paysage, forêt ([AETPF Campus de Nancy](#)) qui propose 5 parcours :
 - Interactions plante environnement (IPE),
 - Ecosystèmes agricoles et forestiers (ECOSAFE),
 - Bois, forêts et développement durable (BFD),
 - Gestion conservatoire et restauration des écosystèmes (GCRE),
 - Forests and their environment (FEN)
 - Master Biodiversité, écologie, évolution - parcours [Biodiversité végétale et gestion des écosystèmes tropicaux](#)
 - Master Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports
 - Master Sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement - parcours [Gestion environnementale des écosystèmes et forêts tropicales](#)
 - Master européen « Sustainable Tropical Forestry »
 - Master européen Erasmus Mundus « European Forestry »
- **Niveau post-master**
 - Mastère Spécialisé : [Forêt, nature et société - Management international](#)

Pour un étudiant étranger cela reste compliqué de comprendre le système, d'autant que les informations en anglais ou en espagnol restent peu développées. Un non francophone aura du mal à s'y retrouver.

Le master reste la voie la plus lisible car il correspond au cursus licence-master-doctorat partagé au plan international.

Le parcours professionnel des diplômés « forestiers » n'est plus suivi comme auparavant (avec une profondeur de 10 ans), mais un suivi est réalisé pour l'ensemble des étudiants d'AgroParisTech par AgroParisTech Alumni sur une profondeur de trois ans.

À dire d'expert, pas mal de diplômés forestiers ont des débouchés dans des structures internationales : par exemple banque européenne de développement, Commission européenne, CIFOR, FAO (mais quotas nationaux à la FAO...)...

Annexe 8 : Extrait du rapport de synthèse des Assises de la forêt et du bois sur l'enseignement

➤ **Rendre plus visible, lisible et attractive l'offre de formation dans les métiers du bois alors que les entreprises peinent à recruter les profils de compétence qu'elles recherchent – Rendre plus lisible et adaptée aux demandes des employeurs celle de la gestion forestière et de la sylviculture**

Quelques constats

- ✓ *Manque criant d'attractivité des métiers (sylviculteur, ETF, industries du bois...). /*
- ✓ *Tous les secteurs de la filière ont des problèmes de recrutement à tous les niveaux de qualification.*
- ✓ *Dans les formations, le bois est noyé dans un grand tout et manque de visibilité.*
- ✓ *Les jeunes ne comprennent pas les métiers de la filière du bois et les évitent.*
- ✓ *Nécessité d'une approche collective de filière : pas d'écoles sans entreprises et pas d'entreprises sans écoles.*
- ✓ *Les métiers de la filière sont beaucoup plus modernes que l'image qu'ils envoient à la société.*
- ✓ *L'offre de formations forestière de niveau master n'est pas suffisamment lisible et ne fournit pas suffisamment d'ingénieurs alors que la demande de recrutement s'accroît et que les transformations de la forêt française appellent une ingénierie de haut niveau. À penser en même temps que le niveau License et Doctorat dans une vision continue des parcours.*
- ✓ *Les délais d'inscription d'une formation au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) sont souvent très longs.*
- ✓ *Ne pas oublier le public des adultes avec les certificats de qualification professionnelle (CQP)*
- ✓ *Le développement de l'apprentissage et de l'alternance est à saluer.*

Propositions

- ☞ Bâtir un plan plurianuel structuré pour développer l'attractivité des métiers de la filière bois regroupant plusieurs axes d'action : information des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation, campagnes de communication sur les métiers, coordination des actions entre niveaux national et régionaux, formalisation de la palette complète des métiers offerts et de la variété des cursus, réduction (en le faisant savoir) de la pénibilité et des risques par l'innovation, la mécanisation, le numérique... avec un focus particulier sur les travailleurs en forêt, développement des visites d'entreprises et de la présence sur les salons, accompagnement des entreprises dans leurs recrutements, accompagnement spécifique des jeunes professionnels (création d'entreprises, installation, tutorat...).
- ☞ Reconnaître via les organisations professionnelles certains métiers de la filière comme étant « en tension » afin de simplifier et d'accélérer le processus d'inscription au RNCP des formations correspondantes portées par des établissements privés ou des entreprises.
- ☞ Intérêt de créer des « vitrines » autour des principaux établissements d'enseignement supérieur : moderniser les plateaux techniques ESB et ENSTIB.
- ☞ Rendre visible et compréhensible l'offre de formation consacrée aux métiers de l'amont de la filière (gestion forestière, gestion des milieux naturels) et donner les moyens pour former plus d'étudiants. Mettre en place un réseau national de forêts à vocation de Formation, de Recherche et d'Innovation (projet FRI Forests).

Annexe 9 : Quelques ordres de grandeur de l'aide au développement mondiale par grands secteurs

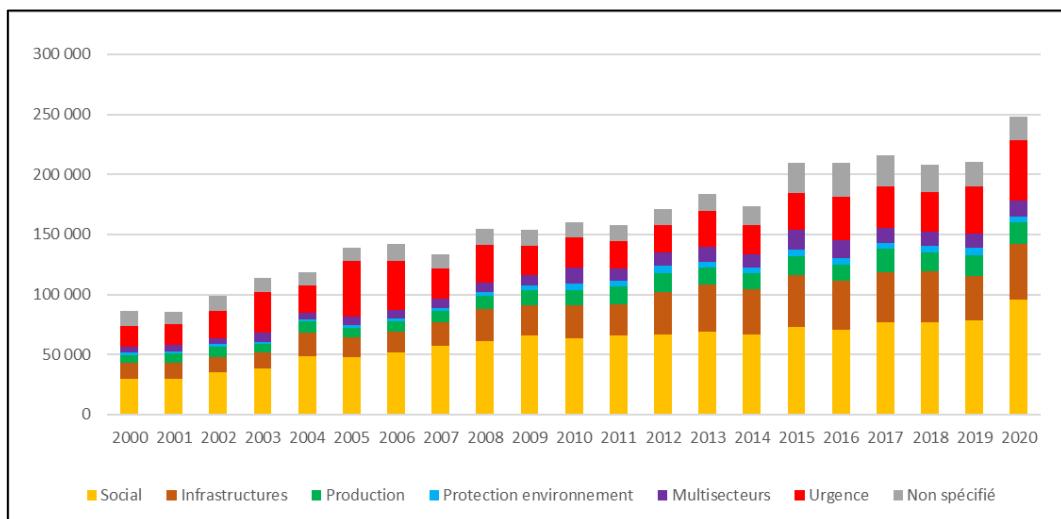
Les chiffres mentionnés sont extraits de la base de données en ligne de l'OCDE concernant le développement, disponible en ligne : <https://stats.oecd.org/>

Nota 1 : L'aide publique au développement (ODA) est définie comme les flux vers les pays en développement et les institutions multilatérales fournis par les agences officielles, y compris les gouvernements étatiques et locaux, ou par leurs agences exécutives, dont chaque transaction satisfait aux critères suivants : i) elle est administrée avec la promotion du développement économique et du bien-être des pays en développement comme objectif principal; et ii) il a un caractère concessionnel et comporte un élément don d'au moins 25 pour cent.

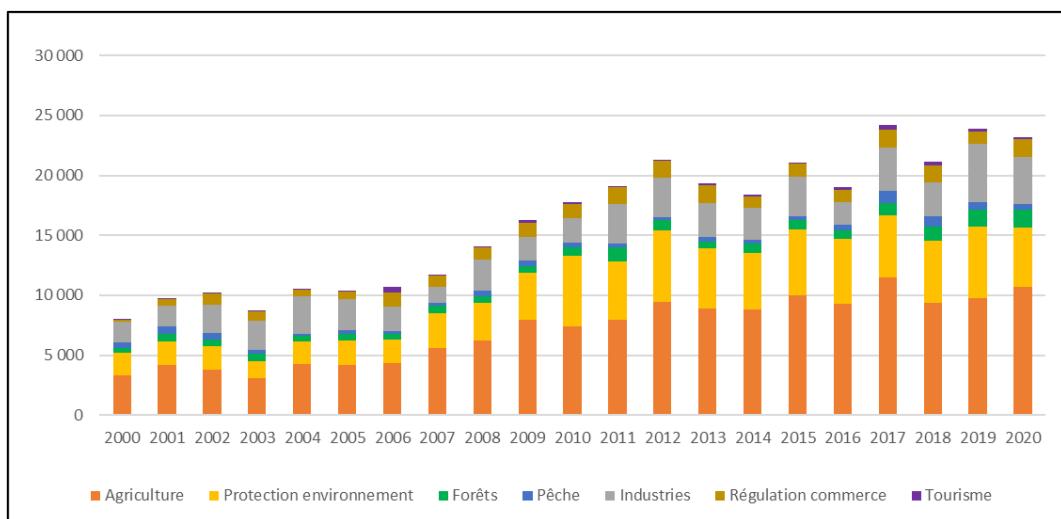
Nota 2 : Les donneurs comprennent les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (30 membres) qui regroupe les principaux fournisseurs d'aide (Les pays candidats sont évalués en fonction des critères suivants : l'existence de stratégies, de politiques et de cadres institutionnels appropriés qui garantissent la capacité de mettre en œuvre un programme de coopération au développement ; une mesure acceptée de l'effort; et l'existence d'un système de suivi et d'évaluation des performances), les organismes multilatéraux (dont UE, Banque mondiale, organismes des Nations unies, fonds...), les pays non membre du CAD (dont la Russie mais pas la Chine) et des donneurs privés (fondations...).

Nota 3 : La catégorie « *forestry* » (forêts), qui est une composante du secteur « production », n'est pas exhaustive de tous les projets impliquant la forêt, certains d'entre eux pouvant relever du secteur « protection de l'environnement ».

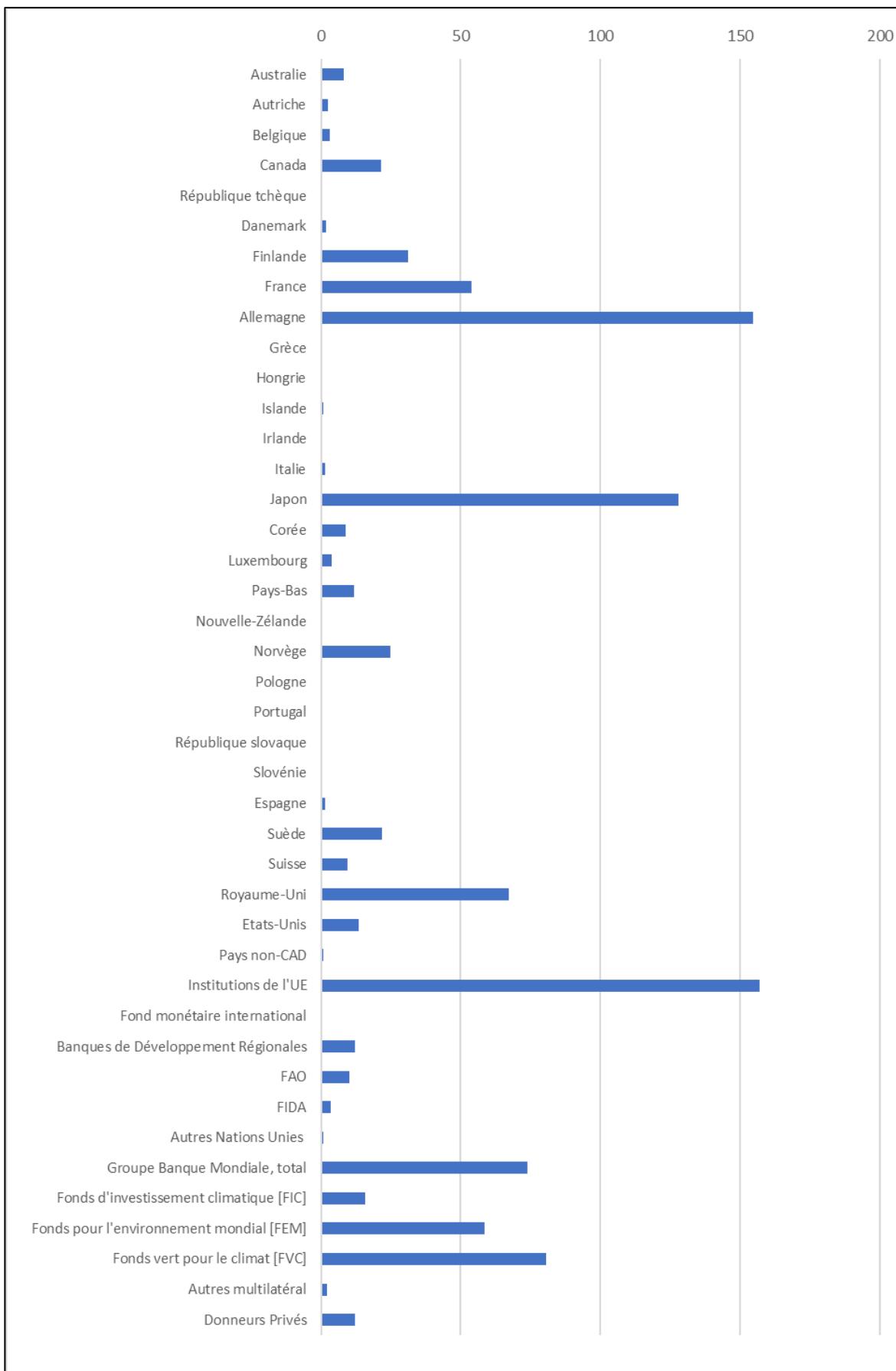
Répartition de l'aide au développement (tous donneurs) par grands secteurs (Millions USD 2020)



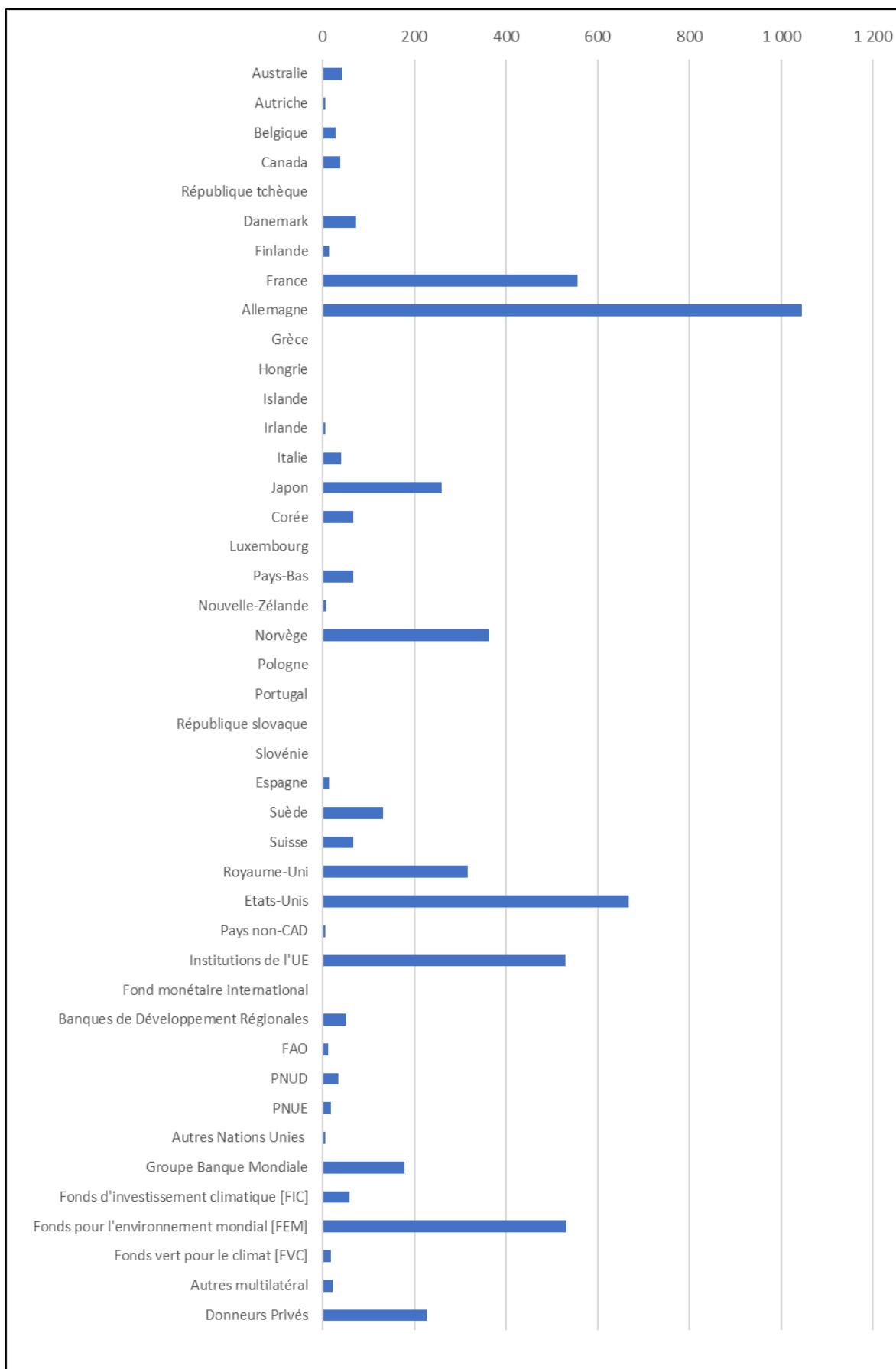
Répartition de l'aide au développement (tous donneurs) au sein du secteur « production » (Millions USD 2020)



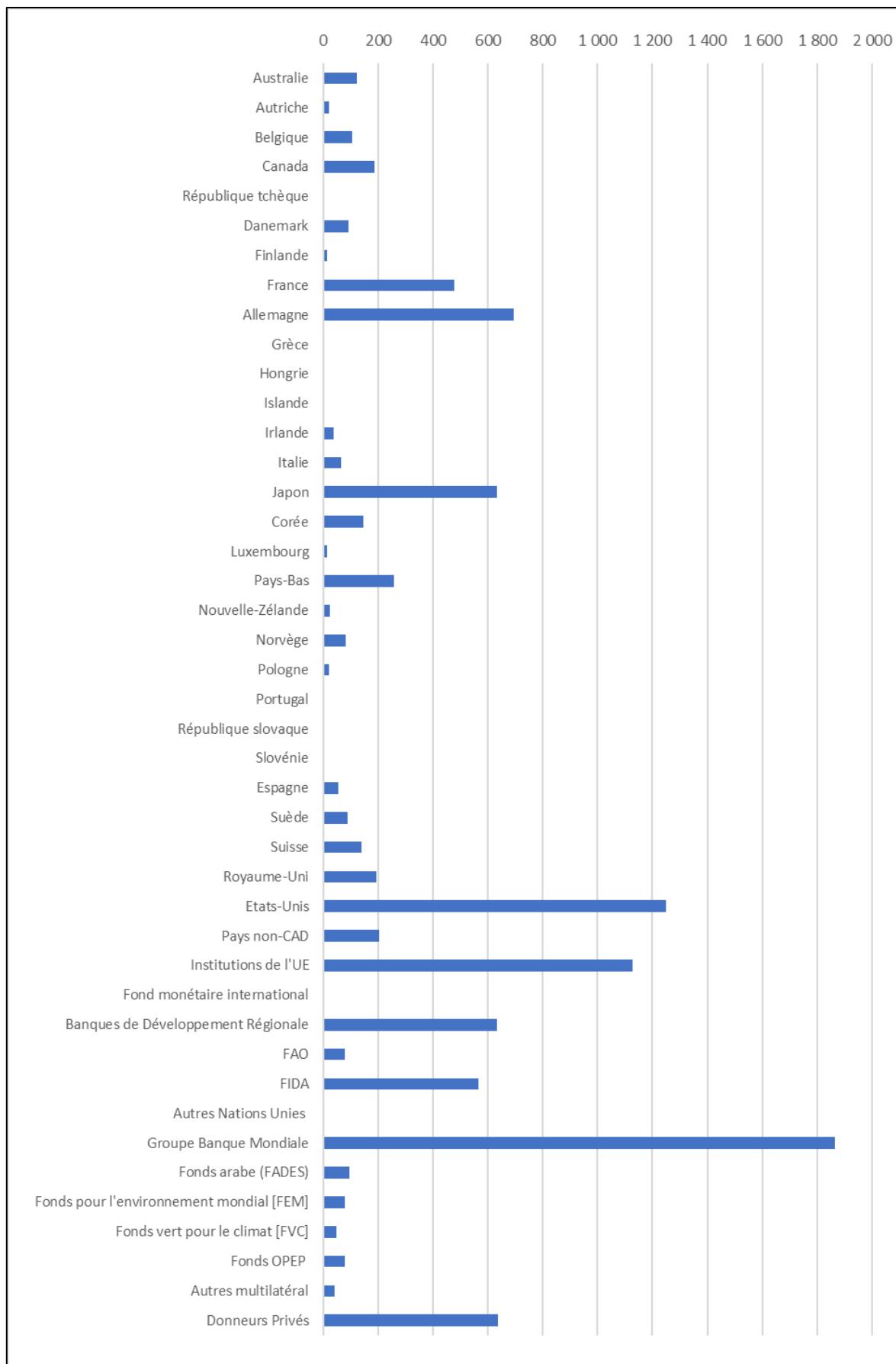
**Aide annuelle au développement, secteur « III.1.b. Sylviculture », par grands contributeurs
(moyenne 2011-2020 en millions de \$ 2020)**



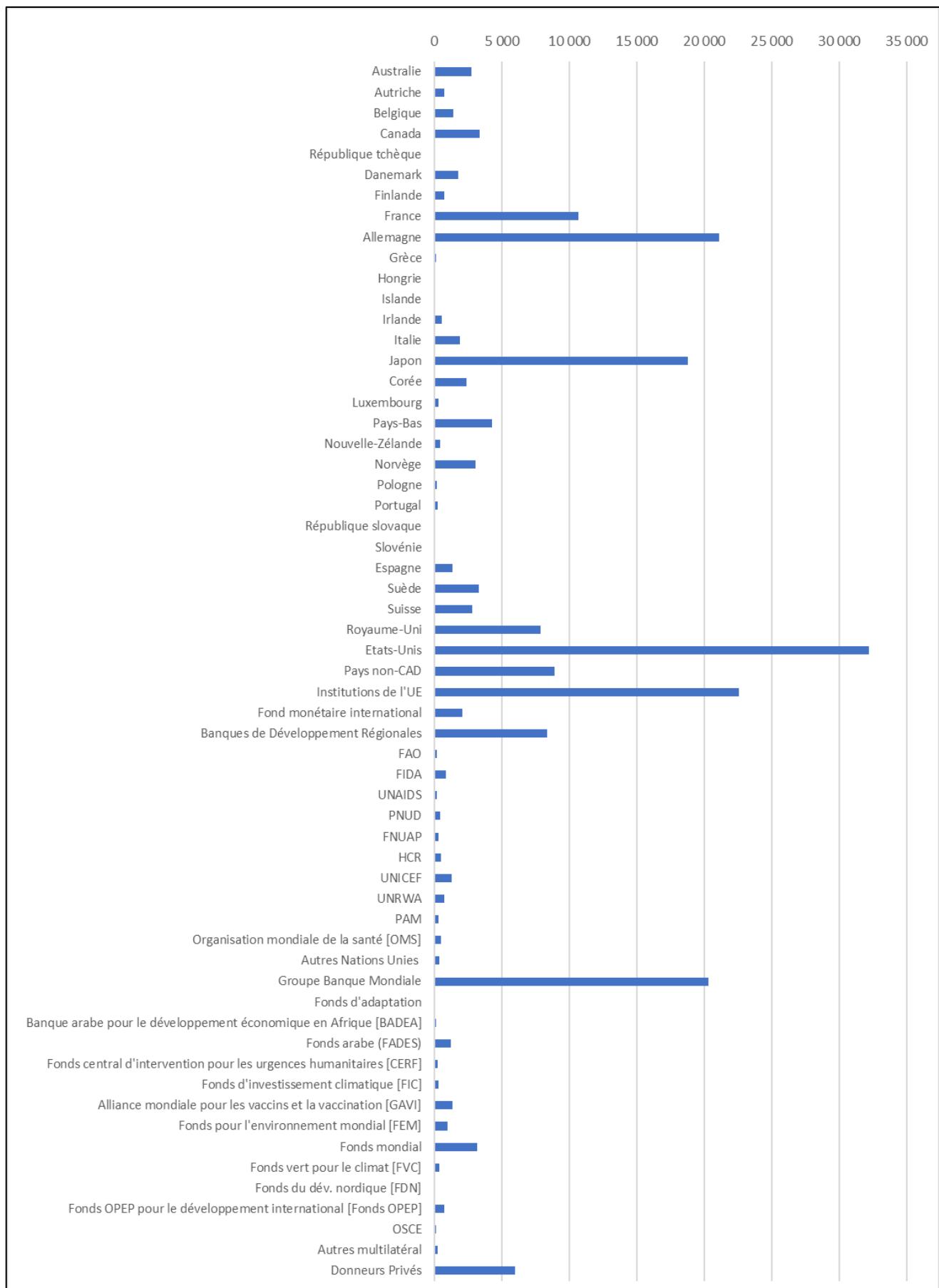
**Aide annuelle au développement, secteur « IV.1. Protection de l'Environnement Général », par grands contributeurs
(moyenne 2011-2020 en millions de \$ 2020)**



**Aide annuelle au développement, secteur « III.1.a. Agriculture », par grands contributeurs
(moyenne 2011-2020 en millions de \$ 2020)**

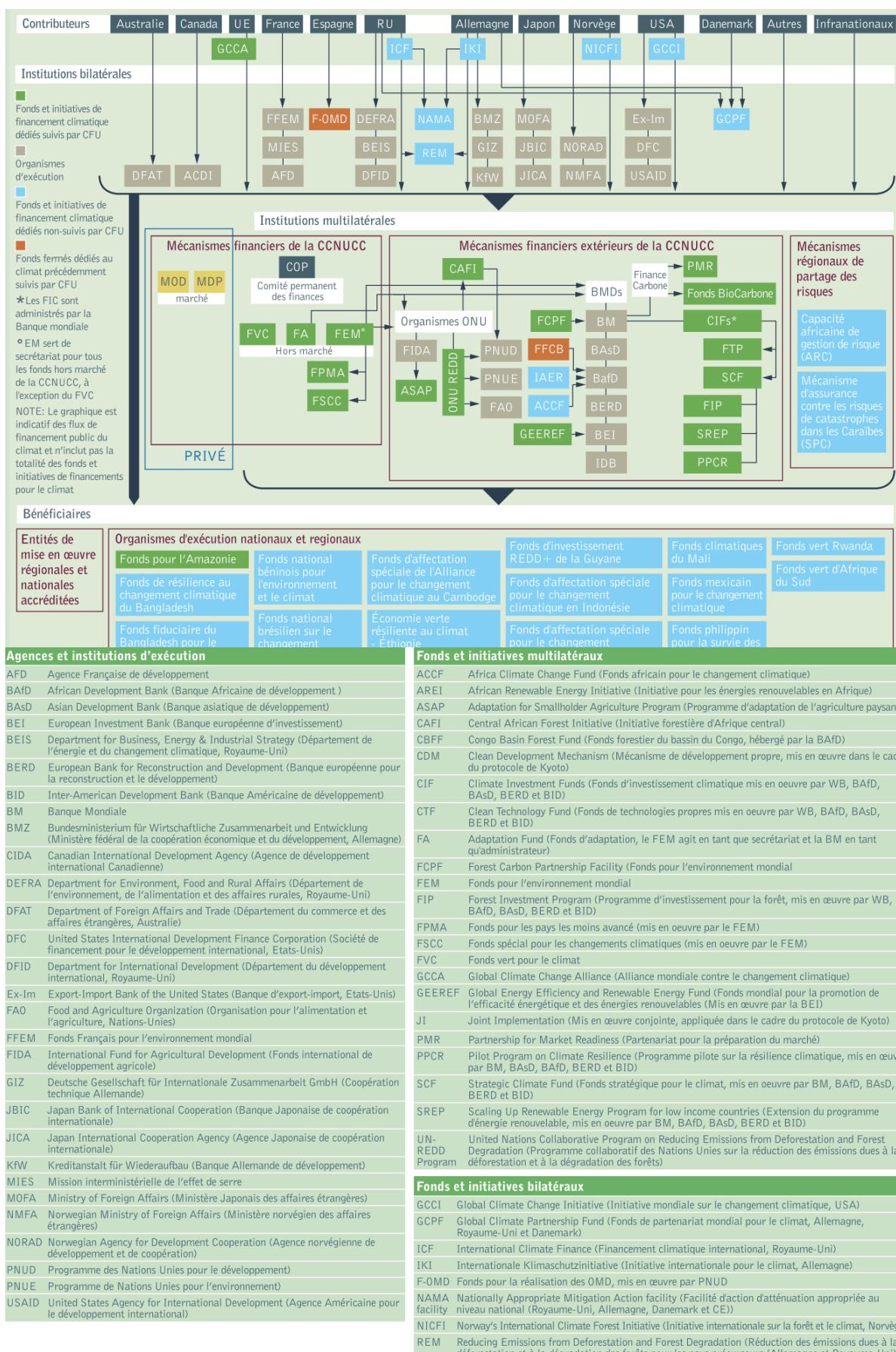


Aide annuelle au développement tous secteurs par grands contributeurs
(moyenne 2011-2020 en millions de \$ 2020)



Annexe 10 : Architecture financière mondiale pour le climat

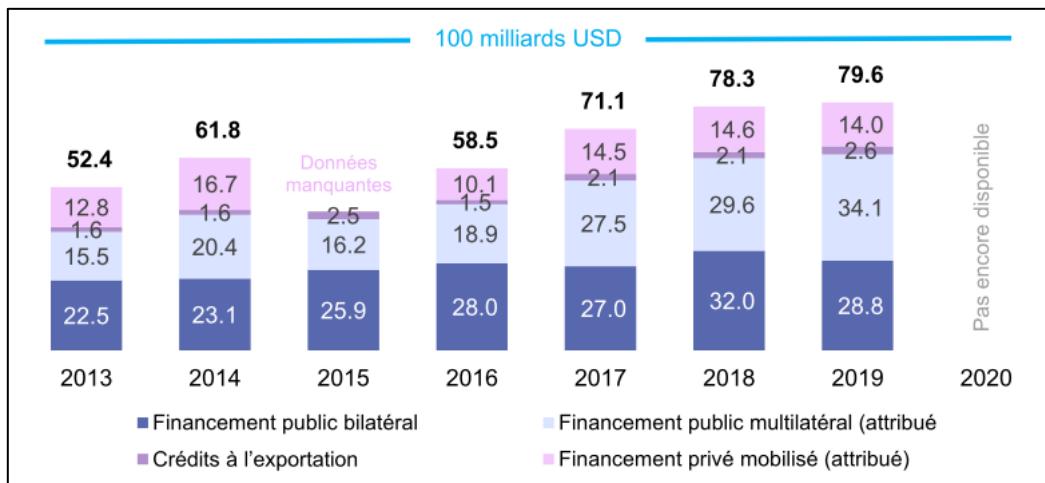
Source : Climate Funds Update – climatefundsupdate.org



Annexe 11 : Le financement climatique mondial par les pays développés

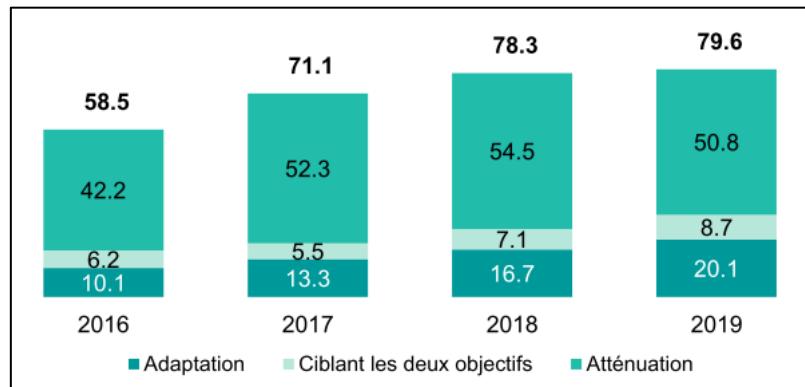
Extrait de OCDE (2021), Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés : Tendances agrégées mises à jour avec les données de 2019, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/68a276c9-f>

Financement climatique fourni et mobilisé (en milliards USD)



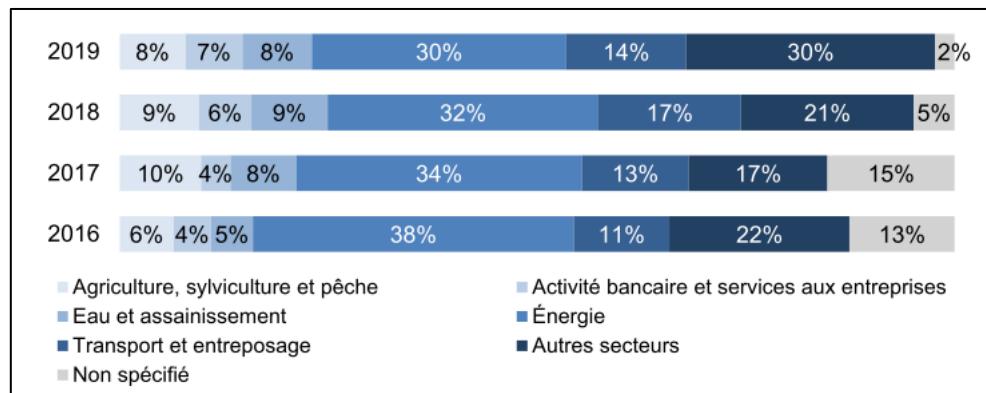
Source OCDE financements climatiques

Répartition thématique du financement climatique fourni et mobilisé (2013-19, en milliards USD)



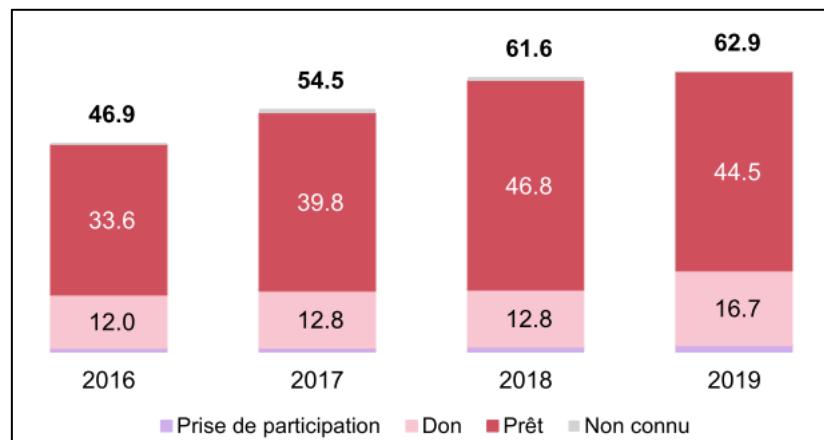
Source OCDE financements climatiques

Répartition sectorielle du financement climatique fourni et mobilisé



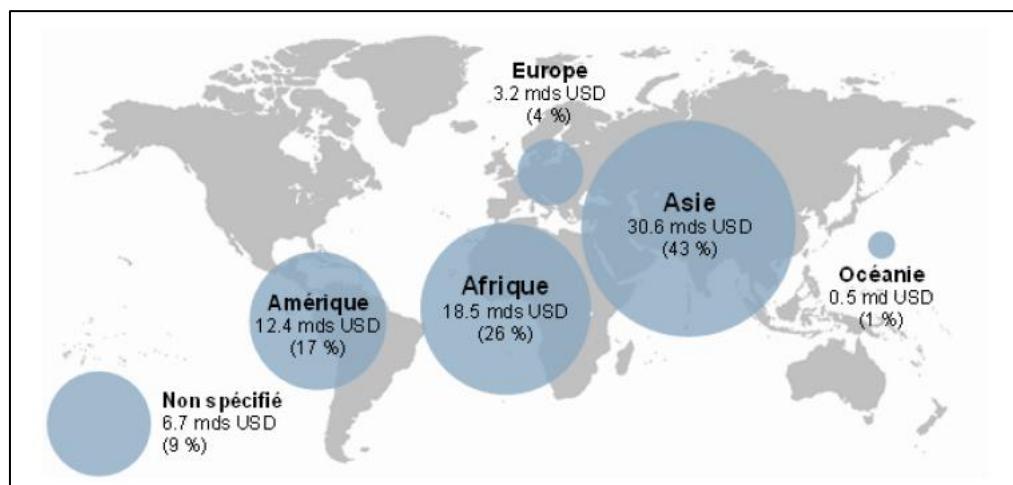
Source OCDE financements climatiques

Financement public du climat par instrument, à l'exclusion des crédits à l'exportation (en milliards USD)



Source OCDE financements climatiques

Répartition géographique des financements climatiques fournis et mobilisés (2016-2019, moyenne annuelles)



Source OCDE financements climatiques

En 2019, le total des financements climatiques fournis et mobilisés par les pays développés en faveur des pays en développement s'est élevé à 79.6 Mrd\$, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2018. Un bond annuel de plus de 20 Mrd\$ serait, par conséquent, nécessaire pour atteindre l'objectif de 100 Mrd\$ pour 2020.

Part du financement climatique multilatéral attribuable aux pays développés

Type d'institution	Nom de l'institution	Abréviation	2015	2018
Banques multilatérales de développement	Banque africaine de développement	BAfD	59.0%	58.2%
	Fonds africain de développement	FAfD	94%	93.6%
	Banque Asiatique de développement	BAsD	71.0%	71.4%
	Fonds d'affectation spécial de la Banque asiatique de développement	AsDF	96.0%	95.2%
	Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure	BAII	s.o.	27.3%
	Banque de développement des Caraïbes	BDC	s.o.	29.8%
	Banque de développement du Conseil de l'Europe	CEB	s.o.	98.4%
	Société andine de développement	SAD	s.o.	5.1%
	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	BERD	89.0%	88.8%
	Banque européenne d'investissement	BEI	99.0%	98.6%
	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	BIRD	70.0%	67.9%
	Association internationale de développement	AID	95.0%	92.8%
	Fonds monétaire international	BIAD	74.0%	73.6%
	Fonds d'affectation spécial de la Banque interaméricaine de développement		73.0%	72.5%
	IDB Invest		s.o.	33.6%
	Société financière internationale	SFI	64.1%	64.1%
	Banque internationale d'investissement	BII	s.o.	52.2%
Fonds multilatéraux pour le climat	Agence multilatérale de garantie des investissements	AMGI	64.3%	64.2%
	Private Infrastructure Development Group	PIDG	s.o.	100.0%
	Fonds pour l'adaptation	FA	100.0%	100.0%
	Fonds d'investissement pour le climat	FIC	100.0%	99.0%
	Caisse du Fonds pour l'environnement mondial	FEM	98.0%	98.0%
	Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'environnement mondial		100.0%	99.9%
	Fonds spécial pour les changements climatiques du Fonds pour l'environnement mondial		100.0%	99.5%
	Fonds vert pour le climat (FVC)	FVC	s.o.	99.6%
	Fonds nordique de développement	FIDA	s.o.	74.2%
	Fonds nordique de développement (FND)	FND	100.0%	100.0%

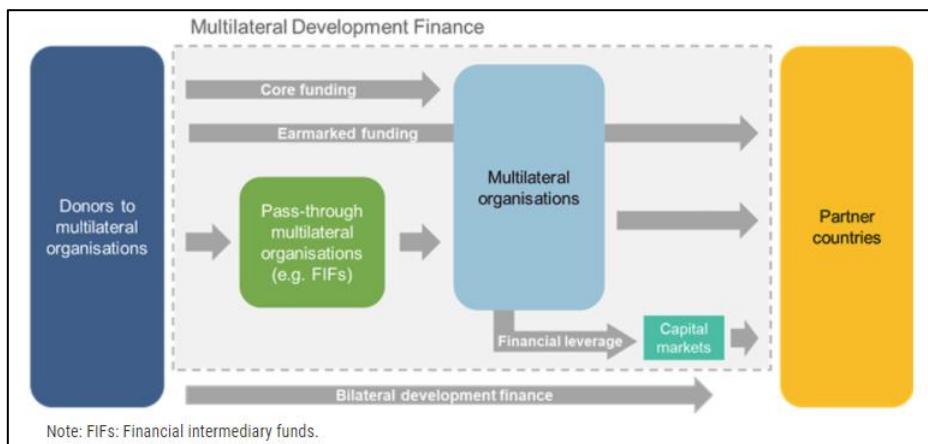
Source OCDE financements climatiques

Annexe 12 : Quelques éléments sur l'aide au développement mobilisée par des canaux multilatéraux

La présente annexe présente des extraits du document établi par l'OCDE « Financement multilatéral du développement 2020 », publié en octobre 2020 et disponible en ligne :

<https://www.oecd.org/dac/multilateral-development-finance-2020-e61fdf00-en.htm>

Schéma des flux d'aide au développement



Les institutions multilatérales de développement peuvent être classées en quatre grandes catégories : le Système des Nations unies pour le développement (UNDS), les banques multilatérales de développement (BMD), les fonds verticaux et d'autres organisations dotées de mandats spécialisés ou de modèles de gouvernance particuliers, comme le Fonds monétaire international (FMI) et l'Union européenne (UE).

L'UNDS se compose de 34 entités (fonds, programmes et agences des Nations unies) qui reçoivent des fonds pour mener des activités opérationnelles et normatives pour le développement.

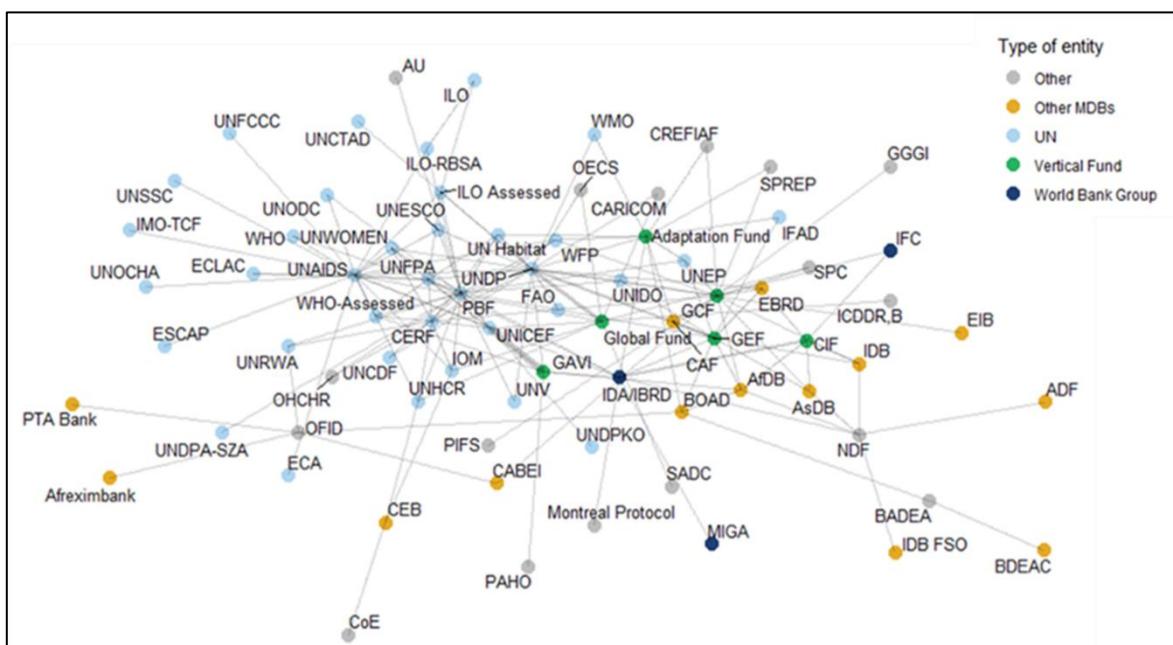
La plus importante parmi les BMD est le Groupe de la Banque mondiale, qui comprend cinq entités : (i) la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) susmentionnée ; (ii) l'Association internationale de développement (IDA) ; (iii) la Société Financière Internationale (SFI) ; (iv) l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) ; et (v) le Centre international pour le règlement des différends liés aux investissements (CIRDI). Les BMD comprennent également des banques régionales de développement, telles que la Banque africaine de développement (BAD), la Banque asiatique de développement (BARD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque islamique de développement (BID) et la Banque interaméricaine de développement (BID).

Les fonds verticaux sont apparus comme une nouvelle catégorie d'acteurs multilatéraux au cours des dernières décennies. Les fonds verticaux sont des mécanismes de financement multilatéraux qui mettent en commun les financements des secteurs public et privé pour cibler les besoins dans des domaines de développement spécifiques, tels que la santé ou la lutte contre le changement climatique. Les fonds verticaux les plus importants opèrent dans le secteur de la santé (le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ou l'Alliance pour les vaccins - Gavi), l'environnement (le Fonds vert pour le climat - GCF, le Fonds d'adaptation - AF et le Fonds pour l'environnement mondial - FEM) et l'éducation (Partenariat mondial pour l'éducation – GPE).

Certaines organisations importantes dotées de mandats et de structures de gouvernance spécialisés n'entrent dans aucune des catégories susmentionnées. C'est le cas du Fonds monétaire international (FMI) qui apporte un soutien financier aux pays membres confrontés à des crises de balance des paiements.

L'Union européenne (UE) occupe une place unique dans l'architecture multilatérale du financement du développement en raison de son double rôle dans l'aide au développement. L'UE est membre à part entière du CAD et pourvoyeuse d'APD à part entière, avec sa politique de développement et ses ressources propres. Les institutions de l'UE se classaient à elles seules au cinquième rang des membres du CAD en 2019 pour leur volume d'aide publique au développement (APD), qui s'élevait à 18 Mrd\$ (OCDE, 2019[5]). Dans le même temps, l'UE fonctionne comme un groupe d'institutions multilatérales. À des fins analytiques et statistiques, l'UE est donc souvent présentée comme une organisation multilatérale dans les publications du CAD, y compris dans ce rapport. L'UE finance son aide au développement à partir de plusieurs sources, dont : (i) le budget de l'UE ; (ii) le Fonds européen de développement (FED) ; (iii) la Banque européenne d'investissement (BEI) ; (iv) les fonds fiduciaires européens ; et (v) le Fonds européen pour le développement durable (FEDD).

Interconnections multiples entre organisations multilatérales

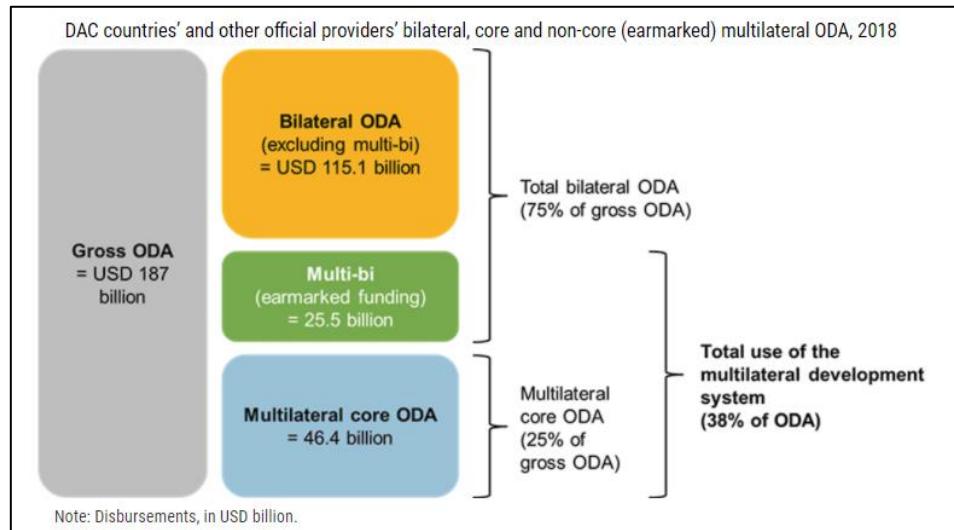


Les institutions multilatérales offrent une large gamme d'instruments de financement

	Standard grants	Standard loans	Reimbursable grants	Bonds	Debt securities	Sub-ordinated loans	Common equity	Shares in CIV	Debt forgiveness
UN									
WBG									
Other MDBs									
Vertical funds									
Other									

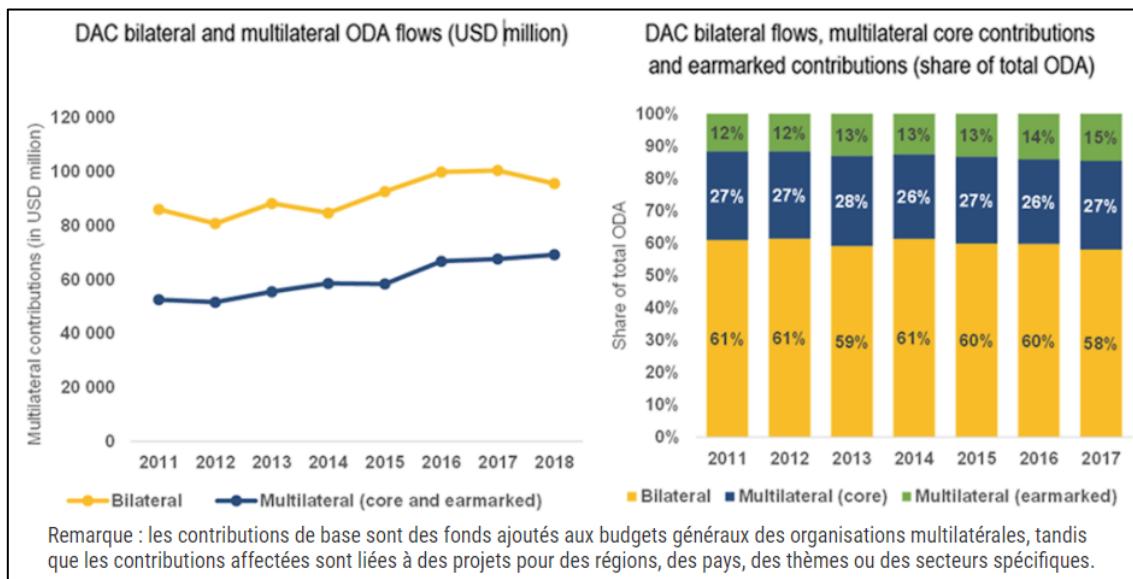
Le potentiel des organisations multilatérales à se mobiliser et à s'engager avec le secteur privé est considéré comme un autre atout clé du système multilatéral de financement du développement. Cependant, ces participations sont jusqu'à présent complexes à suivre et à mesurer en raison de la difficulté d'obtenir des données complètes et comparables. Les données et informations sur les montants mobilisés auprès du secteur privé par les organisations multilatérales, par exemple, sont souvent soumises à des exceptions de divulgation en raison de la sensibilité commerciale et de la nécessité de protéger les intérêts commerciaux.

Grandes masses de l'aide au développement bilatérale et multilatérale
(décaissements bruts - chiffre 2018)



DAC countries : pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (Australie, Autriche, Belgique, Canada, République Tchèque, Danemark, Union européenne, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Corée, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni, États-Unis).

Les contributions multilatérales augmentent tandis que la part de l'aide bilatérale diminue



Bien que les donateurs du CAD conservent un rôle central, les économies émergentes deviennent des bailleurs de fonds de plus en plus importants du système multilatéral de financement du développement.

Malgré les contributions record des donateurs du CAD au système multilatéral en 2018, les organisations multilatérales élargissent progressivement leur base de donateurs au-delà des États souverains, vers le secteur privé et le financement philanthropique. Au total, les acteurs privés ont fourni 1,97 Mrd\$ de contributions au système des Nations unies en 2018 (près de 6 % des contributions totales à l'ONU), ce qui en fait le sixième contributeur global aux entités des Nations unies.

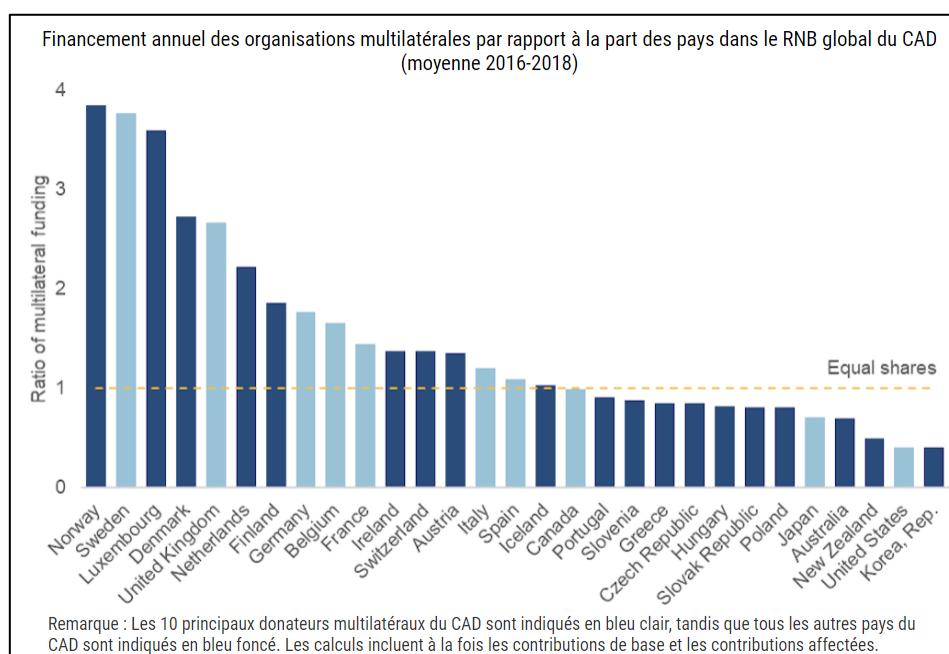
Les contributions de base sont passées de 37,9 Mrd\$ à 46,4 Mrd\$, tandis que les contributions affectées sont passées de 16,4 Mrd\$ à 25,5 Mrd\$ au cours de la même période. La croissance du financement multilatéral est principalement due à l'augmentation de l'aide affectée acheminée par le système multilatéral.

L'augmentation des contributions affectées suscite des inquiétudes quant à une « bilatéralisation » croissante de l'aide multilatérale.

L'analyse suggère que le système évolue vers une approche de plus en plus basée sur des coalitions ad hoc. L'utilisation croissante de financements réservés montre que les donateurs multilatéraux abandonnent progressivement la recherche d'un consensus et choisissent de plus en plus de s'associer de manière ponctuelle avec un ensemble plus restreint de donateurs pour relever des défis de développement spécifiques. Cette tendance vers des approches « à la carte » reflète largement la division croissante entre les principaux bailleurs de fonds du système multilatéral de développement.

Alors que le financement multilatéral a traditionnellement été fourni en tant que contributions de base, les dernières décennies ont vu une augmentation de l'utilisation des contributions affectées (également appelées contributions non essentielles ou multi-bi). Les financements multilatéraux dédiés sont souvent présentés comme une « troisième voie », combinant les avantages et les inconvénients des approches bilatérales et multilatérales.

Les pays nordiques sont des soutiens multilatéraux particulièrement généreux



Annexe 13 : Les fonds pour le climat

Une note de la DG Trésor²⁷ précise les modalités d'intervention de quelques principaux fonds, utilisés par la France, permettant le financement d'actions pour le climat et la protection de l'environnement. Les éléments ci-dessous sont extraits de ce document.

Créé en 1991, **le Fonds pour l'environnement mondial** est l'un des instruments multilatéraux historiques de la préservation de l'environnement mondial. Servant de mécanisme financier à cinq grandes conventions internationales, le FEM agit dans des domaines variés tels que la protection de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la protection des eaux internationales, les luttes contre la dégradation des sols et contre les polluants notamment liés aux produits chimiques et aux déchets.

La France, qui a été l'un des promoteurs principaux de la création de ce fonds qui a une place particulière dans la préservation de l'environnement, aux côtés de l'Allemagne, en est aujourd'hui l'un des principaux contributeurs avec un engagement de 300 M\$ sur la période 2018-2022, pour une contribution totale de plus de 1,6 Mrd\$ depuis la création du fonds.

Depuis sa création, le FEM a financé plus de 5 000 projets dans 170 pays, pour un montant total estimé à 21,1 Mrd\$, et a permis de mobiliser 114 Mrds\$ supplémentaires en cofinancement.

Pour la 7^e période de reconstitution (2019-2022), près de 30 pays ont annoncé une contribution de 4,1 Mrd\$ pour les cinq domaines d'intervention, avec une augmentation du financement pour la biodiversité et la dégradation des sols, mais une réduction du financement pour le changement climatique à 700 M\$. En décembre 2020, par le biais des quatrième, cinquième, six et septième Fonds de placement, le FEM avait approuvé plus de 834 projets d'un montant de 4,1 Mrd\$ dans les domaines d'intervention du changement climatique.

Le Fonds vert pour le climat (FVC) de la CCNUCC a été créé à la COP de Durban et est devenu pleinement opérationnel quand ses premiers projets ont été approuvés à la fin de l'année 2015. À l'instar du FEM, il sert d'entité opérationnelle au mécanisme financier de la CCNUCC et de l'Accord de Paris et reçoit des directives de la COP. Il devrait devenir la principale filière par lequel le financement public international de la lutte contre le changement climatique transitera au fil du temps. Il vise à financer le changement de paradigme vers un développement résilient au changement climatique et sobre en carbone dans les pays en développement avec une approche axée sur les pays et un engagement à une répartition équilibrée à 50/50 du financement pour l'adaptation et l'atténuation.

En décembre 2020, la première reconstitution officielle du Fonds vert (FVC-1) a donné lieu à des annonces de contributions de 31 pays pour un montant de 9,9 Mrd\$. Les pays en développement peuvent accéder au FVC via les BMD et les agences onusiennes, mais également directement, via des entités nationales, locales et régionales accréditées auprès du Fonds vert. En décembre 2020, le réseau de partenaires d'exécution du Fonds vert est passé à 103 partenaires accrédités et le Fonds vert a approuvé un total de 159 projets avec 7,2 Mrd\$ d'engagements de financement pour des projets approuvés et 1,4 Mrd\$ déboursé.

De par sa gouvernance paritaire entre pays en développement et pays développés, son équilibre entre adaptation et atténuation dans ses financements et la priorité donnée à l'Afrique, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, le Fonds vert est un instrument financier international unique au service de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation à ses effets.

²⁷ DG Trésor – La finance climat et le financement de la protection de l'environnement. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international/la-finance-climat-et-le-financement-de-la-protection-de-l-environnement>

La France soutient pleinement le Fonds vert pour le climat depuis sa création. La France a ainsi contribué à hauteur de 1,5 Mrd€ lors de la première reconstitution du fonds. Enfin, la France a pris pour l'année 2021 a pris la co-présidence du Fonds vert avec le Mexique.

Les Fonds d'investissement pour le climat (CIFs), créés en 2008, sont administrés par la Banque mondiale mais fonctionnent en partenariat avec des banques régionales de développement. Les CIFs ont fait l'objet d'une contribution totale de 8 Mrd\$. Ils abritent le Fonds pour les technologies propres (CTF) avec 5,4 Mrd\$ et le Fonds stratégique pour le climat (SCF) avec 2,65 Mrd\$. Le SCF rassemble le Programme pilote pour la résilience climatiques (PPCR), le Programme d'investissement pour la forêt (FIP), et le Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à revenu faible (SREP).

Instrument de la politique française bilatérale de coopération et de développement soutenable, le **Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)** est un fonds public bilatéral créé en 1994 dans la continuité du Sommet de Rio. En cohérence avec son homologue multilatéral, le FEM, et les priorités de l'aide publique au développement française, le FFEM finance des projets concrets et orientés vers l'innovation, la préservation de l'environnement et le développement économique et social dans les pays en développement. Ce fonds a permis de soutenir 333 projets dans plus de 120 pays, dont deux tiers en Afrique (chiffre de 2020).

La direction générale du Trésor assure la présidence du Comité de pilotage de ce fonds, composé de représentants des ministères de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASa), de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), de la Transition écologique (MTECT), ainsi que de l'Agence française du développement (AFD). Son secrétariat est par ailleurs hébergé par l'AFD.

Le FFEM a bénéficié d'une reconstitution pour la période 2019-2022 à hauteur de 120 M€. La stratégie 2019-2022 du FFEM identifie cinq thématiques prioritaires, dont la protection et la valorisation de la biodiversité, les forêts et terres agricoles durables, la résilience des écosystèmes aquatiques, la transition énergétique et les villes résilientes, et le cycle de vie des produits, les pollutions et les déchets.

Les ressources du FFEM s'ajoutent à la contribution de la France au Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les activités du FFEM, fonds bilatéral, se différencient de celles du FEM, son homologue multilatéral, par :

- la priorité donnée aux interventions en Afrique et en Méditerranée (quand le FFEM consacre 70% de ses engagements financiers à l'Afrique subsaharienne et à la Méditerranée, le FEM en consacre 25%)
- ses partenariats avec des acteurs francophones
- l'innovation qu'il promeut

Le tableau ci-dessous, tenu à jour par le *Climate Funds Update*, recense les fonds intervenant dans le financement de projets pour le climat et leurs principales caractéristiques.

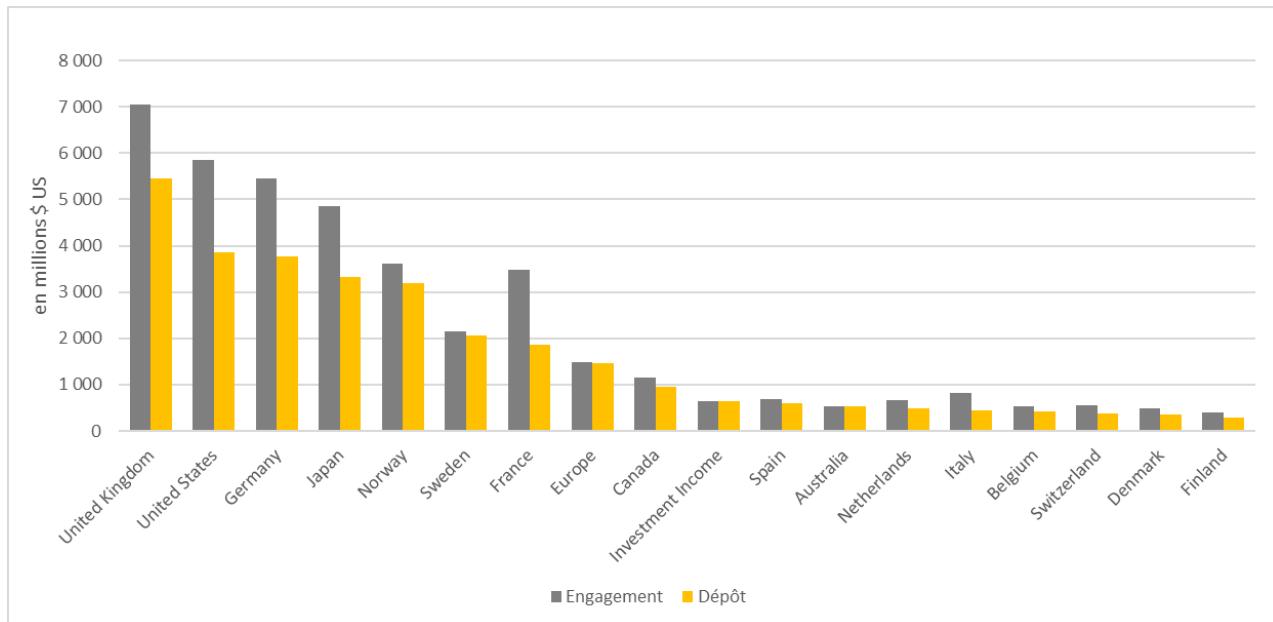
Les fonds intervenant dans le financements de projets pour le climat (dont forêts)
(les montants indiqués sont en millions de dollars US cumulés depuis 2003)

Fonds	Type de fonds	Objectif du fonds	Promis (millions USD)	Engagés (millions USD)	Approuvés (millions USD)	Déboursés (millions USD)	Nombre de projets approuvés
Programme d'adaptation pour l'agriculture paysanne (ASAP)	Multilatéral	Adaptation	382	332	293	195	42
Programme d'adaptation pour l'agriculture paysanne (ASAP+)	Multilatéral	Plusieurs foyers	25	0	0	0	0
Fonds d'adaptation	Multilatéral	Adaptation	1 039	978	777	454	239
Fonds Amazon	National multi-donateurs	Atténuation - REDD	1 288	1 288	720	529	103
Fonds BioCarbone	Multilatéral	Atténuation - REDD	350	219	107	0	5
Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI)	Régional multi-bailleurs	Atténuation - REDD	479	320	182	182	11
Fonds pour les technologies propres (CTF)	Multilatéral	Atténuation - Général	5 404	5 404	5 316	1 722	148
Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC)	Régional multi-bailleurs	Atténuation - REDD	186	165	83	59	37
Fonds de partenariat pour le carbone forestier - Fonds de préparation (FCPF-RF)	Multilatéral	Atténuation - REDD	467	467	311	253	46
Facilité de partenariat pour le carbone forestier - Fonds carbone (FCPF-CF)	Multilatéral	Atténuation - REDD	875	875	0	0	0
Programme d'investissement forestier	Multilatéral	Atténuation - REDD	736	736	574	249	48
Fonds pour l'environnement mondial (FEM4)	Multilatéral	Plusieurs foyers	1 083	1 083	939	939	233
Fonds pour l'environnement mondial (FEM5)	Multilatéral	Plusieurs foyers	1 152	1 148	826	486	233
Fonds pour l'environnement mondial (FEM6)	Multilatéral	Plusieurs foyers	1 117	1 109	906	207	240
Fonds pour l'environnement mondial (FEM7)	Multilatéral	Plusieurs foyers	700	700	1 417	0	128
Alliance mondiale contre le changement climatique	Multilatéral	Plusieurs foyers	1 333	1 333	899	214	109
Fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables	Multilatéral	Atténuation - Général	282	276	224	89	19
Fonds vert pour le climat (GCF IRM)	Multilatéral	Plusieurs foyers	10 322	8 280	6 722	808	505
Fonds vert pour le climat (GCF-1)	Multilatéral	Plusieurs foyers	9 998	1 899	836	12	66
Fonds fiduciaire indonésien pour le changement climatique (ICCTF)	National multi-donateurs	Plusieurs foyers	26	17	0	0	0
Fonds pour les pays les moins avancés	Multilatéral	Adaptation	1 686	1 584	1 278	534	285
Fonds pour la réalisation des OMD	Multilatéral	Adaptation	90	90	90	90	18
Partenariat pour la préparation au marché	Multilatéral	Atténuation - Général	131	130	82	63	42
Programme pilote pour la résilience climatique	Multilatéral	Adaptation	1 145	1 145	989	618	68
Programme d'intensification des énergies renouvelables pour les pays à faible revenu	Multilatéral	Atténuation - Général	766	766	601	108	64
Fonds spécial pour le changement climatique	Multilatéral	Adaptation	380	373	284	181	72
Programme ONU-REDD	Multilatéral	Atténuation - REDD	329	324	324	316	35
Total			41 770	31 038	24 779	8 306	2 796

Source : Climate Funds Update – climatefundsupdate.org

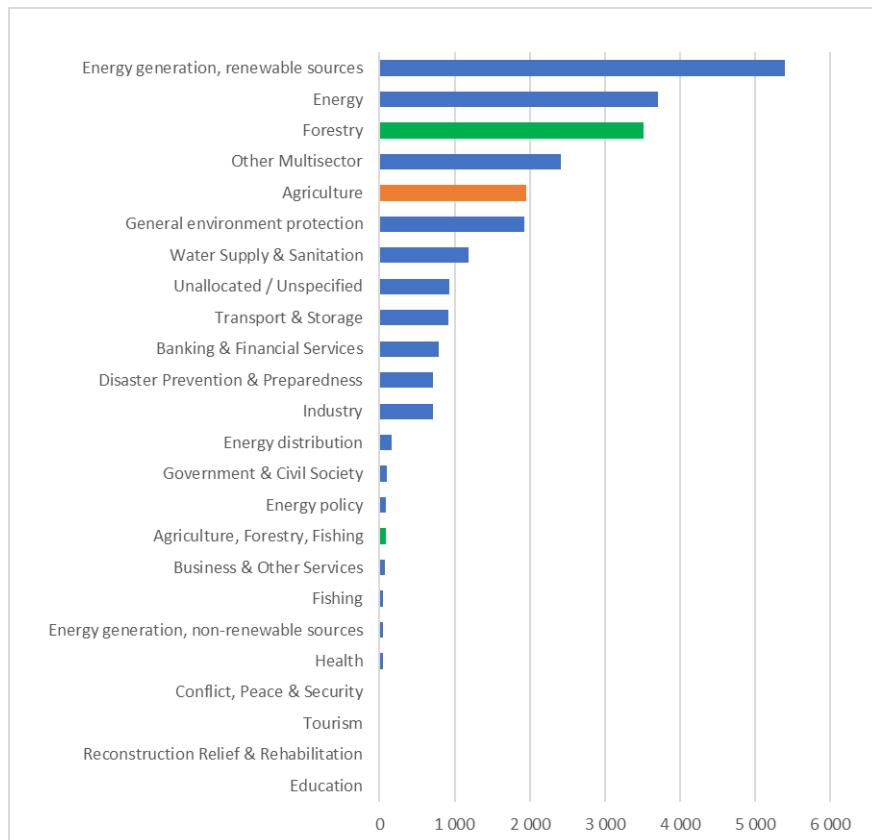
Annexe 14 : Focus sur les fonds multilatéraux d'actions climat

Engagements et dépôts depuis 2003 des principaux pays contributeurs de fonds multilatéraux d'actions climat (adaptation, atténuation et REDD+)



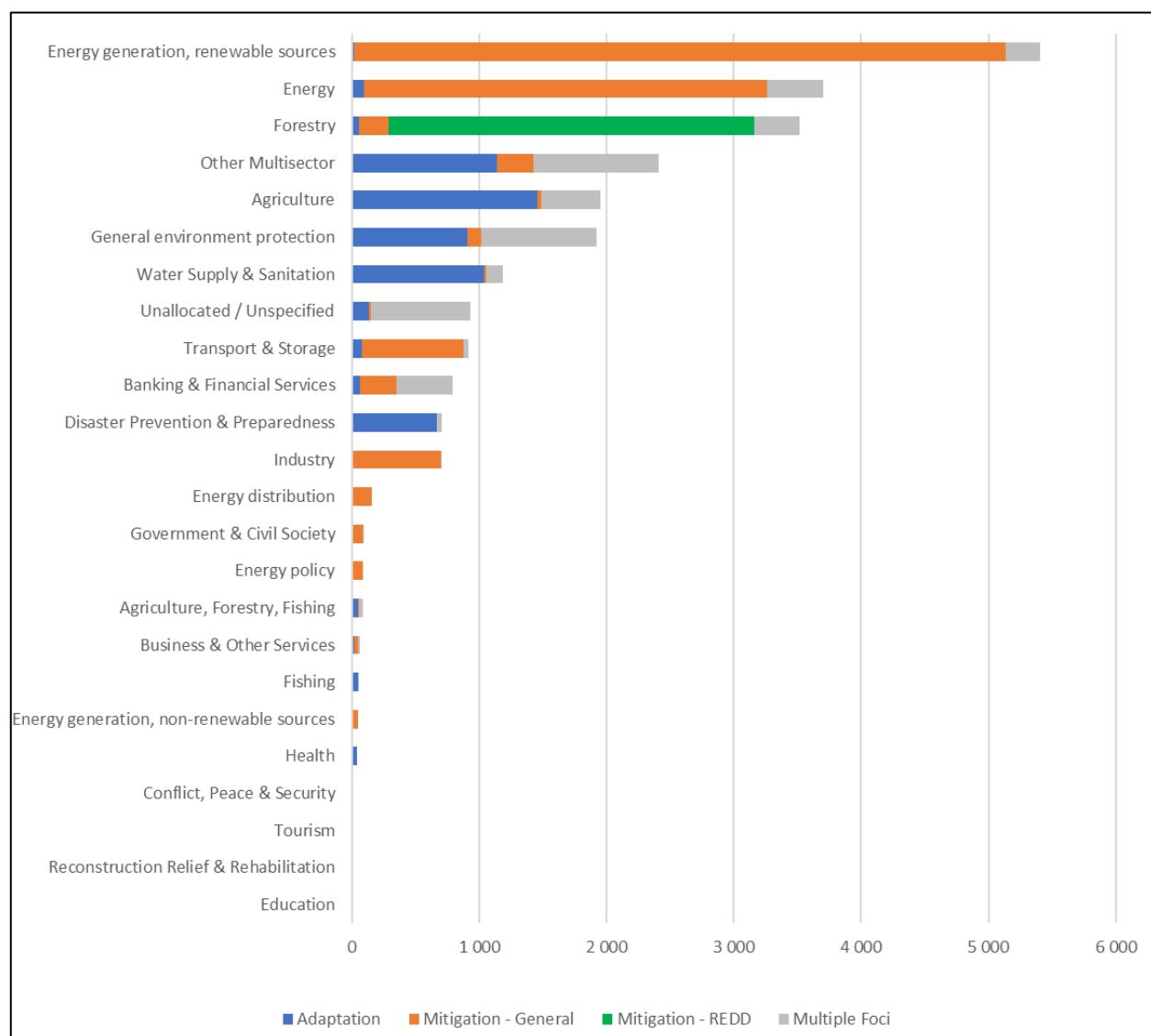
Source : Climate Funds Update : <https://climatefundsupdate.org>

Montants approuvés depuis 2003 pour les fonds multilatéraux d'actions climat par grands secteurs



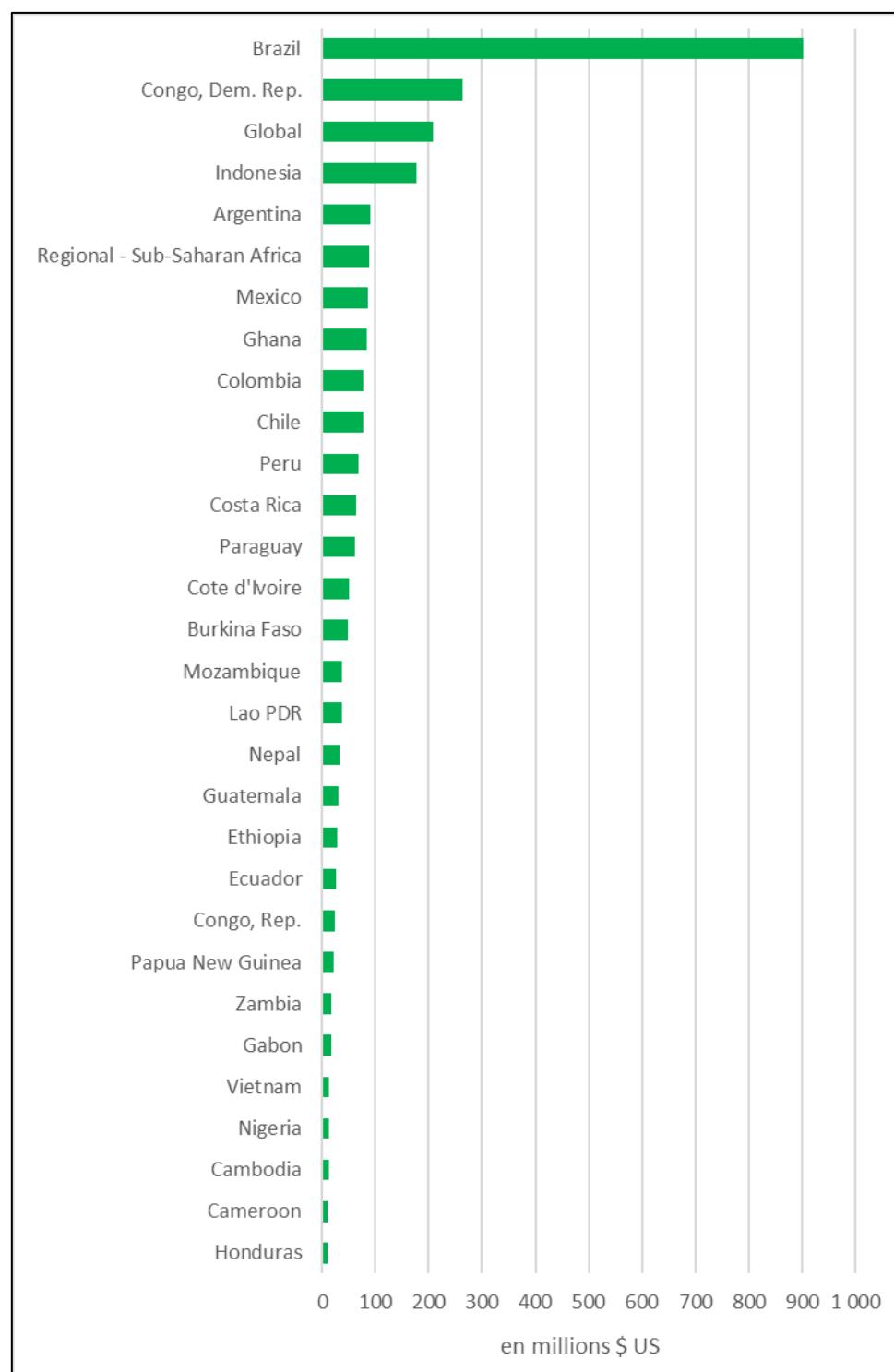
Source : Climate Funds Update : <https://climatefundsupdate.org>

Montants approuvés depuis 2003 pour les fonds multilatéraux d'actions climat par grands secteurs et types de fonds



Source : Climate Funds Update : <https://climatefundsupdate.org>

Montants approuvés depuis 2003 pour les fonds multilatéraux par pays bénéficiaires



Source : Climate Funds Update : <https://climatefundsupdate.org>

Annexe 15 : Focus sur les mécanismes REDD+

Extrait de : Charlene Watson et Liane Schalatek. Note thématique sur le financement climatique : le financement REDD+. Climate Funds Update. Février 2021

Les financements REDD+ occupent une position importante depuis que le changement d'affectation des terres (principalement la déforestation) a été reconnu responsable de 12 à 20 % des émissions mondiales de GES.

Une grande partie des financements REDD+ ont bénéficié aux activités de renforcement de capacité pour préparer les pays à accéder aux financements en démontrant qu'ils ont effectivement limité la déforestation et évité des émissions.

Plusieurs institutions financent le REDD+. Les Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale (FCPF), les Fonds carbone et de préparation (FP-FCPF), le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) et son Fonds Bio-Carbone administré par les Fonds d'investissement climatique et le Programme ONU-REDD sont des fonds multilatéraux dédiés aux financements du REDD+. Ils ont ensemble approuvé 1,3 Mrd\$ à ce jour pour des activités de projets.

Le Fonds Amazonie, considéré comme un mécanisme de paiement axé sur les résultats, a approuvé un financement de 720 M\$ et le Fonds vert pour le climat (FVC) en 2019 a fait ses premières approbations en vue de l'intensification du financement basé sur les résultats pour le changement d'affectation des sols et les forêts aux côtés des avantages pour les services écosystémiques et les moyens de subsistance. Bien que le FVC ne soit pas un fonds dédié au REDD+, il a annoncé en 2017 un projet pilote de cinq ans, doté de 500 M\$ pour des projets avec des réductions d'émissions forestières quantifiables et vérifiables. À la date de décembre 2020, le FVC a approuvé huit projets dans le cadre de son programme pilote REDD+, d'un montant de 497 M\$ pour REDD+ axés sur les résultats, épuisant ainsi l'enveloppe de financement du programme.

Fonds climatiques soutenant la REDD+ (2008-2020, millions US\$)

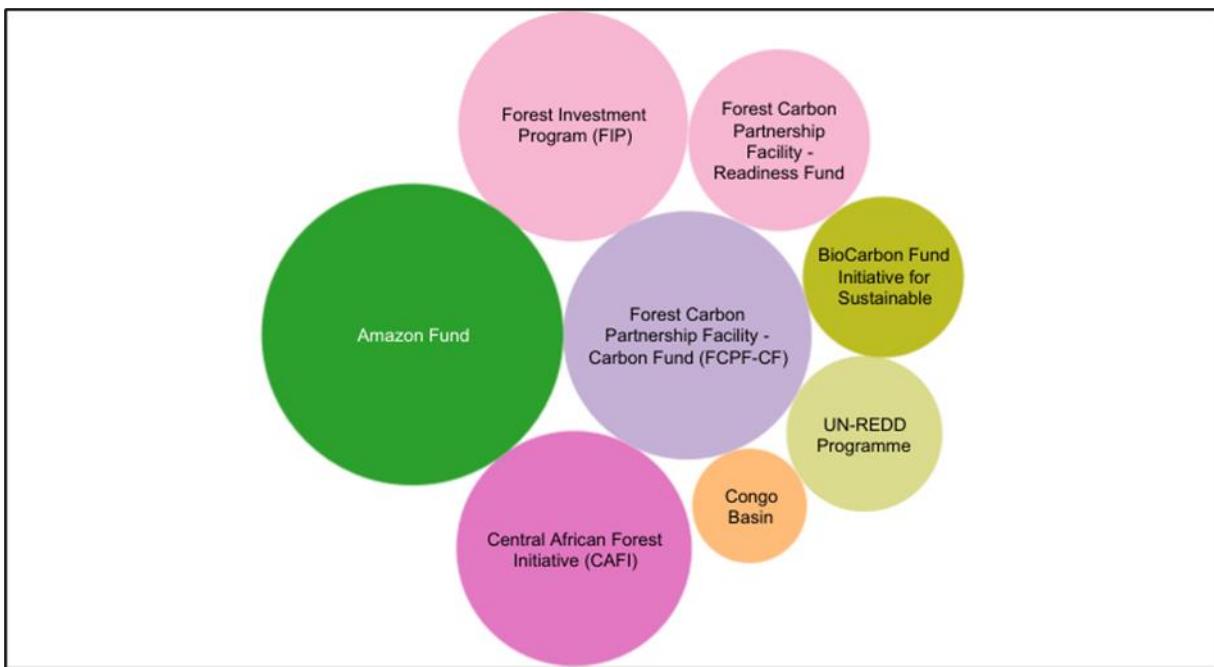
Fonds	Engagés	Déposés	Approuvés	Projets approuvés
Amazon Fund (fonds Amazonie)	1288.2	1228.2	719.7	103
Forest Investment Programme (Programme d'investissement forestier, FIP)	735.9	735.9	573.7	48
Fonds vert pour le climat (FVC) ¹	500.0	500.0	496.7	8
UN-REDD Programme	329.0	323.9	323.5	35
Forest Carbon Partnership Facility (fonds de partenariat pour le carbone forestier, FCPF)	1341.0	1341.0	311.2	46
Central African Forestry Initiative (Initiative forestière Centre Afrique, CAFI)	478.76	319.59	182.2	11
Bio Carbon Fund (Fonds Bio-Carbone)	349.9	219.4	107.0	5
Congo Basin Forest Fund (fonds forestier Bassin du Congo, CBFF) ²	186.0	164.7	83.1	37

1 – Le FVC est un fonds multi-cibles et non un fonds dédié REDD+. Le montant indiqué dans ce tableau ne reflète pas toutes les promesses faites pour le FVC, mais seulement le montant spécifiquement réservé pour les paiements REDD+ basés sur les résultats dans le cadre du programme pilote de 500 M\$ du FVC.

2 – Le Fonds forestier du bassin du Congo (CBFF) a fonctionné pendant une période de dix ans de 2008 à 2018 et a été officiellement fermé en 2018. L'Initiative forestière d'Afrique centrale (CAFI) lui a succédé dans la région.

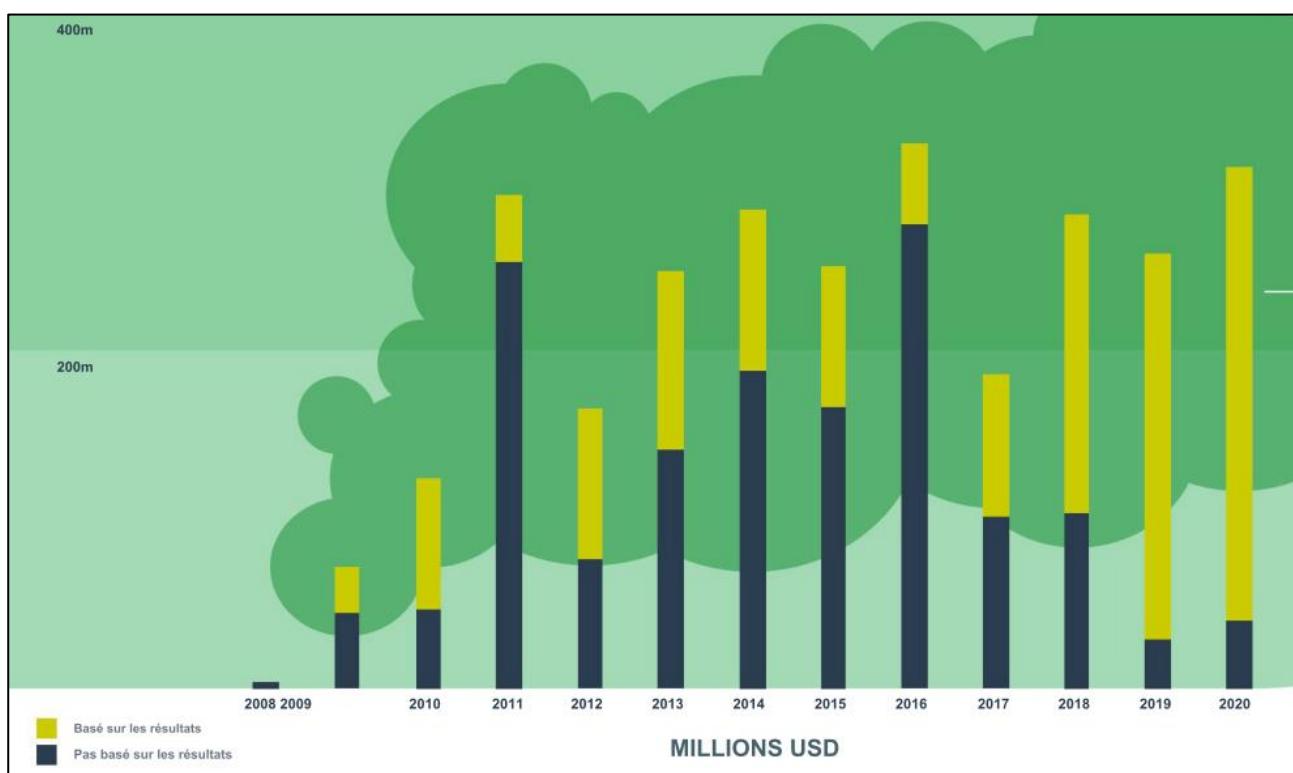
Source : Climate Funds Update – climatefundsupdate.org

Les fonds REDD+ selon les montants de promesses de dons depuis 2003



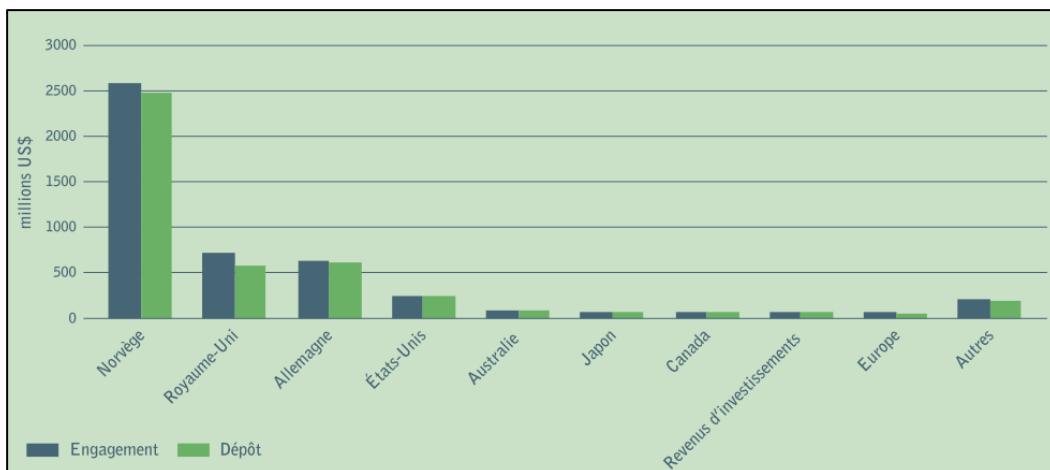
Source : Climate Funds Update – climatefundsupdate.org

Approbations par les fonds multilatéraux pour REDD+



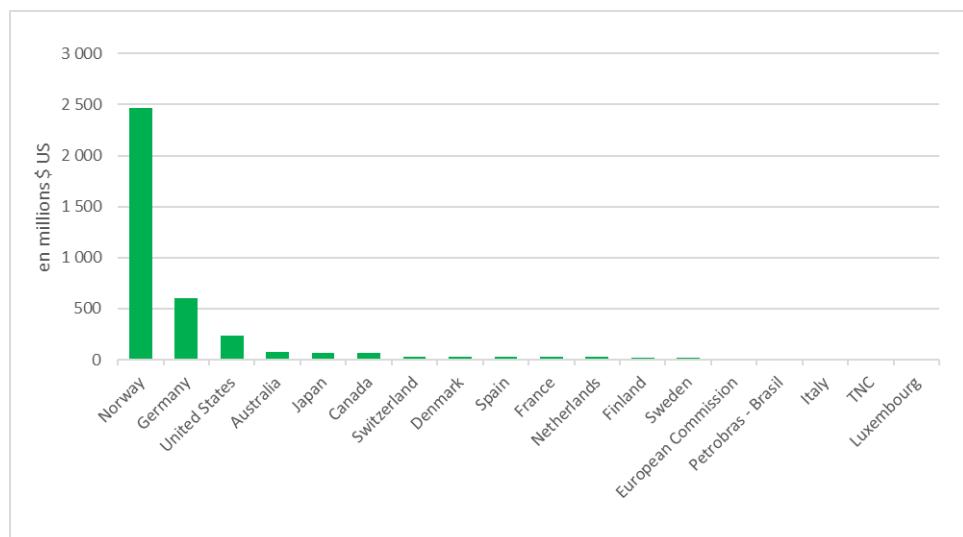
Source : Climate Funds Update - 10 choses à savoir sur la finance climat en 2021

Montants engagés et déposés au REDD+ par pays donateurs (2008-2020)



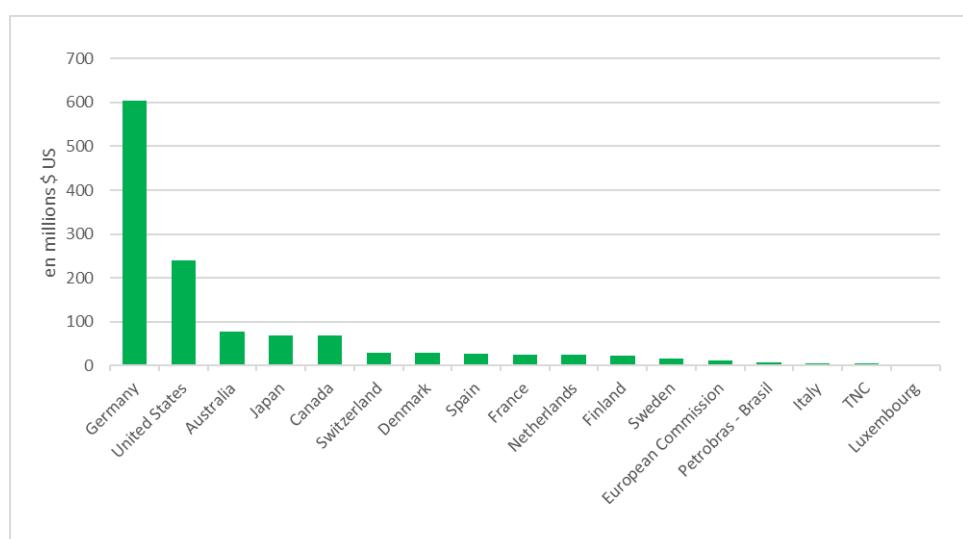
Source : Climate Funds Update – climatefundsupdate.org

Dépôts depuis 2003 des principaux pays contributeurs de fonds multilatéraux REDD+

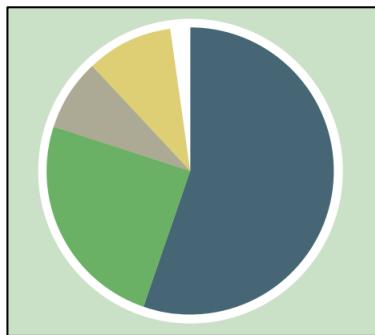


Source : Climate Funds Update – climatefundsupdate.org

idem hors Norvège (Zoom)



Source : Climate Funds Update – climatefundsupdate.org

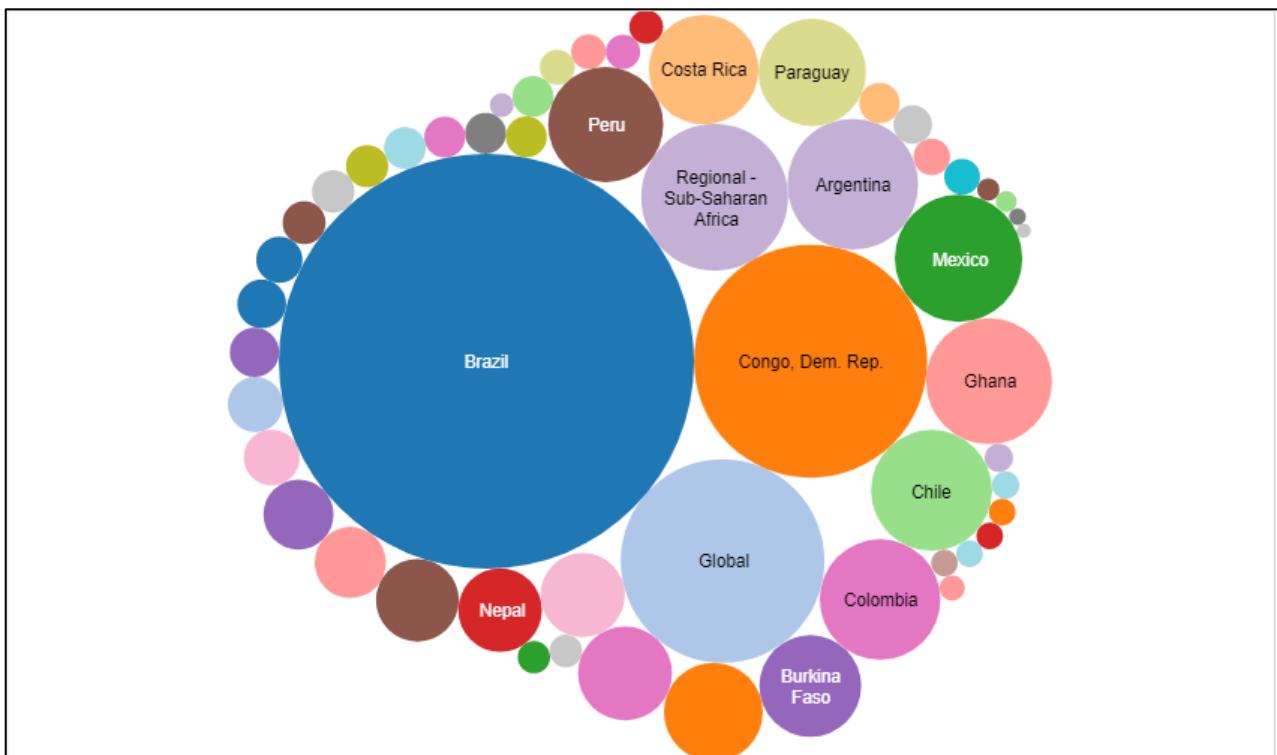


Répartition régionale des financements multilatéraux approuvés du REDD+ en provenance des principaux fonds (2008-2020)

Source : Climate Funds Update – climatefundsupdate.org

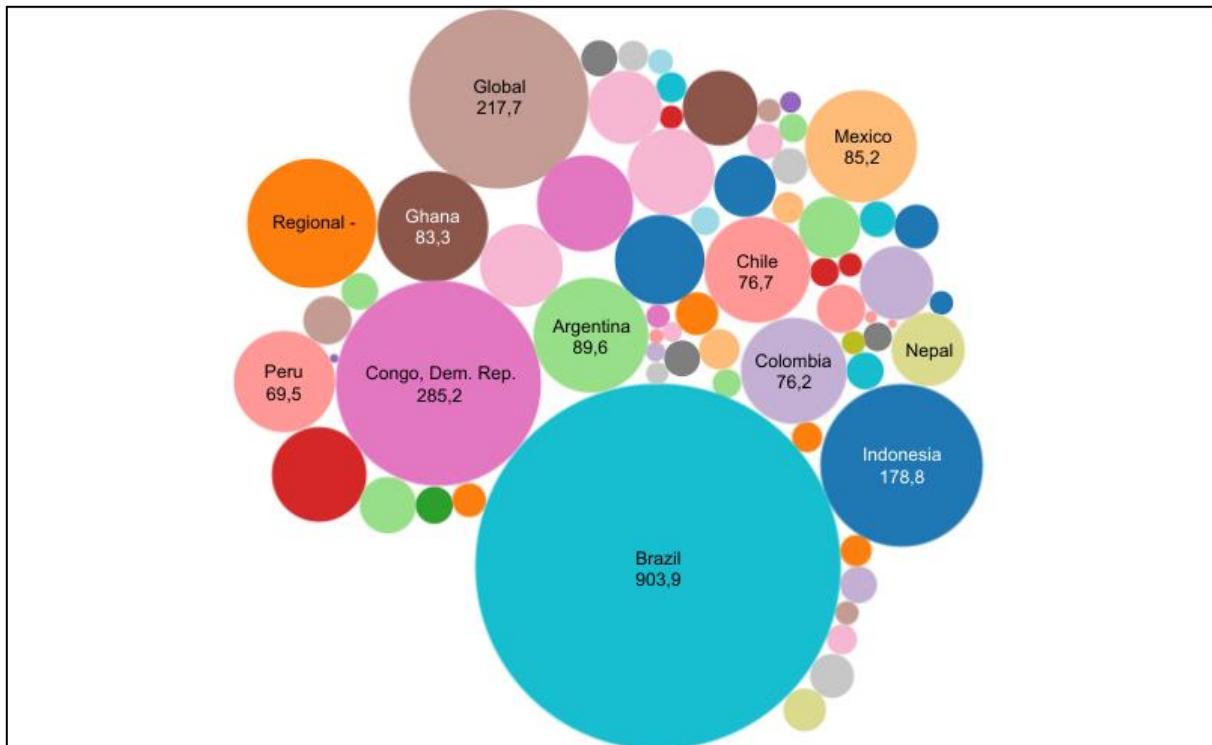
●	Amérique du Sud et Caraïbes	56%
●	Afrique Subsaharienne	25%
●	Mondial et régional	8%
●	Asie de l'Est et Pacifique	10%
●	Asie du Sud	2%

Répartition par pays des financements multilatéraux approuvés du REDD+ en provenance des principaux fonds (2008-2020)



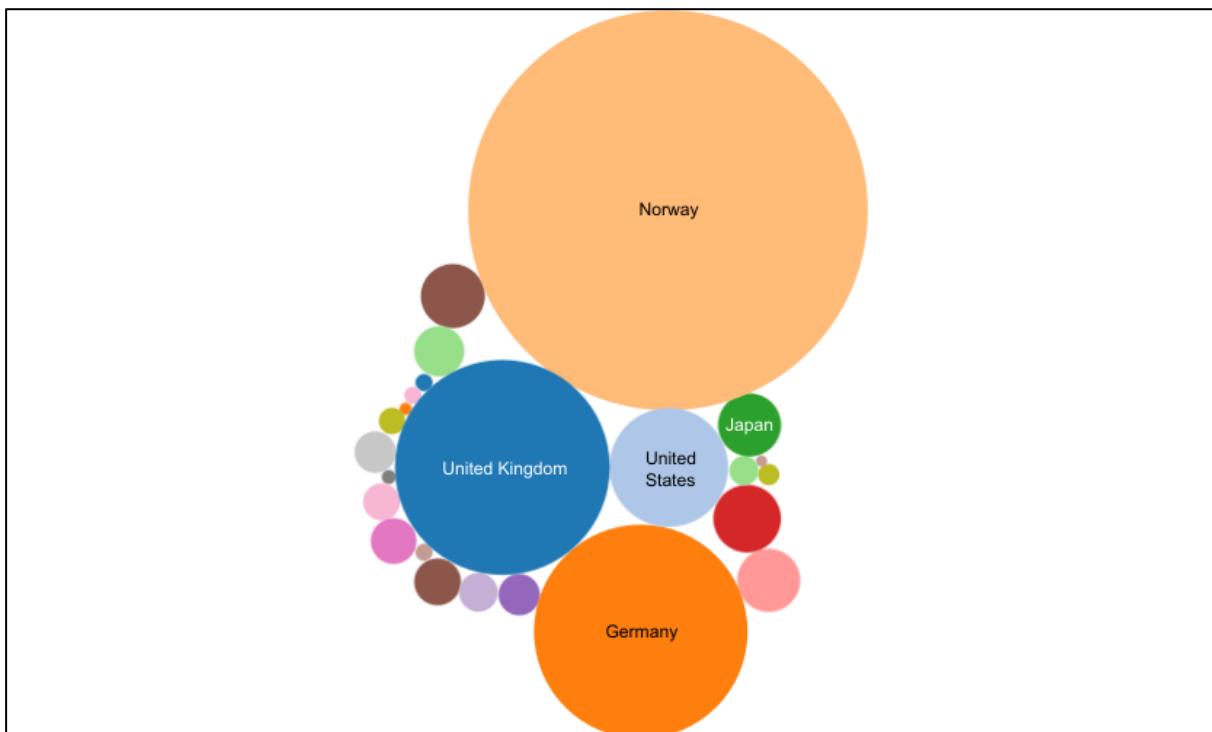
Source : Climate Funds Update – climatefundsupdate.org

**Représentation des montants des fonds multilatéraux REDD par pays bénéficiaires
(cumul depuis 2003)**



Source : Climate Funds Update – climatefundsupdate.org

**Représentation des montants des fonds multilatéraux REDD par pays contributeurs
(cumul depuis 2003)**

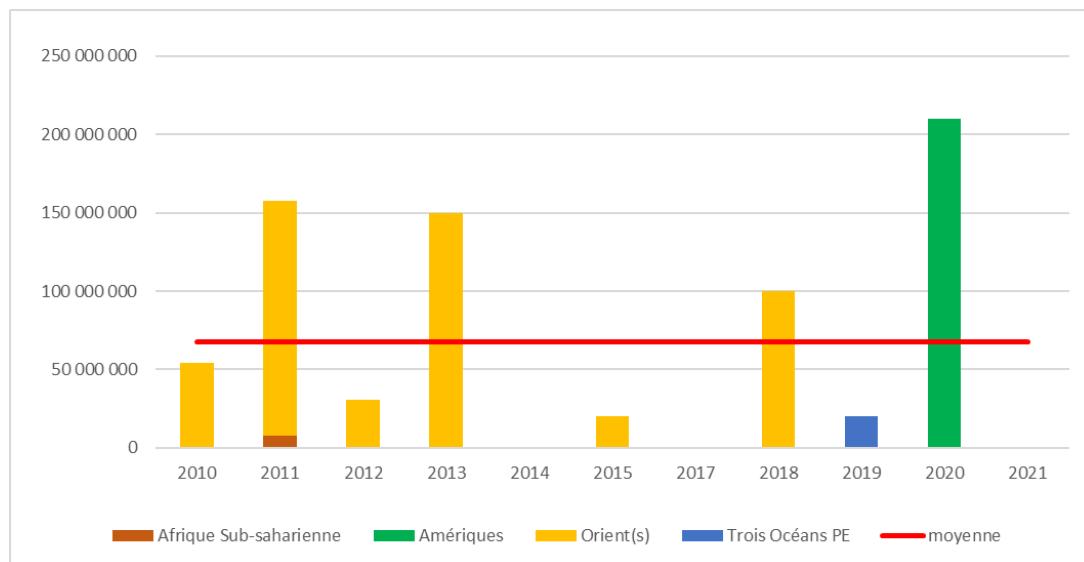


Source : Climate Funds Update – climatefundsupdate.org

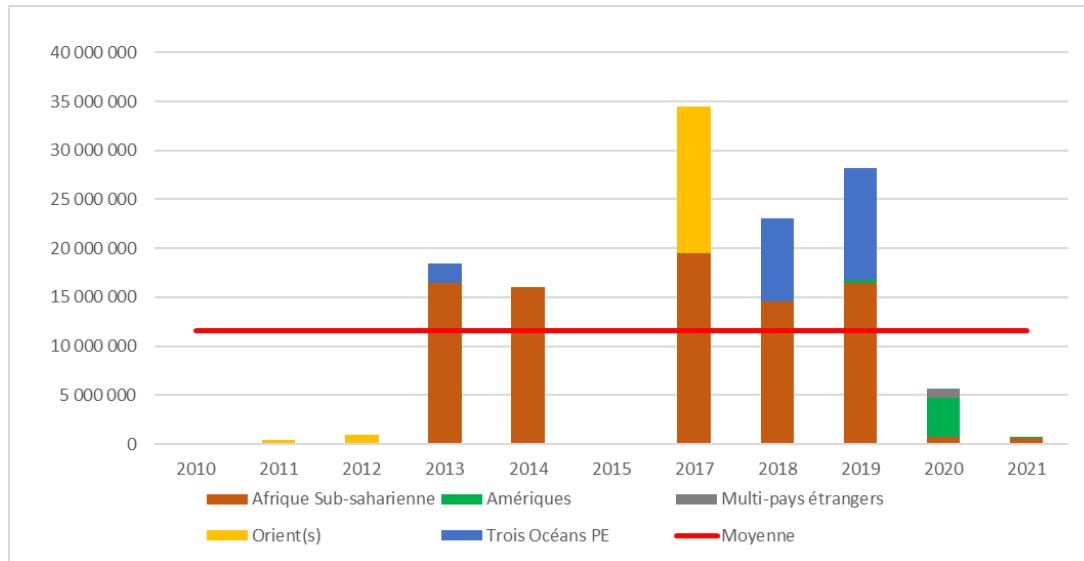
Annexe 16 : Montants des engagements « forêt-bois » de l'AFD depuis 2010

Source : base de données en ligne des projets AFD (au 30/04/2022), triée avec les chaines « forêt », « bois », « forest » et « carbon » dans titre ou résumé, puis vérification pertinence. Traitement mission.

Montant des engagements de prêts par années (date octroi) et zones géographiques



Montant des engagements de subvention par années (date octroi) et zones géographiques



Annexe 17 : Rôle du comité interministériel de la coopération internationale et du développement – CICID

Sources : DG Trésor et MEAE

Créé par le décret n° 98-66 du 4 février 1998, le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) définit les orientations de la politique française de coopération internationale et d'aide au développement.

Présidé par le Premier ministre, il réunit les ministres les plus directement concernés par les questions de développement : Affaires Étrangères, Économie, Budget, Intérieur, Éducation nationale, Armées, Transition Écologique et Solidaire, Outre-mer et tous autres ministres intéressés. Depuis sa création, le CICID s'est réuni 11 fois, dernièrement le 8 février 2018.

Aux termes du décret de 1998, le comité « fixe les orientations relatives aux objectifs et aux modalités de la politique de coopération internationale et d'aide au développement dans toutes ses composantes bilatérales et multilatérales ». Il détermine les pays de concentration et les secteurs prioritaires de la coopération française. Il « veille à la cohérence des priorités géographiques et sectorielles des diverses composantes de la coopération ». Enfin, il « assure une mission permanente de suivi et d'évaluation de la conformité aux objectifs fixés et aux moyens assignés des politiques et des instruments de la coopération internationale et de l'aide au développement ».

Le secrétariat du CICID est assuré conjointement par les ministères de l'Europe et des Affaires Étrangères, de l'Économie et de l'Intérieur. L'Agence française de développement (AFD) peut être associée aux réunions, sur invitation des présidents du co-secrétariat. Celui-ci se réunit plusieurs fois par an, permettant un suivi interministériel régulier et opérationnel de la politique française d'aide au développement.

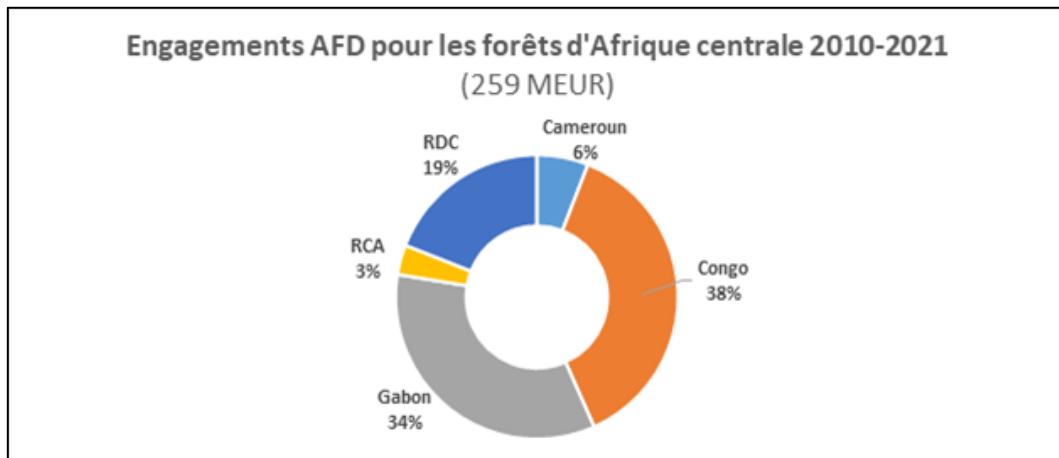
C'est dans le cadre du CICID et de son secrétariat que sont élaborés plusieurs documents stratégiques - document-cadre de coopération au développement, stratégies sectorielles, stratégie pour l'aide multilatérale - ainsi que le rapport bisannuel sur la mise en œuvre de la stratégie française d'aide au développement.

La France décline son action selon les cinq grandes priorités définies par le CICID de février 2018 : la stabilité internationale – l'éducation – le climat – l'égalité entre les femmes et les hommes – la santé.

Le gouvernement s'est engagé lors du CICID de 2018 à ce que les volumes de financements à co-bénéfice « climat » représentent au minimum 50% des engagements du Groupe AFD (Agence Française de développement) et soient renforcés, avec des financements pour l'adaptation atteignant 1,5 Mrd€ par an d'ici 2020. Début 2018, dans son Cadre d'intervention transversal (CIT) Climat 2017-2022, l'AFD a inscrit quatre engagements consistant à :

- assurer une activité « 100 % Accord de Paris »,
- augmenter les volumes de financement « climat »,
- contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement,
- co-construire des solutions et peser sur les normes.

Annexe 18 : Synthèse des engagements Forêts de l'AFD en Afrique Centrale sur la période 2020-2021



Source : AFD

Sur les 105,2 MEUR d'engagements de l'AFD, sur la période 2019-2021, pour la contribution à la gestion durable, la préservation des forêts du bassin du Congo et des populations qui en dépendent :

- 14,5 MEUR ont été engagés en 2019, 6% provenant de financements AFD, le reste ayant été délégué par l'Initiative CAFI ;
- 21,1 MEUR ont été engagés en 2020, 37% provenant de financements AFD et 63% de l'Initiative CAFI ;
- 69,6 MEUR seront engagés en 2021. L'AFD financera 34% de ses projets en financement propre (sur programme 209).

Projet	Origine de la ressource	Maîtrise d'ouvrage	Date d'octroi	Date de clôture	Montant M€
FISONG NOE	FISONG	ONG Noé	2019	2022	0,9
Programme d'utilisation durable des terres PUDT ²⁸	AFD	État	2020	2021	0,5
Programme d'utilisation durable des terres PUDT	AFD	État	2020	2025	7,0
Programme d'utilisation durable des terres PUDT	CAFIF	État	2020	2025	12,7
Programme d'investissements opérationnels du PUDT	AFD	État	2021	2025	8,0
Programme d'investissements opérationnels du PUDT	CAFIF	État	2021	2025	17,0
Programme d'investissements opérationnels du PUDT	UE	État	2021	2025	15,0
Appui à la certification	CAFIF	État	2021	2025	5,6
Préparation CAFI RCA	CAFIF	AFD	2020	2020	0,4
Préparation CAFI RCA	CAFIF	CIRAD	2020	2020	0,1
Savanes et forêts dégradées	CAFIF	État	2019	2025	13,6
FAPS ²⁹ Forêts	AFD	AFD	2020	2025	0,5
Appui à la mise en œuvre du FLEGT	UE	8 États	2021	2025	24,0

Source : AFD

²⁸ Programme d'Utilisation Durable des Terres

²⁹ Facilités d'Amorçage, de Préparation et de Suivi de projets

Annexe 19 : Recommandation du rapport CGAAER n° 20078 sur l'évaluation de la coopération technique et institutionnelle conduite sous l'égide du MAA

(Roger QUIRIN et Henri-Luc THIBAULT – novembre 2021)

- R1.** Remettre en avant la dimension politique de la coopération technique et institutionnelle et l'articuler avec une vision de long terme de l'agriculture.
- R2.** Afficher sans arrogance ni de façon édulcorée les objectifs poursuivis par le MAA pour sa coopération technique et institutionnelle, notamment en matière de soutien aux échanges commerciaux, de coopération au développement, d'appui à des institutions nationales, régionales ou internationales ciblées du secteur agricole et agroalimentaire.
- R3.** Affecter les moyens humains et financiers du MAA sur quelques couples pays/thèmes déterminés à échéance régulière et engageant l'ensemble des administrations centrales du MAA et ses opérateurs sous tutelle exclusive ou principale.
- R4.** Etablir une liste restreinte des quelques sujets sur lesquels le MAA et ses opérateurs disposent institutionnellement et techniquement d'indéniables avantages comparatifs pour conduire une action de coopération technique et institutionnelle et le positionner sur ces seuls sujets.
- R5.** Etablir la liste des cinq critères devant être impérativement satisfaits avant d'engager une coopération technique et institutionnelle.
- R6.** Evaluer systématiquement les actions réalisées et prévoir des évaluations rétrospectives régulières pour en mesurer l'impact.
- R7.** Organiser sous l'égide d'un organe de pilotage, logé dans une structure transversale du ministère et pouvant s'appuyer sur un Comité d'appui dédié, la consolidation des informations relatives à la coopération technique et institutionnelle et la mettre à disposition sous une ou des formes favorisant son appropriation par le plus grand nombre.

Annexe 20 : Chapitre forêts sur le site du MEAE



[France Diplomatie](#)

Les forêts : entre biodiversité, climat et développement

Les forêts représentent à la fois l'écosystème terrestre principal réservoir de diversité biologique et celui avec la plus forte capacité d'absorption de carbone. Les forêts sont au cœur des solutions fondées sur la nature et sont considérées comme des moyens de lutter à la fois contre le changement climatique et la perte de la biodiversité. On estime à 1,6 milliard le nombre d'individus dans le monde dont la subsistance dépend directement ou indirectement des forêts. La crise sanitaire de la covid-19 a par ailleurs démontré le lien fort entre la santé de nos écosystèmes et celle de nos populations.

À ce titre, les forêts mondiales, et plus particulièrement les forêts tropicales, sont à la croisée des grands défis actuels mondiaux que sont la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et le développement humain.

Forêts du monde

La FAO [1] a produit en 2020 sa dernière Évaluation globale des ressources forestières (FRA). Ce rapport, publié tous les 5 ans, présente un état global des forêts dans le monde. Le FRA rappelle que le monde compte une superficie forestière totale de 4,06 milliards d'hectares, ce qui correspond à 31 % de la superficie totale des terres. Le domaine tropical compte la plus grande part de forêts du monde (45 %). Plus de la moitié (54 %) des forêts dans le monde se trouve dans 5 pays uniquement : la Russie, le Brésil, le Canada, les États-Unis et la Chine.

La perte des forêts se poursuit à un rythme alarmant

Malgré la reconnaissance du caractère vital des forêts pour la planète comme pour sa population, la déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant.

Au total, 100 millions d'hectares de forêts auraient disparu en deux décennies (FAO, 2020), touchant particulièrement les forêts primaires et les forêts tropicales. En 2019, l'équivalent d'un stade de football de forêts tropicales était encore détruit toutes les deux secondes. Cette tendance continue de se poursuivre depuis, selon les ONGs et scientifiques qui alertent sur le point de non-retour proche pour les écosystèmes forestiers.

Plusieurs causes sont à l'origine de cette déforestation dans les pays tropicaux, au premier rang desquelles la conversion de terres forestières en exploitations agricoles afin de satisfaire la demande des pays consommateurs de matières premières agricoles (huile de palme, soja, cacao, etc.). La pression sur ces ressources exercée par d'autres activités économiques telles que l'exploitation minière ou forestière est également en cause. La déforestation et la dégradation des écosystèmes forestiers sont responsables de 11 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. C'est l'Afrique qui présente la perte nette de superficie forestière la plus élevée entre 2010 et 2020.

Les incendies de forêts ravageurs qu'ont connus plusieurs pays en 2019 et 2020, ont également mis en lumière l'extrême vulnérabilité des forêts aux conséquences du changement climatique. Plus de 100 millions d'hectares de forêts souffrent de diverses agressions liées aux changements climatiques dont les még-incendies, mais aussi les ravageurs, maladies, espèces envahissantes, sécheresses et événements climatiques extrêmes. Ces menaces sont amenées à augmenter rapidement dans les années à venir avec l'augmentation des températures et l'aggravation du changement climatique. Elles appellent à une réponse coordonnée et urgente pour la protection et la gestion résiliente de ces écosystèmes.

Dans le contexte actuel de changements globaux et de menaces croissantes sur ces écosystèmes (déforestation, dégradation, incendies, etc.), la France porte un engagement fort en Europe et à l'international en faveur de la protection de la biodiversité des forêts, de la lutte contre la déforestation et de la gestion durable de ces écosystèmes. Elle plaide pour cela en faveur d'une meilleure coordination des enceintes et instruments relatifs aux forêts à l'international, tout en maintenant un haut niveau politique d'engagement.

Quels sont les instruments internationaux pour protéger les forêts ?

Abordée de manière fragmentée, notamment par les trois conventions de Rio (climat, biodiversité et désertification) et des partenariats divers régionaux et sous-régionaux, la protection des forêts ne dispose pas d'un cadre global d'intervention.

La protection des forêts au sein des grandes conventions internationales

Les conventions dites de Rio appellent à la protection de la forêt, mais sans unité de vue : prises en compte à la fois dans les contributions nationalement déterminées (CDN) de la convention sur le climat (CNUCC), au travers du programme de travail élargi sur la diversité biologique forestière de la convention sur la diversité biologique (CDB), et sous l'angle de la dégradation des terres dans la convention sur la lutte contre la désertification (CNULCD), les forêts gagneraient à davantage de cohérence entre les grandes conventions internationales à leur sujet.

Lors de la COP26, la Déclaration des Leaders de Glasgow pour les forêts et l'utilisation durable des terres a cependant été rejointe par 141 États signataires (dont la France), qui s'engagent à stopper la perte de couverture forestière mondiale d'ici à 2030.

D'autres conventions ont indirectement les forêts pour objet. Ainsi, la Convention sur les zones humides d'importance internationale, dite Convention de Ramsar, traite des tourbières forestières et des forêts tropicales de mangrove. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) traite de certaines essences de bois précieux qui font l'objet de normes strictes en matière de commerce international (contrôle de l'origine lors de l'exportation permettant de prévenir ou limiter l'exportation de ces essences menacées).

Un certain nombre de traités internationaux contiennent des dispositions concernant les forêts mais il n'existe aucun accord juridique mondial visant à réglementer des activités liées aux forêts.

La protection des forêts à travers de nombreux processus non contraignants

Le Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF)

En 2000, devant cette absence de réglementation, un arrangement international sur les forêts a été établi dans le cadre du Conseil économique et social (ECOSOC).

Il comprend deux volets :

- le Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF) où dialoguent les gouvernements,
- le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) qui fédère et coordonne 14 organisations impliquées dans les questions forestières.

Le premier Plan stratégique de l'ONU sur les forêts (2017–2030) en cohérence avec les objectifs de développement durable a été adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 2017.

Au sein de cette enceinte politique et technique, la France promeut la gestion durable des forêts et l'atteinte des six Objectifs mondiaux pour les forêts (Global Forest Goals).

En 2021, l'ECOSOC a publié un rapport sur l'état d'avancement vers l'atteinte de ces objectifs mondiaux pour les forêts, en lien avec celle des Objectifs du développement durable (ODD) : <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2021/04/Global-Forest-Goals-Report-2021.pdf>

Le mécanisme REDD+

La négociation de la REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière) dans le cadre de la CNUCC prévoyait que les pays développés fassent des versements aux pays en développement en contrepartie de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la réduction de la déforestation ou de lutte contre la dégradation forestière ou l'augmentation des stocks de carbone forestier.

Un enjeu clé concerne globalement la mobilisation et la coordination des financements « forêts » de la communauté internationale.

Le Défi de Bonn

Le Défi de Bonn est un effort mondial, lancé en 2011, dont l'objectif est de restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées d'ici à 2020, et 350 millions d'hectares d'ici à 2030. Dans le même objectif, l'Assemblée générale des Nations unies a lancé en 2021 la décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes (2021–2030).

La Déclaration de New York sur les forêts (DNYF)

Cette déclaration a été lancée lors du sommet du SGNU sur le climat de septembre 2014. Elle avait pour but de faire reconnaître la place des forêts dans l'agenda politique international en rassemblant les actions visant à les protéger, les restaurer et les gérer durablement. Le périmètre de ces actions recouvre les volets restauration, financement et les chaînes d'approvisionnement exemptes de déforestation. Avec plus de 190 signataires, un des objectifs clé de la déclaration est de réduire de moitié la déforestation d'ici 2020 et de la stopper d'ici 2030.

Les Déclarations d'Amsterdam

Initiées lors de la Présidence néerlandaise de l'Union européenne fin 2015 et signées par 7 États européens, dont la France qui en a assuré la présidence en 2018, ces déclarations promeuvent l'élimination de la déforestation des chaînes d'approvisionnement agricole dans les pays signataires, en soutenant les efforts du secteur privé vers un objectif de déforestation nulle, notamment concernant l'huile de palme.

Le Partenariat des Déclaration d'Amsterdam, dont la France fait partie, aux côtés de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et du Danemark, se mobilise pour atteindre cet objectif.

Lors de la COP26, l'objectif d'élimination de la déforestation des chaînes d'approvisionnement agricoles a été repris par la Déclaration FACT (Forest, Agriculture, and Commodity Trade). La France s'est associée à cette Déclaration aux côtés de 27 autres pays forestiers et non forestiers.

Que fait la France dans ce cadre ?

Avec ses territoires d'outre-mer (notamment la Guyane), la France est le seul pays européen gestionnaire de forêt tropicale et joue un rôle majeur dans les débats forestiers européen et internationaux. Elle porte depuis longtemps un message fort sur la promotion de la protection de la biodiversité des forêts, la lutte contre la déforestation, contre l'exploitation illégale et le commerce lié. Les forêts sont par ailleurs au cœur des solutions fondées sur la nature et sont considérées comme des moyens de lutter à la fois contre le changement climatique et la perte de la biodiversité.

Promouvoir la gestion durable des forêts, au service de leur biodiversité

La gestion durable des écosystèmes forestiers concilie les différentes fonctions des ressources forestières :

- fonctions environnementales incluant le stockage du carbone,
- maintien de la biodiversité,
- protection des sols,
- régulation du cycle de l'eau,
- fonctions socio-économiques et culturelles indispensables aux populations.

Cette gestion durable inclut également des activités de restauration voire de reforestation d'écosystèmes dégradés.

En considération des principaux défis auxquels les forêts sont confrontées, les principaux objectifs défendus par la France aujourd'hui sont :

1. La préservation de la biodiversité des forêts : via la gestion d'aires protégées, la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce lié, la lutte contre les incendies et la réponse aux événements extrêmes, etc. ;
2. Le développement de chaînes de valeur durables et zéro-déforestation : favoriser l'accès au marché des produits issus d'une exploitation raisonnée des ressources naturelles, l'agroforesterie, la promotion de la certification territoriale ou des pratiques agricoles « zéro déforestation » ;
3. La formulation, avec l'ensemble des parties prenantes concernées (dont les communautés locales, les ONG...) de pratiques de gestion durable et concertée des terres et des forêts (aménagement durable du territoire et des infrastructures) et de stratégies à long terme à faible intensité carbone ;
4. La promotion des connaissances et pratiques traditionnelles ;
5. La coopération transfrontalière : entre aires protégées, pour lutter contre les trafics internationaux et la criminalité environnementale.

Ces principaux objectifs sont repris dans le cadre de l'

Alliance pour la préservation des forêts tropicales humides,

lancée en 2019, notamment à l'initiative de la France en marge de la 74e assemblée générale de l'ONU. Cette initiative concerne les trois bassins tropicaux principaux, et vise à rassembler l'ensemble des acteurs de la forêt tropicale. Après plusieurs mois de négociations en 2020, qui ont abouti à un accord sur la Charte constitutive de l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides en juillet 2020, cette initiative se structure désormais autour d'un noyau constitué de pays membres dont le Gabon et la Colombie pour les plus anciens ou encore la RDC ou le Panama qui ont rejoint l'Alliance en 2021.

[En savoir plus sur l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales humides sur le site d'OPS](https://www.oneplanetsummit.fr/les-coalitions-82/alliance-pour-la-preservation-des-forets-tropicales-et-humides-194)
(<https://www.oneplanetsummit.fr/les-coalitions-82/alliance-pour-la-preservation-des-forets-tropicales-et-humides-194>)



Téléchargez la charte de l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales humides – (PDF, 348.4 ko)

Un engagement fort pour les forêts d'Afrique centrale

L'engagement de la France en faveur des forêts est particulièrement fort en Afrique, notamment dans le bassin du Congo. La France soutient la convergence des politiques forestières des pays de la région du bassin du Congo au travers de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), et du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) qui coordonne l'action des bailleurs, des ONG, des entreprises et des centres de recherche en soutien à la COMIFAC.

La France a également soutenu dès 2015 l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI ou *Central African Forest Initiative*) et s'est associée à son financement pour un montant de 12 millions d'euros jusqu'en 2021. CAFI est une initiative multi-bailleurs qui réunit l'Allemagne, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Union européenne, la Belgique et la Corée du Sud.

Elle porte sur 6 pays d'Afrique Centrale : la République Démocratique du Congo (RDC), le Gabon, la République du Congo, le Cameroun, la République centrafricaine, et la Guinée Équatoriale. L'initiative dispose d'un fonds avec un engagement de 737 millions de dollars jusqu'en 2025.

Cette initiative cible toutes les causes de la déforestation et accompagne les réformes politiques nécessaires dans chacun de ces secteurs : agriculture, foresterie, mines et infrastructures, gouvernance, foncier, démographie, énergie. . Elle répond conjointement à un double objectif de i) Réduction de la déforestation et (ii) d'Amélioration des conditions de vie des populations, dans une démarche de développement rural durable à impact atténué sur les forêts.

Depuis le début de l'initiative, 3 pays (RDC, Gabon et République du Congo) ont signé des lettres d'intention avec CAFI. L'enjeu pour l'initiative est de renforcer la mise en œuvre de ces lettres d'intention, le déploiement de nouveaux partenariats ainsi que de son multilatéralisme dans les années à venir.

Agir à l'échelle européenne avec le plan d'action FLEGT et le règlement contre la déforestation

FLEGT est l'acronyme anglais pour Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux. Le plan d'action FLEGT de l'Union européenne vise à lutter contre l'exploitation illégale des forêts du monde à travers la responsabilisation des sociétés et de notre consommation européenne.

Ce plan d'action propose un ensemble de mesures au niveau :

- des pays producteurs dans le cadre d'accords de partenariats volontaires (APV),
- du marché européen avec la mesure phare que constitue le « règlement bois » de l'UE (RBUE) adopté en octobre 2010. Ce règlement interdit la mise sur le marché communautaire de bois d'origine illégale et impose aux négociants des exigences de diligence raisonnée sur l'origine du bois.

En novembre 2021, dans le cadre de son Pacte nature, la Commission européenne a publié une proposition de règlement visant à minimiser la part de l'Union à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le monde en soutenant la consommation dans l'Union de produits issus de chaînes d'approvisionnement exempts de déforestation.

Ce projet de règlement prévoit des règles obligatoires pour les opérateurs qui mettent sur le marché de l'UE six produits de base spécifiques qui sont associés à la déforestation et à la dégradation des forêts : le soja, la viande bovine, l'huile de palme, le bois, le cacao et le café ainsi que leurs produits dérivés. Sa finalité est de garantir que seuls des produits « zéro déforestation », respectant la législation nationale en vigueur dans le pays d'origine, et faisant l'objet d'une déclaration de diligence raisonnable soient autorisés sur le marché de l'UE.

Au niveau national, la Stratégie de Lutte contre la Déforestation importée (SNDI)

Le 14 novembre 2018, la France a publié sa Stratégie nationale de lutte contre la Déforestation importée (SNDI). Cette stratégie est structurée en 5 orientations majeures et 17 objectifs et vise à mettre fin à l'importation de produits forestiers ou agricoles non durables qui contribuent à la déforestation.

La SNDI porte dans un premier temps sur les importations agricoles qui semblent contribuer le plus à la déforestation et mentionnées dans les déclarations d'Amsterdam (soja, huile de palme, bœuf et ses coproduits, cacao, hévéa) ainsi que sur le bois et ses produits dérivés.

Dans ce contexte, un dialogue et une coopération renforcée avec les pays producteurs et consommateurs sont menés grâce au rehaussement du montant de l'aide publique au développement consacré au financement de programmes pour l'adaptation au changement climatique et la biodiversité. Depuis 2018, l'AFD a consacré 60 M€ par an, pour des projets concourant à la gestion durable, à la lutte contre la déforestation, à la restauration des écosystèmes forestiers et au reboisement.

Acteurs de référence

- [Ministère de la Transition écologique et solidaire \(<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>\)](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)
- [Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation \(<https://agriculture.gouv.fr/>\)](https://agriculture.gouv.fr/)
- [Agence française de développement \(<https://www.afd.fr/fr>\)](https://www.afd.fr/fr)
- [Fonds français pour l'environnement mondial \(<https://www.ffem.fr/fr>\)](https://www.ffem.fr/fr)
- [Office français de la biodiversité \(<https://ofb.gouv.fr/>\)](https://ofb.gouv.fr/)
- [Fondation pour la recherche sur la biodiversité \(<https://www.fondationbiodiversite.fr/>\)](https://www.fondationbiodiversite.fr/)
- [Office national des forêts international \(<https://www.onfinternational.org/>\)](https://www.onfinternational.org/)

Mise à jour : mars 2022

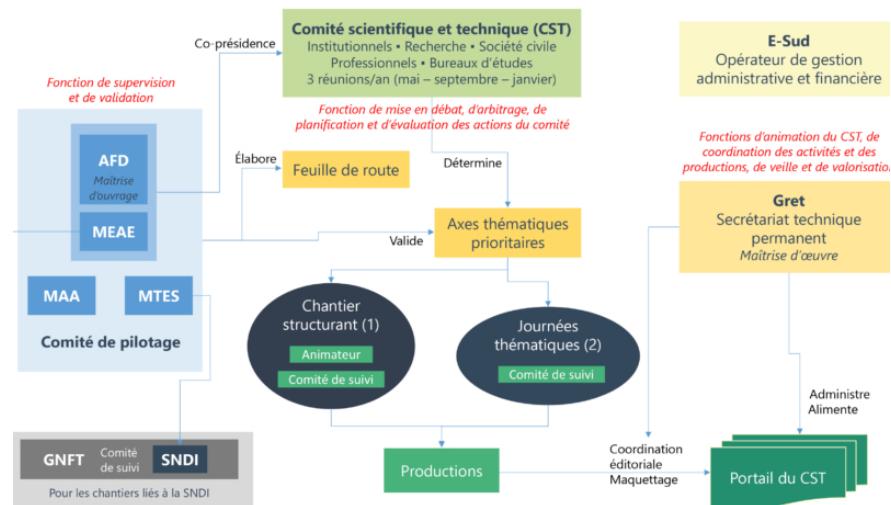
[1] [Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture \(<http://www.fao.org/home/fr/>\)](http://www.fao.org/home/fr/)

Source : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat-et-environnement/la-preservation-de-la-biodiversite/les-forets-entre-biodiv>

Annexe 21 : Le comité scientifique et technique forêt

Le fonctionnement du CST Forêt repose sur quatre entités :

- un comité de pilotage mené par les pouvoirs publics, l'Agence française de développement (AFD), le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), le ministère de la Transition écologique (MTE) et celui de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA);
- un comité d'experts, qui représente l'instance de dialogue où sont débattues, arbitrées, planifiées et évaluées les actions du Comité Forêt ;
- une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par le bureau d'études E-Sud développement;
- un secrétariat technique permanent, assuré par le Gret.



Dès le démarrage de son activité, le CST Forêt s'est donné pour ambition pour la période 2019-2021 d'appuyer la mise en œuvre de la [Stratégie nationale sur la déforestation importée \(SNDI\)](#). Par ses travaux, il vise à répondre aux attentes exprimées par ses membres en lien avec les problématiques forestières, ainsi qu'aux besoins de leurs partenaires, nationaux et internationaux.

Au nombre d'une centaine, les membres du CST Forêt sont principalement issus des institutions publiques, associatives ou privées, de recherche et formation, d'ingénierie et de maîtrise d'ouvrage, des organisations non gouvernementales, des organisations professionnelles, des acteurs publics ou privés des filières agricoles et forestières, en France et à l'international. **Expert·es reconnu·e·s**, membres pour certain·e·s du Groupe national sur les forêts tropicales (GNFT), ils sont cooptés sur proposition d'au moins un membre après validation de leur candidature par le comité de pilotage du CST Forêt.

À l'exception des représentant·e·s des pouvoirs publics, ils participent sur une **base volontaire** aux travaux du comité en leur nom propre (*intuitu personae*), afin de conserver l'indépendance de parole nécessaire au débat. En adhérant à [la charte du CST Forêt](#), ils agissent pour le **bénéfice du collectif, au-delà des intérêts corporatistes**. La charte présente l'état d'esprit général dans lequel sont conduits les travaux : identité, responsabilité assumée, objectivité, adhésion aux principes de fonctionnement et de collaboration.

Le Comité scientifique et technique Forêt a adopté, lors de sa réunion inaugurale, un programme d'activités pour la période 2019-2021 centré sur l'opérationnalisation de la [Stratégie nationale sur la déforestation importée \(SNDI\)](#). Première en son genre au niveau européen, la SNDI ambitionne de concrétiser les engagements internationaux de la France, signataire de la [Déclaration de New York sur les forêts](#) (septembre 2014) et de la [Déclaration d'Amsterdam](#) (décembre 2015).

Trois chantiers interdépendants en lien avec la SNDI ont été lancés en 2020, tous animés par des consortiums d'animateurs membres du CST Forêt :

- une étude portant sur les définitions et les outils de suivi de la déforestation;
- un chantier consacré à la certification de l'objectif zéro déforestation à l'échelle des filières ciblées par la SNDI (huile de palme, soja, cacao, bois, bœuf, hévéa) et de leurs bassins d'approvisionnement;
- un chantier opérationnel visant à définir les impacts de la mise en œuvre de la SNDI dans la gestion des risques associés aux importations de soja du Brésil.

Source : www.cst-forêt.org

Annexe 22 : Surface de forêts, dont privées et publiques, pour les principaux pays forestiers



Source : FAO - Évaluation des ressources forestières mondiales